

ses anciennes colonies, dont les réseaux, les clients et la corruption forgent le concept de « Françafrique »²⁷.

Tout se passe comme si le million de morts du Rwanda n'avait jamais existé. Or le Rwanda a été le laboratoire de ce type d'intervention secrète. Le génocide des Tutsi, qui aurait dû mettre un terme à ces pratiques élyséennes, est resté un scandale étouffé. La prise de conscience est plus que jamais nécessaire et ce livre entend y contribuer. Tout lecteur est convié à participer à cette conscience émergente. Seule la détermination de ceux que ces pratiques révoltent et qui, de plus en plus nombreux, veulent la vérité, pourra contraindre les autorités à rendre la justice.

INTRODUCTION

« L'État et le pouvoir de l'État seront toujours un masque, ce qui ne nous libérera pas du devoir de l'arracher, car le visage, lui, est le nôtre. »

Pierre Vidal-Naquet¹

La guerre secrète de l'Élysée

L'Élysée s'est lancé dans une guerre contre les soldats du Front patriotique rwandais (FPR) en 1990. Un coup de téléphone du président Habyarimana à Jean-Christophe Mitterrand² a suffi à embarquer notre pays le 4 octobre 1990, hors de tout contrôle parlementaire, dans l'opération *Norôit*.

27 – Face cachée de l'iceberg des relations franco-africaines, système de négation des indépendances mis au point par Jacques Foccart. Ce concept, désormais incontournable, a été forgé par le combat de l'association Survie pour l'assainissement des relations franco-africaines et vulgarisé par les livres de François-Xavier Verschave.

SURVIE – 57, avenue du Maine – 75014 Paris
<http://www.globenet.org/survie>

1 – Cité par Pierre-Serge Heger, « Détentions et poursuites judiciaires en Suisse », in Jean-François Dupaquier (dir.), *La justice internationale face au drame rwandais*, Karthala, 1996, p. 169.

2 – Le fils de François Mitterrand, Jean-Christophe, était alors responsable de la Cellule africaine de l'Élysée et lié avec le fils Habyarimana, Jean-Pierre. Un tableau du personnage et de la confusion entre ses activités privées et officielles est donné par Pascal Krop, *Le génocide franco-africain. Faut-il juger les Mitterrand ?*, op. cit.

Sous couvert d'humanitaire (l'évacuation des ressortissants français), l'Élysée a ainsi engagé la France dans une guerre secrète au Rwanda qui s'est poursuivie jusqu'au génocide des Tutsi en 1994³. Relayée par la coopération militaire, cette guerre a engagé deux compagnies de parachutistes et les paramilitaires du « service action » de la DGSE⁴. Ces commandos ont ainsi stoppé à deux reprises, à l'aide de leurs hélicoptères de combat, les troupes du FPR aux portes de Kigali⁵.

Les soldats du FPR comprennent de nombreux Banyarwanda (population rwandophone) ougandais d'origine hutu, cependant le gros des troupes est composé des fils des exilés tutsi de 1959-1964, les plus anciens réfugiés d'Afrique. Ceux-ci s'exilèrent pour échapper aux massacres organisés par Kayibanda, président de la première République. Kayibanda est un Hutu du Sud qui organisera son pouvoir sur des principes ethniques. Le texte fondateur de son parti unique, le Parmehutu (parti pour l'émancipation des masses hutu), définissait le Rwanda comme « *le pays des Hutu* »⁶. La manipulation de

3 – Les soldats français quitteront officiellement le Rwanda en décembre 1993, mais quelques membres des unités spécialisées, notamment dans l'espionnage et les écoutes, resteront sur place. Un « officieux », Paul Barril, ex-gendarme de l'Élysée, sera également présent pendant cette période aux côtés des extrémistes hutu.

4 – Direction générale des services extérieurs, ex-SDECE (Service de documentation extérieur et de contre-espionnage) qui a changé de nom en 1981, service secret autrefois très interconnecté avec les « réseaux Foccart » et qui a gardé cet héritage. La DGSE est toujours utilisée pour gérer les néocolonies par un système fondé sur la corruption généralisée.

5 – Ce que Robert Galley, ancien ministre de la Coopération, avouera à la Mission parlementaire : « *Les premières attaques du FPR [...] ont été stoppées par les parachutistes français* » (audition du 13 mai 1998). Mission parlementaire d'information sur le Rwanda (rapporteurs Pierre Brana et Bernard Cazeneuve), *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, Assemblée nationale, 1998.

6 – « Notes sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda » connu sous le nom de *Manifeste des Bahutu*. F. Nkundabagenzi, *Le Rwanda politique (1958-1960)*, CRISP, Bruxelles, 1961.

l'ethnicité continuera avec son successeur, le général Habyarimana, un Hutu du Nord, qui prendra le pouvoir en 1973 après un coup d'État sanglant. Le FPR est né du désir de ces exilés de rentrer au pays, de cesser de vivre en paria en Ouganda où ils étaient considérés comme des étrangers. Ce parti a pour caractéristiques son panafricanisme et le refus de l'idéologie ethniciste. Rejoint par des jeunes Tutsi du Burundi, du Zaïre et par les intellectuels qui ont fui les pogromes de 1973 au Rwanda, le FPR était financé par les enfants de ces réfugiés dont la réussite sociale en Europe et en Amérique du Nord n'avait pas supprimé la nostalgie du pays et le désir d'y revenir. En octobre 1980, le général-président Habyarimana refoule à la frontière 80 000 réfugiés tutsi expulsés d'Ouganda par le régime de Milton Obote⁷. Devant le refus d'accorder ce droit au retour, le FPR, fort d'une expérience acquise dans la lutte aux côtés du président ougandais Yoweri Museveni, décidera dix ans plus tard, en octobre 1990, de rentrer par la force.

Les accords d'Arusha qu'Habyarimana a dû signer sous la pression des Occidentaux et de ses pairs africains, le 4 août 1993, mettent fin au système du parti unique et établissent le partage du pouvoir avec les partis de l'opposition et notamment avec l'opposition armée du FPR⁸. Celui-ci rejoint les partis démocratiques qui s'opposent à la logique ethnique

7 – C'est parce qu'ils sont persécutés par le régime de Milton Obote, plus tyrannique encore que celui d'Idi Amin Dada, que de nombreux jeunes réfugiés tutsi en Ouganda se sont engagés dans les rangs du *National Resistance Movement*, la rébellion de Yoweri Museveni en Ouganda.

8 – Les accords d'Arusha prévoient la fusion des forces armées des deux parties, l'effectif de la nouvelle armée nationale étant limité à 13 000 hommes dont 60 % proviennent des FAR (Forces armées rwandaises) et 40 % du FPR. Quant aux postes de commandement, ils sont attribués à parts égales (50 %-50 %) aux deux parties, le poste de chef d'état-major de l'armée revenant aux FAR. L'effectif de la gendarmerie est limité à 6 000 hommes, composé de 60 % des FAR et 40 % du FPR, avec les postes de commandement répartis équitablement (50 %-50 %) entre les deux parties, le poste de chef d'état-major de la gendarmerie revenant au FPR.

et à la dictature du MRND (Mouvement révolutionnaire national pour le développement)⁹. L'Élysée en revanche se posait en soutien inconditionnel des extrémistes hutu. Habyarimana, surnommé « l'invincible », était lui-même menacé par les extrémistes de son propre parti, par la famille de son épouse et ses proches (son *akazu* ou « maisonnée »), irréductiblement hostiles à tout partage du pouvoir¹⁰. Utilisant un double langage, l'Élysée travaillera en sous-main à l'échec des négociations d'Arusha¹¹. Le ministre de la Coopération de l'époque, Marcel Debarge, appellera les Hutu de l'opposition à faire front commun contre le FPR, lors de son passage à Kigali le 28 février 1993¹². C'était en quelque sorte un appel à constituer un « front de race » contre les Tutsi. C'est l'acte de naissance du mouvement *Hutu Power*, qui rassemblera tous les partisans de l'intégrisme racial antitutsi des différents partis de l'opposition démocratique. J'aurai l'occasion d'y revenir.

L'horreur indicible

Le 6 avril 1994, Habyarimana rentre d'Arusha où il a une nouvelle fois promis d'appliquer les accords. Au moment d'atterrir, son avion, un Falcon 50 « cadeau » de François Mitterrand, est touché de plein fouet par une roquette et tombe dans les jardins même de la Présidence. Il n'y aura

9 – Parti affilié à l'Internationale démocrate chrétienne, rassemblant la plupart des partis chrétiens et sociaux chrétiens européens, partis particulièrement puissants en Belgique et en Allemagne.

10 – Gérard Prunier, *Rwanda, le génocide*, Dagorno, 1997 [ex-*Rwanda 1959-1995. Histoire d'un génocide*, Dagorno, 1995]. L'auteur donne de nombreux détails sur les luttes politiques sous-jacentes au drame.

11 – Jean-François Bayart et Gustave Massiah, « La France au Rwanda », *Les Temps modernes*, n°583, « Les Politiques de la haine. Rwanda, Burundi 1994-1995 », juillet-août 1995, pp. 217-227. Voir aussi les multiples aveux des militaires, dont le général Christian Quesnot, lors des auditions de la Mission parlementaire, op. cit., Tome III, Auditions, volumes 1 et 2.

12 – Gérard Prunier, op. cit., pp. 216-217 [première édition].

aucun survivant¹³. Un quart d'heure après commencent les premiers assassinats ciblés conduits par la garde présidentielle sous le commandement de fait du colonel Bagosora¹⁴. Les maisons des personnalités de l'opposition démocratique hutu sont fouillées et la garde présidentielle procède à l'élimination par familles entières. À 21h15, les *Interahamwe* ont déjà installé des barrages et les Tutsi y sont systématiquement tués. Alors qu'ils étaient supposés avoir quitté le Rwanda en décembre 1993, de 40 à 70 soldats français sont encore présents¹⁵. Dès le lendemain de l'attentat « quatre soldats français montaient la garde devant le domicile de Habyarimana, tandis que les visiteurs étaient accueillis et accompagnés par des membres de la garde présidentielle »¹⁶. Le Rwanda vient de sombrer dans une horreur longuement pensée et préméditée¹⁷. Les autorités rwandaises auront acheté pendant le seul mois de février 1994 plus de machettes que pendant

13 – Les auteurs de l'attentat font l'objet de controverses. Je fais une mise au point dans *La Nuit rwandaise*, op. cit.

14 – Théoneste Bagosora est diplômé de l'École des officiers de Kigali avec le grade de sous-lieutenant. En France, il a fait l'École de guerre et en est titulaire du « brevet d'études militaires supérieures ». Au Rwanda, il a successivement occupé les fonctions de commandant en second de l'École supérieure militaire de Kigali et de commandant du camp militaire de Kanombe, avant d'être nommé en juin 1992 directeur de cabinet au ministère de la Défense. Mis à la retraite de l'armée rwandaise le 23 septembre 1993, il a néanmoins continué d'exercer ses fonctions de directeur de cabinet. Pendant le génocide, il dirigera de fait la garde présidentielle dont le commandant officiel est le major Mpiranya.

15 – Selon le ministre de la Coopération Michel Roussin (Patrick de Saint-Exupéry, « France-Rwanda : des mensonges d'État », *Le Figaro*, 2 avril 1998). Officiellement, seuls 24 soldats français de l'opération *Noroît* étaient restés dans le cadre du programme d'entraînement de l'état-major de l'armée et de la gendarmerie.

16 – Bruxelles. Détachement judiciaire. Auditorat militaire. P. V. n°1013 du 22 juin 1994. Cité par Alison des Forges, *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p. 764.

17 – Voir Gérard Prunier, op. cit., pour la citation d'une douzaine d'articles de presse confirmant le caractère organisé et prémédité des massacres.

toute l'année 1993¹⁸! Des demandes de licences d'importation, datées de janvier 1993 jusqu'en mars 1994, montrent que 581 tonnes de machettes furent importées au Rwanda, ainsi que des marteaux, des pics et des faucilles. Considérant que le poids moyen d'une machette est de un kilo, cette quantité donnerait un chiffre de 581 000 machettes, soit une machette pour un homme hutu adulte sur trois au Rwanda.

Les 1 500 hommes de la garde présidentielle n'auront besoin que de 36 heures pour éliminer pratiquement tous les leaders de l'opposition et les personnalités libérales hutu. Après l'élimination de l'opposition, le génocide des Tutsi va se dérouler avec une ampleur et une efficacité extraordinaires à travers tout le pays. Il durera trois mois et fera plus d'un million de victimes, soit la quasi-totalité de la population tutsi résidant au Rwanda, massacrée à l'arme blanche¹⁹. De

18 – Acheté à la compagnie Chillington. Cf. *La lettre du Continent*, 16 juin 1994. Le commanditaire est Félicien Kabuga, un homme d'affaires originaire de Byumba, membre de l'*akazu* de Habyarimana, auquel il était lié par le mariage de l'un de ses enfants. *Diplomatie judiciaire*, 13 septembre 1999.

19 – Au moins un million de personnes ont été assassinées, selon le rapport de l'ONU du 28 juin 1994 (réf. E/CN.4/1995/7 – 24) soit 80 à 90 % de la population tutsi résidant au Rwanda (*idem*, paragraphe 31). « *Le recensement de la population rwandaise organisé et financé par le programme des Nations unies pour le développement en 1978 a révélé que les Tutsi résidant au Rwanda (sans tenir compte des réfugiés qui sont au dehors depuis 1959) sont plus de 25 %. Ce pourcentage a été gardé secret par le gouvernement rwandais.* », cf. Théo Karabayinga et José Kagabo, « Les réfugiés, de l'exil au retour armé », *Les Temps modernes*, op. cit., pp. 63-90. Si on considère qu'il y avait 25 % de Tutsi sur les 7.5 millions de rwandais et que 90 % d'entre eux ont été exterminés, le nombre de victimes du génocide serait de 1 700 000. À remarquer que la CIA, en actualisant les chiffres avec le taux de natalité, estimait le nombre d'habitants au Rwanda à 8,6 millions avant le génocide (<http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/rw.html> – à la date du 30 mai 1997). En incluant donc les nouveau-nés et les jeunes enfants, le nombre de victimes tutsi serait en réalité de 1 900 000, bien au-delà du million généralement admis. Il se situe vraisemblablement entre 1,5 et 2 millions.

toute l'Histoire, jamais autant d'êtres humains n'ont été tués en aussi peu de temps. La gestion administrative rigoureuse du fichage ethnique hérité de la colonisation a trouvé là sa finalité implicite. Le recensement de la population effectué en 1991, en pleine période de guerre civile, était la première étape du projet génocidaire. Un projet immanent à l'idéologie raciste des deux républiques hutu successives²⁰. Pour ses concepteurs, il s'agissait d'assurer la participation populaire la plus large possible. Si tout le monde est coupable personne n'est coupable : en multipliant le nombre des tueurs, la culpabilité se partage et se dilue. L'opération débouche sur l'innocence de tous et en particulier des responsables. La stratégie du génocide a cette visée psychologique.

Le Rwanda a alors subi un déferlement d'horreurs inouïes. Identifiés au faciès ou par le fichage ethnique, les Tutsi, hommes, femmes, enfants jusqu'aux nourrissons, ne furent pas seulement tués, mais suppliciés. La systématisation des atrocités, aux limites de l'imaginable, avait pour but de nier l'humanité des victimes : ils n'étaient que des « cafards » (*inyenzi*). Pour les forces du *Hutu Power*, il ne suffisait pas de tuer, il fallait causer les plus grandes souffrances. Cette extrême cruauté se retrouve avec une constance hallucinante dans tous les récits des rescapés et des témoins. Elle est partie intégrante de l'histoire de ce génocide. On sait que la déshumanisation est au cœur du processus génocidaire. Mais elle atteint son point culminant au Rwanda, peut-être

20 – Le président Kayibanda, grand admirateur d'Hitler, menaçait déjà les Tutsi d'extermination par représailles. « *Ce serait la fin totale et précipitée de la race tutsi* » tonna-t-il, dans son discours célèbre du 11 mars 1964, en évoquant les attaques de desperados tutsi. Jusqu'à son éviction par Habyarimana en 1973, Kayibanda fera retransmettre chaque matin à la radio nationale quelques minutes de ce discours du 11 mars où, à plusieurs reprises, le mot « génocide » est employé. La propagande de Habyarimana reprendra ces menaces, avec une virulence accrue après le déclenchement de la guerre civile en 1990. Ce discours est véritablement l'énoncé introductif d'une conception « génocidaire » de la politique rwandaise.

parce que rien, ou presque rien, ne distingue Hutu et Tutsi : même langue, même culture, même religion. Il fallait briser cette ressemblance par un rejet hors de la communauté du « Tutsi », devenu un autre, un être maléfique et dangereux. Le meurtre communautaire exige cette cruauté particulière²¹.

Le génocide des Tutsi, avec ses atrocités indicibles, avec le traumatisme des survivants, est un terrain d'autant plus fertile pour le négationnisme qu'il implique des complexités occidentales pesantes et insistantes. À l'inaction inconcevable de la communauté internationale s'est superposé le rôle au contraire actif et souterrain de l'État français en faveur du régime génocidaire. Pendant tout le déroulement du génocide ce régime a été reconnu et soutenu (financièrement et diplomatiquement) par les autorités françaises. Si l'extrême cruauté fait partie intégrante de ce génocide, c'est aussi un élément puissant de sa négation, car elle est indicible et de toute façon inaudible, incroyable. « *L'immensité même des crimes connus donne aux meurtriers, qui proclament leur innocence à grand renfort de mensonge, l'assurance d'être crus plus volontiers que les victimes* », écrivait Hannah Arendt²². Dans le cas rwandais, son évocation est si douloureuse pour les survivants, si honteuse pour les témoins, qu'elle est également tue et refoulée par ceux-là même qui en portent la mémoire.

La souffrance infligée, lorsqu'elle atteint un tel degré, protège paradoxalement ses coresponsables parisiens. Dépassant l'imaginable, elle anesthésie l'intelligence, bloque les facultés de penser. Elle rend parfaitement irréaliste la chaîne des responsabilités. L'implication française dans une telle barbarie n'est pas concevable. Elle dérange trop. Le public préfère l'ignorer. Les historiens, les sociologues, les scientifiques en général, les journalistes, sont des gens raisonnables. Ils savent qu'il y a des choses qu'il n'est pas

convenable de penser et encore moins de dire. Le principe de base sous-entendu, inhérent à tous leurs articles sur le sujet, est l'innocence dans l'intention des responsables politiques et militaires français. Leur seule faute est imputable à « *l'aveuglement* », la « *cécité* ». C'est pour eux une telle évidence qu'elle n'a pas besoin d'être formulée. Elle est implicite. Parfois, certains d'entre eux frôlent un instant la vérité. L'historien Gérard Prunier parle « *des gens qui au Rwanda, se sont mouillés au-delà de l'imaginable et qui relèvent des tribunaux ordinaires* »²³. Bien qu'une telle accusation soit manifestement explosive, elle se désamorce en restant dans le vague. Quels sont-ils ? Qu'ont-ils fait exactement ? C'est précisément « *au-delà de l'imaginable* ». Et l'on s'arrête là. Le sujet devient malsain. Cette accusation jetée dans une phrase, au cours d'un entretien, reste sans suite.

L'extrême cruauté est aussi une aubaine pour les « *assassins de la mémoire* » qui abondent dans le sillage de tout crime d'État²⁴. C'est de ce type d'assassins qu'il sera question ici. Cet assassin-là est propre sur lui, repu de bonne conscience. Il n'est pas seulement militaire ou politique, il est aussi religieux, journaliste, sociologue, historien et même un sympathique militant pour les droits de l'Homme. La bonne conscience négationniste ou révisionniste du génocide des Tutsi s'acquiert différemment selon les cas. Pour les partisans fanatiques de la « cause hutu », elle relève de l'adhésion à l'idéologie qui a permis le génocide. Pour certains c'est seulement une « *compréhension* » bienveillante ou intéressée pour cette même idéologie. Pour les Européens plus cyniques, la bonne conscience relève du mépris pour les victimes comme pour les bourreaux, amalgamés dans un même racisme à l'encontre des Africains et des Noirs en général. Ce faisant, ils assurent l'impunité, l'irresponsabilité et préparent les crimes de

21 – Cf. Frédéric Baillette, « Figures du corps, ethnicité et génocide au Rwanda », *Quasimodo* n°6, « Fictions de l'étranger », mai 2000.

22 – Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem*, Gallimard, 1966.

23 – Vincent Hugué, entretien avec Gérard Prunier, « Grands Lacs : les clés d'une guerre sans fin », *Politique internationale*, hiver 1998-1999, pp. 364-376.

24 – Par référence à l'ouvrage de Pierre Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, La Découverte, 1991.

demain. Ils dessinent à l'horizon d'autres nuits rwandaises, d'autres génocides, d'autres abominations.

Le génocide, un scénario pour l'avenir ?

On a pu qualifier poétiquement en France le génocide des Tutsi de « *massacres grandioses dans des paysages sublimes* »²⁵. Cette perception délirante d'une boucherie sans nom, montre bien que tout est possible. Elle est significative de la prise en charge et de la manipulation des journalistes emmenés sur le terrain par le Service d'information des armées (SIRPA) lors de l'opération *Turquoise* en juin 1994. La défaite de ses alliés étant consommée, l'état-major français a lancé fin juin 1994 la fausse opération humanitaire *Turquoise*. Arrachée au Conseil de sécurité de l'ONU, *Turquoise* a permis à l'appareil génocidaire d'échapper à la justice. Mais surtout elle lui a évité une déroute morale. *Turquoise* préservera soigneusement l'instrument médiatique du génocide, la *Radio des Mille Collines*²⁶, ce qui permettra aux autorités en fuite de continuer à diriger l'extermination des Tutsi survivants en maintenant leur contrôle sur une partie de la population. Nous reviendrons sur cette opération qui montre que le génocide, crime d'État, a fait intervenir à tous les niveaux la complicité des États rwandais et français, et que sa réalisation est le produit de cette connivence.

Car si le génocide des Tutsi nous interpelle, c'est bien aussi parce qu'il n'aurait pu s'accomplir sans la complicité active de l'État français. Depuis 1990, Paris coopérait militairement très étroitement avec l'armée rwandaise, les FAR, armée hutu, statutairement ethnique. En quatre ans, le financement des contribuables français a permis d'équiper

et de faire passer cette armée de 5 300 à plus de 40 000 hommes. L'instruction et la formation des milices du MRND, basses œuvres du génocide, par des militaires français sont attestées par des sources multiples, notamment par un ancien milicien²⁷. Récemment, un témoin parlant devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), l'a encore confirmé lors du procès de George Rutaganda, vice-président des *Interahamwe*. Un milicien lui a confié que « *les militaires français lui avaient appris à tuer* »²⁸. Des diplomates à Kigali signalent avoir vu des officiers français dans le parc national de Gabiro en compagnie d'unités *Interahamwe*²⁹. Deux militaires français ont d'ailleurs à cette occasion contracté la trypanosomiase (maladie du sommeil)³⁰.

Le gouvernement intérimaire qui réalisa le génocide des Tutsi a été composé à l'intérieur même de l'ambassade de France et au ministère de la Défense, sous la houlette de l'ambassadeur Marlaud et du colonel Bagosora, dans les deux jours qui ont suivi l'assassinat d'Habyarimana. Pendant tout le déroulement du génocide, ce gouvernement bénéficia du soutien officiel, discret mais efficace, de la France et de son soutien officieux par la livraison d'armements. Le génocide des Tutsi a été largement financé par l'État français, notamment à l'aide de prêts garantis par le Crédit Lyonnais. Cette garantie aura permis en 1992 l'achat pour quelques 35 millions de francs d'armement à

25 – Jean d'Ormesson, *Le Figaro*, 19 et 20 juillet 1994.

26 – La « Radio-Télévision Libre Mille Collines » ou RTLM, financée par l'*akazu*, a été le principal instrument médiatique du génocide, rendu célèbre par ses appels au(x) meurtre(s), exhortant la population à remplir les fosses communes. Cf. Jean-Pierre Chrétien (dir.), *Rwanda : Les médias du génocide*, Karthala, 1995.

27 – Témoignage de Janvier Africa, repris dans *Courrier international*, 30 juin-6 juillet 1994.

28 – Voir également *L'Humanité* du 13 juin 1997 pour ce qui concerne l'entraînement des miliciens de la Coalition pour la Défense de la République (CDR), composante la plus ouvertement raciste de l'ancienne dictature.

29 – Interviews, Genève, mars 1995 ; Kigali et Dar es-Salaam, août 1995. Cités dans *La réponse internationale au conflit et au génocide : Enseignements à tirer de l'expérience au Rwanda*. Tome II : *Les signes avant-coureurs et la gestion du conflit. Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda*. Copenhague, mars 1996, p. 37.

30 – Ce qui m'a été confirmé oralement lors d'un colloque sur cette endémie à Anvers (Belgique) en décembre 1998.

l'Égypte³¹. Tout le poids et la crédibilité du « Pays des droits de l'Homme » sont derrière la réalisation du dernier génocide du siècle.

Des Français, hommes politiques, journalistes, universitaires ou chercheurs, ont justifié la politique française au Rwanda. Comment relaie-t-on l'idéologie qui permet un génocide ? Quelle force, quelle motivation peut-on trouver pour justifier le soutien à un régime manipulant l'ethnicité ? La journaliste belge Marie-France Cros explique cette complicité des élites européennes : « *Seuls les Hutu sont de vrais Rwandais, les Tutsi étant censés venir d'Égypte. [...] Pendant des années, les Européens – Belges en particulier, mais aussi Français – n'y ont rien trouvé à redire. Missionnaires, coopérants ou hommes politiques, ils ont pourtant connu la seconde guerre mondiale ou ont appris à l'école que le fascisme et l'exclusion systématique menaient tout droit à la "catastrophe" que fut la Shoah pour les Juifs. Ils le savent si bien qu'aucun d'eux n'oserait décrire aujourd'hui les Juifs comme avarés, sales et le nez crochu, selon la caricature couramment utilisée avant la guerre. Nous avons cependant entendu souvent nos compatriotes – pas tous ! – liés au Rwanda expliquer benoîtement que "les Tutsi sont intelligents et fourbes tandis que les Hutu sont balourds mais gentils", sous-entendant par-là qu'il était normal que les premiers, dangereux, subissent une discrimination, afin de permettre aux seconds, demi-innocents, de s'épanouir. [...] On s'est donc voilé les yeux, préférant croire que le général Habyarimana dirigeait "la Suisse de l'Afrique".* »³²

Ce racisme se retrouve dans l'antisémitisme, également de « bon aloi », qui est intégré depuis Bernanos, Daudet, Fourier, Proudhon, Renan, Sorel et Voltaire, etc., à l'idéologie

31 – Hervé Gattegno, « L'aide militaire de la France à l'ancien régime », *Le Monde*, 22 septembre 1994.

32 – *La Libre Belgique*, 1^{er} juin 1994.

33 – Voir par exemple Christian Delacampagne, *Une histoire du racisme*, Le Livre de Poche/France Culture, 2000 ; Robert Badinter, *Un antisémitisme ordinaire*, Fayard, 1997.

française de gauche comme de droite³³. Un racisme bien pensant et non dit. Comprendre ce racisme, c'est mettre à plat notre vision de l'autre et en particulier de « l'Africain ».

Le million de suppliciés de 1994 nous interpelle aussi par l'absence de réaction de la communauté internationale. Démissionnaire pendant le génocide, elle reste très discrète après. Tout se passe comme si ce million de morts n'avait jamais existé. Il n'y a pas eu le « *plus jamais ça* » unanime et révolté qui a suivi la Shoah. C'est peut-être le signe le plus alarmant. Ce génocide francoafricain se présente comme une mise au point, dans le laboratoire rwandais, d'un mode de régulation radicale des populations indociles. Un test d'acceptabilité et de faisabilité d'une certaine façon de gérer un monde misérable qui resterait extérieur à l'espace protégé occidental. La gestion par le chaos génère des profits à court et à long termes : ventes d'armes, trafics divers et reconstruction pendant les éventuelles périodes de paix civile, sans comptes à rendre à une société civile réduite à l'inexistence politique, dans un espace délimité où s'affrontent les réseaux criminels, les services secrets et les mafias, un monde sans lois³⁴.

Et jusqu'à présent, l'impunité des complices occidentaux montre que cette solution a un avenir. L'impunité, cette exclusion de toute possibilité de justice, est la conséquence la plus dramatique du négationnisme et du révisionnisme. Car s'il est si facile de tuer, rien n'empêche que l'on récidive demain. Timor a été le théâtre d'un scénario identique en 1999 : extermination d'une minorité gênante à l'aide de milices instrumentalisées par un État génocidaire avec la passivité de l'ONU et la complicité des tuteurs australien et américain. Comme le génocide arménien l'a été pour le troisième Reich, on peut craindre que le génocide des Tutsi et la manipulation ethniste qui l'a permis deviennent un modèle

34 – Dont l'organisation actuelle est expliquée et cartographiée dans le livre de Jean Maillard et Pierre-Xavier Grézaud (dir.), *Un monde sans loi. La criminalité financière en image*, Stock, 1998.

pour de futures tentatives³⁵. Le Congo de Kabila a déjà appliqué la recette avec zèle en août 1998.

Le pire s'est à nouveau réalisé dans les guerres secrètes que continue à mener l'Élysée en Afrique. Sassou Nguesso, l'homme d'Elf-Total-Fina, a repris le pouvoir au Congo-Brazzaville à l'aide et des anciennes milices génocidaires rwandaises du *Hutu Power* et de « mercenaires français » (en réalité des militaires « en congés » des forces spéciales ou pêchés dans le vivier de l'extrême droite). Des contingents de soudards venus d'Angola et du Tchad, autres alliés de la Françafrique, sont également intervenus. Les victimes sont les populations civiles, massacrées et contraintes à la fuite dans les forêts congolaises où elles sont réduites à la survie dans des conditions dramatiques avec une mortalité effrayante chez les enfants. Il y aura plus de 50 000 morts, plusieurs dizaines de milliers de viols, une série de crimes contre l'humanité. François-Xavier Verschave nous apprend qu'il s'agit d'une « guerre secrète française » : le chef de l'État et des armées, Jacques Chirac, serait à la tête de cette entreprise atroce et occultée³⁶.

L'IMPLICATION DES ÉLITES AU RWANDA

« C'est un des drames de l'Afrique, on la juge à travers des élites que Fanon disait "décérébrées". Ce sont elles qui manipulent les idées ethniques. [...] Notre véritable tragédie, c'est d'être affublés de ces élites complètement désaxées, prêtes à jouer avec la misère et le désespoir des populations dans de sanglantes luttes de pouvoir. »

Boubacar Boris Diop¹

L'encadrement étatique du génocide

L'élimination des membres de l'opposition démocratique hutu avec leurs familles et le génocide des Tutsi ont été accomplis par le Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) immédiatement après l'assassinat du président Habyarimana.

35 – Lors d'un discours le 22 août 1939, Hitler aurait dit :
« *Qui parle encore aujourd'hui du massacre des Arméniens ?* »
Mais pour Yves Ternon, cela signifie seulement qu'Hitler soulignait que la guerre facilitait le massacre des civils (*L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Le Seuil, 1995, p. 202).

36 – *Noir Silence*, op. cit.

1 – « La vraie tragédie de l'Afrique, ce sont ses élites », entretien publié par le quotidien dakkarois *Le Soleil* (<http://www.lesoleil.sn>), lundi 5 février 2001. Boubacar Boris Diop, écrivain sénégalais, est l'auteur de *Murambi, le livre des ossements*, Stock, 2000, roman-témoignage consacré au génocide dans le cadre du projet « Écrire par devoir de mémoire » (Fest' Africa, Lille, juin 2000).

Le GIR était composé des membres de l'entourage présidentiel rwandais, politiques et militaires. Ces derniers vivaient depuis quatre ans en osmose avec l'armée française et ses services de renseignements. Le génocide mobilisa pratiquement toutes les autorités de l'État, préfets, bourgmestres et conseillers communaux.

Dès le 7 avril 1994, toutes les frontières furent fermées, les routes parsemées de barrières. Dans les grands centres, les autorités demandèrent aux Tutsi de se rassembler dans des édifices (écoles, églises, stades, bâtiments publics), ce qui permit de massacrer les personnes par centaines, par milliers, voire par dizaines de milliers dans certains endroits, comme l'église et le stade de Kibuye. Les bâtiments étaient encerclés par les gendarmes et les policiers communaux chargés d'empêcher toute fuite. Les FAR commençaient alors l'extermination à la grenade et au mortier, les miliciens et les gens mobilisés venaient ensuite « *finir le travail* » à la machette et à la houe. Partout, survivants et rescapés ont été poursuivis, traqués et exécutés par la population, mobilisée comme pour un travail communautaire de « *défrichage* ». Les biens des familles massacrées étaient ensuite répartis par les autorités.

Les détails du fonctionnement de cette machine à tuer étatique se trouvent dans les livres de référence d'Alison des Forges et d'*African Rights*². Il ne s'agissait en aucune façon de « débordements », d'un développement incontrôlable qui aurait échappé à ses initiateurs, comme certains le croient ou voudraient le croire. Le lundi 10 avril, le gouvernement réunit les dix préfets du pays, sauf celui de Butare qui était Tutsi et qui empêchera les massacres jusqu'à son assassinat. Lors de cette réunion, deux préfets dénoncent le comportement des miliciens *interahamwe*, qui provoquent des massacres dans leurs préfectures. Ils sont immédiatement mis à l'index. Un

2 – *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., et Rakiya Omaar et Alex de Waal (dir.), *Rwanda, Death, Despair and Defiance*, Londres, African Rights, 1995, 742 pages, réédition 1995, 1201 pages.

ministre du GIR, Édouard Karamira, vice-président du MRND, prend alors la parole et clarifie les choses : « *Nous ne voulons plus entendre parler de ces préfets qui entravent l'action des Interahamwe ou les dénigrent d'une façon ou d'une autre. Ces anciennes habitudes, héritées du temps des conflits et rivalités entre les partis, sont aujourd'hui dépassées. L'engagement des miliciens interahamwe est une action hautement patriotique. Aidez-les au lieu de les entraver, soutenez-les au lieu de les dénigrer. Je répète, nous ne voulons plus entendre parler de ça, la situation est grave et exige l'effort de chacun.* »³ La consigne a été donnée d'en haut de traquer partout sans pitié « *l'ennemi traditionnel du Rwanda* ». Les préfets reçurent l'ordre de réunir les bourgmestres, les conseillers de secteurs, afin de mobiliser la population contre l'ennemi commun.

Aucun Tutsi ne devait rester vivant. La propagande du *Hutu Power* prophétisait leur disparition, au point que la génération hutu suivante ne devait plus savoir à quoi ils ressemblaient. Le rôle des militaires et gendarmes, en service actif ou à la retraite, a été d'inciter en donnant l'exemple, en se livrant eux-mêmes aux meurtres des civils. Ils avaient aussi la charge d'ordonner et de contraindre à tuer. « *Non seulement les militaires participaient aux tueries, mais ils incitaient aussi les miliciens et les simples civils à le faire, en leur donnant des ordres directement ou par l'intermédiaire d'administrateurs civils. À l'échelon national, les autorités civiles et militaires insistaient sur la nécessité d'obéir à ces ordres, disant que les civils devaient travailler avec l'armée, l'aider ou la soutenir. Selon un témoin étranger, des soldats enseignaient l'art de tuer à des jeunes gens réticents, dans les rues de Kigali : lorsqu'ils hésitaient à attaquer les Tutsi, les soldats frappaient les victimes à coups de pierre, jusqu'à ce que les novices se décident à prendre le relais.* »⁴ Un peu partout les militaires déclenchèrent les tueries en organisant la foule, en

3 – Rapporté par le journaliste Ntaribi Kamanzi, *Rwanda, du génocide à la défaite*, Kigali, éd. Rebero, 1997.

4 – Alison des Forges, op. cit., p. 264.

allant chercher les passants sur les marchés et dans les rues. Il fallait mobiliser les gens pour tuer des civils dispersés, pour s'occuper des barrières, pour la traque des survivants. Ce fut la tâche de l'administration. « *Comme l'avait déclaré Karamira dans un discours radio-diffusé le 12 avril, cette "guerre" devait devenir la responsabilité de tous. Le gouvernement intérimaire ordonna à l'administration d'effectuer cette mobilisation.* »⁵

L'historien Jean-Pierre Chrétien souligne combien le rôle des autorités locales, politiques, administratives ou techniques était alors décisif, avec tout le poids de leur parole et de leur savoir dans cette société hiérarchisée et encadrée : « *Les témoignages sont innombrables où on voit le bourgmestre, le directeur d'école, le commerçant du coin, le médecin, etc. (soit les intellectuels locaux) organiser les rondes et les barrières, s'agiter ostensiblement parés de feuilles de bananier [symbole du "peuple majoritaire"] ou marcher derrière les escouades de jeunes paysans qui "visitent" les demeures. [...] Le journaliste américain Chris MacGreal le note dans la commune de Taba : "À la tête de jeunes brutes ivres se trouvaient toujours les membres les mieux éduqués de la commune. Les docteurs et les instituteurs étaient particulièrement actifs."* »⁶

5 – *Ibidem*.

6 – « Le génocide du Rwanda : l'adhésion populaire à la violence extrême, dimensions politique et culturelle », d'après les enquêtes de Rakiya Omaar et Alex de Waal, *Rwanda, Death, Despair and Defiance*, op. cit., communication au colloque « Les cultures africaines entre conflit et consensus », 26-27 janvier 2001, Centre culturel de la Fondation de la Caixa, Barcelone, Espagne.

La participation des intellectuels rwandais au génocide

« *La plus grande partie de l'élite hutu – militaire, administrative, religieuse, intellectuelle – [a été] amenée, bon gré mal gré, à participer à la machine génocidaire ou à la cautionner.* »

François-Xavier Verschave⁷

« *Ces assassins aux beaux habits ont laissé des paysans se salir les mains, mais ils étaient juste en deuxième ligne pour coordonner les opérations.* »

Jean-Pierre Chrétien⁸

Le rôle des intellectuels dans l'élaboration puis la mise en œuvre du génocide est fondamental. Si les élites au pouvoir pouvaient organiser périodiquement des séries de pogromes antitutsi en exacerbant la haine ethnique, c'est parce que nombre d'intellectuels hutu l'acceptaient et trouvaient là le moyen d'entretenir leur conviction et leur bonne conscience. Ce sont eux qui bénéficiaient de l'idéologie ethniste, excluant les Tutsi de la compétition pour les postes administratifs. Le jeu est complexe entre la manipulation du racisme par le pouvoir – qui permettait d'occulter les problèmes sociaux en désignant un bouc émissaire – et l'acceptation ou la surenchère de ceux qui en tiraient de petits privilèges. Le système des quotas ethniques mis en place par la République hutu permettait de biaiser la concurrence professionnelle par le rejet des concurrents Tutsi. Plus radicaux, les pogromes permettaient d'évincer en une seule opération toute l'élite intellectuelle tutsi qui se reconstituait malgré tout. Les pogromes de 1973 prirent des proportions gigantesques à travers tout le pays. En février et mars 1973, l'État a orchestré le renvoi « spontané » des élèves tutsi de tous les établissements

7 – *Noir silence*, op. cit.

8 – *Afrique des Grands Lacs, 2000 ans d'histoire*, Aubier, 2000.

publics et privés du pays ainsi que celui des étudiants de l'Université nationale du Rwanda⁹. Sur les portes des établissements étaient affichées les listes des Tutsi, avec ordre de déguerpir. De nombreux cadres tutsi, professeurs, employés, fonctionnaires, subirent le même sort. Dans la plupart des cas ces mesures ont été accompagnées par des attaques physiques. Plusieurs centaines de meurtres ont été signalés dans les villes¹⁰.

En 1994, l'élite hutu était en deuxième ligne, derrière les tueurs : « Ces massacres relèvent du choix délibéré d'une élite moderne et traduisent en un sens l'efficacité de l'État rwandais dans sa capacité d'encadrement et de mise en condition de la population. Parmi les organisateurs, on trouve de hauts cadres militaires, les leaders des formations politiques adhérant à la logique du Hutu Power, des responsables administratifs qui organisent le rassemblement des victimes dans les stades, les églises ou les écoles, devenus autant d'abattoirs, et ensuite, la répartition des biens de celles-ci, puis l'aménagement des charniers, des gendarmes qui rabattent le gibier humain sous la menace des fusils afin de faciliter le travail des miliciens utilisateurs des machettes. Mais cette machinerie décentralisée inclut aussi des diplomates chargés de justifier les tueries jusque dans les enceintes de l'ONU, des évêques apportant dès le début leur appui au "gouvernement intérimaire" ou refusant de répondre aux appels d'écoliers terrorisés, des religieux appelant à des "réunions de sécurité", gérant des regroupements soumis à un écrémage progressif ou freinant l'évacuation des personnes menacées, des universitaires élaborant la désinformation, des médecins veillant à épurer leur hôpital, des enseignants soucieux

9 – Sur ce « génocide intellectuel » de 1973, voir Josias Semujanga, *Récits fondateurs du drame rwandais. Discours social, idéologies et stéréotypes*, L'Harmattan, 1998, pp.185-187.

10 – 450 selon les chiffres cités par Jean-Claude Willame, *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, Institut africain-Cedaf/L'Harmattan, *Cahiers africains*, n°14, 1995. Ce qui constitue probablement une estimation minimale, ces crimes étant dissimulés par le pouvoir et les observations limitées aux grandes villes.

de "l'ordre" dans leur établissement, enfin des journalistes qui dénoncent les "cafards" et se réjouissent de leur mort sur les ondes de la RTLM. »¹¹

Cette participation des cadres de l'État rwandais et de leurs réseaux d'influence en Europe a réussi à mystifier une grande partie de l'opinion internationale. Quand la déroute des FAR s'est avérée inéluctable, l'Élysée a déclenché, avec l'aval de l'ONU, la fausse opération humanitaire *Turquoise*, qui permettra aux forces du génocide de se replier en bon ordre. Les tueurs ont poussé devant eux les masses d'exilés hutu prises en otage. Dans les camps du Zaïre (Goma, Mugunga, Bukavu) et de Tanzanie (Benaco), elles ont ainsi été parquées sous l'autorité de leurs bergers génocidaires. Le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) a donné le statut de « réfugié » aux concepteurs et exécutants de la solution finale au problème tutsi. Le soutien des groupes de pression liés à l'ancien régime s'est rapidement déguisé en aide humanitaire. Les camps du Zaïre et de Tanzanie sont devenus de 1994 à 1996 leurs sanctuaires, d'où s'opérait l'exfiltration vers l'étranger. Derrière les relais occidentaux français mais aussi suisse, belge et allemand, ces élites coupables ou complices sont omniprésentes. Exilés à travers le monde, ils forment aujourd'hui un immense réseau « dont les éléments les plus lointains peuvent se rencontrer en Australie comme en Scandinavie, aux Seychelles comme au Canada »¹². Parmi ces membres de la diaspora hutu, ceux qui ont participé physiquement ou moralement à cette abomination, se veulent les représentants de leur « ethnie », victime, voire martyr du FPR, autrement dit des « Tutsi ». (Le « FPR » a toujours servi à désigner les Tutsi dans la mouvance ethniste *Hutu Power*, mais depuis le génocide, c'est la façon « politiquement correcte » de le dire.)

En aucune façon des criminels contre l'humanité agressifs et armés, et les populations sous leur contrôle, ne peuvent être

11 – Jean-Pierre Chrétien, « Le génocide du Rwanda », communication citée.

12 – Luc Cambrézi, *Politique africaine*, n°68, décembre 1997.

qualifiés de réfugiés. Les termes de la convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et du protocole de New York de 1967, seuls textes de référence internationale en la matière, sont clairs et précis : il y est expressément affirmé « *qu'un individu ne peut bénéficier du statut de réfugié si on a des raisons sérieuses de penser qu'il a commis un crime contre la paix, un crime de guerre, un crime contre l'humanité ; qu'il a commis un crime grave de droit commun hors du pays d'accueil, qu'il s'est rendu coupable d'agissements contraires aux buts et principes des Nations unies* ». Elle exclut donc de cette catégorie les masses qui ont directement participé aux massacres, les miliciens, les autorités de l'État, l'élite intellectuelle et les forces armées qui les ont encadrées pendant l'extermination des Tutsi sur toute l'étendue du territoire rwandais. Certains ont fui contraints par l'armée et les milices, les autres étaient manipulés par la propagande : la RTLM n'a pas cessé de diffuser, malgré la déroute des FAR et la présence des militaires français de l'opération *Turquoise*.

Le fait que ces prétendus « réfugiés » arrivés au Zaïre se soient livrés jusqu'en 1996 au massacre des Tutsi du Kivu ne semble avoir ému personne. Les journalistes devaient trouver cela normal. Des ONG ont même fourni des équipements et des financements pour installer un abattoir moderne dans le camp de Mugunga, près de Goma au Zaïre. Le bétail provenait des éleveurs tutsi congolais du Masisi (province du Nord-Kivu) que les ex-FAR et les *Interahamwe* étaient en train de massacrer. Un cheptel bovin de 450 000 têtes a ainsi été entièrement anéanti et une population d'éleveurs éliminée avec les méthodes du génocide perpétré au Rwanda en 1994. Les Tutsi qui échappèrent aux massacres vinrent se réfugier au Rwanda (il y en avait 30 000 en 1998 dans les camps de Mudende, Nkamira, Mbugangari et Byumba près de Gisenyi).

Comment expliquer cet octroi du statut de réfugié aux tueurs, et la suspicion, par contre, envers ceux qui ont arrêté le génocide ? C'est que ce génocide a été réalisé par un gouvernement que « la France » reconnaissait et soutenait

diplomatiquement, et ceci jusqu'à la fin de l'extermination des Tutsi. Des associations comme *Frères des Hommes* (une ONG qui travaillait à des projets de développement) ou *Amnesty international* sont restées pendant plusieurs années des relais complaisants de ces cadres rwandais impliqués, sinon dans les crimes racistes, du moins dans l'ethnisme hutu : il s'agissait de leurs collaborateurs ou de leurs informateurs, que ces ONG ont gardés après le génocide. À partir des fameux « camps de réfugiés » du Zaïre ou de Tanzanie et de leurs relais religieux ou démocrates chrétiens en Europe qui en ont exfiltré un grand nombre, ces cadres ont pu répandre leurs thèses négationnistes de 1994 à 1996. Le gouvernement intérimaire en exil disposait d'un staff puissant à Bukavu, la grande ville du Kivu, alimenté financièrement par le HCR et soutenu moralement par une myriade d'ONG, telles que *Caritas* et d'autres institutions catholiques. Ces dirigeants d'un génocide monstrueux ont régné pendant deux ans sur deux millions de Hutu. Six ans après, on retrouve encore en France, en Belgique ou en Suisse, dans les journaux ou des revues sérieuses, les thèmes de l'idéologie ethniste et négationniste du *Hutu Power*.

Le mouvement *Hutu Power* n'a rien d'exotique, il est parfaitement occidental et moderne. Ce n'est pas l'expression d'un atavisme tribal enraciné en Afrique profonde. Sociologues et historiens en ont fait le constat : ceux qui ont pensé la solution finale, intellectuels et cadres politiques hutu, « *ont accompli des études supérieures occidentales [...] car [cette idéologie] comportait une conception de la pureté raciale radicalement étrangère à la culture traditionnelle.* »¹³ Outre cette pensée de la race totalement spécifique à notre univers occidental, les ethnocrates qui ont conçu, organisé et réalisé le génocide, ont savamment utilisé les méthodes de manipulation psychologique, issues de la « communication » publicitaire et de la propagande politique. Ceci aussi nous concerne

13 – Claudine Vidal, « Les politiques de la haine », *Les Temps modernes*, op. cit., pp. 6-33.

directement. Au Rwanda, c'est la radio, principal outil médiatique du pays, qui a été utilisée à cette fin.

Les élites Hutu Power en Europe

La pratique du mensonge a été incessante avant, pendant et après le génocide, à travers sa négation. La propagande du génocide a été construite sur des mensonges savamment distillés par les radios et relayés par les instances politiques pour manipuler l'opinion, tant intérieure qu'internationale. Le thème favori de cette propagande est la victimisation permanente des Hutu. Leur technique du mensonge est celle de « l'accusation en miroir »¹⁴ : les instigateurs accusent l'ennemi (les Tutsi, le FPR) des massacres qu'ils veulent eux-mêmes réaliser. Cette technique leur permet d'inciter les masses à accomplir leur projet génocidaire, présenté comme relevant de légitimes représailles. Si les faits démentent de façon flagrante leur propagande, ils accusent alors les Tutsi d'en avoir eu « l'intention », et les massacres qu'ils ont provoqués deviennent alors une « lutte préventive ». Un document retrouvé à Butare et intitulé : « Note relative à la propagande d'expansion et de recrutement » montre que le rédacteur s'inspire de la psychologie de la communication¹⁵ et des réflexions de « grands » auteurs, puisqu'il cite Lénine et Goebbels.

Ce sont ces menteurs qui signaient dans le camp de Goma en 1994 un mémorandum dénonçant (en français) les exactions du FPR à sa Sainteté le Pape et qui dans le même temps décrivaient aux paysans (en kinyarwanda, la langue unique autochtone des Rwandais) les yeux rouges et les pieds fourchus des soldats Tutsi, expliquant qu'ils devaient le

cœur de leurs victimes. Ce sont les mêmes menteurs qui dénonçaient de 1990 à 1994 un « génocide des Hutu » par le FPR et qui, à travers l'éditorial de Jean-Marie Colombani (*Le Monde* du 18 juin 1994) expliquaient que « le FPR fait le vide autour de lui, est responsable de l'exode et surtout ne veut laisser rentrer que les paysans, sous prétexte de récoltes, ce qui lui permet d'exclure les intellectuels hutu »¹⁶. Comme Sixbert Musangwamfura, historien et ténor de la presse, nommé chef de la Sûreté rwandaise par le Premier ministre Faustin Twagiramungu en juillet 1994, qui donnait en 1997, à l'unité près, le nombre de Hutu tués : 312 726¹⁷. En 1991, ce même personnage appelait tous les Hutu à se réconcilier et à achever le massacre des Tutsi : « Au fait, ces Hutu du Nord se trompent, espèrent-ils qu'il y ait un seul Tutsi à leur pardonner ce qui s'est passé à Kilibira ? Ce qui s'est passé avec les Bagogwe et les Bahima dans leurs zones ? Et les Hutu du Sud eux-mêmes, ont-ils oublié si soudainement "la petite machette" de Gikongoro, de Butare, de la Nyabarongo et d'ailleurs ? De toutes ces péripéties, le Tutsi qui en réchappe ne cesse de consigner tout ça dans le livre des "tentatives inachevées" comme celui des Juifs. »¹⁸

16 – Comme l'explique Colette Braeckman, dans son article « Désinformation et manipulation », *Le Soir* (Bruxelles) du 25 juillet 1994. Voir à ce sujet mon livre : *Le Monde, un contre pouvoir ?*, L'Esprit frappeur, 1999, pp. 53-55.

17 – Chiffre répercuté par *Jeune Afrique* du 4 janvier 1996, article de Sennen Andriamirado : « Rwanda : contre-génocides en série ».

18 – « Si nous n'exterminons pas les Tutsi, ce sont eux qui vont le faire », *Isibo*, 27 octobre 1991, journal dont il était le directeur. Kilibira : site du Nord du Rwanda où fut perpétré un massacre de centaines de familles tutsi en octobre 1990. Bagogwe et Bahima : groupes de pasteurs misérables et prolétariés qui ont été massacrés en octobre 1990 et en février 1991 par le pouvoir du président Habyarimana en guise de vengeance contre les attaques du FPR. « La petite machette » fait référence aux massacres de décembre 1963 et janvier 1964 dans la préfecture méridionale de Gikongoro. 50 000 Tutsi furent exécutés à la machette dans des conditions qui préfiguraient le génocide de 1994 ; les victimes, hommes, femmes et enfants, furent jetées dans la rivière Nyabarongo (traduction et notes du journaliste Faustin Kagame).

14 – On trouvera de nombreux exemples de cette technique dans *Rwanda : Les médias du génocide*, op. cit. et *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., pp. 82, 200, 301 et 443.

15 – Notamment du travail de Roger Mucchieli, *Psychologie de la publicité et de la propagande*, 1970, cité dans *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p. 80.

Le FPR a aussi commis des crimes de guerre au Rwanda et, au moment de la libération des camps, au Kivu. Simultanément des crimes de guerre ont été commis au Kivu par les miliciens *interahamwe*, par les soldats zaïrois et par les FAR repoussées par le FPR. Ils ont utilisé les masses hutu qu'ils avaient emmenées dans leur fuite comme un bouclier humain, les plaçant en première ligne¹⁹. Ils ont aussi tué les paysans hutu récalcitrants et massacré des villageois congolais, toutes choses que les sympathisants des génocidaires ne disent jamais. Aujourd'hui, dans les accusations contre le FPR qu'ils assimilent aux «Tutsi», il s'agit de démêler ce qui relève de vengeances réelles commises par les soldats de ce mouvement et ce qui relève du montage de leur propagande pour diaboliser l'adversaire.

En Europe, des intellectuels rwandais, étudiants, diplomates, journalistes, se sont efforcés de relayer la propagande du gouvernement génocidaire. La revue *Rwanda-Débat*, publiée à Fribourg, en Suisse, entre 1993 et 1997, constitue un exemple emblématique de cette désinformation. Cette revue, diffusée auprès des autorités locales et de la communauté rwandaise, a joué son rôle en relayant et diffusant les justifications du pouvoir génocidaire. Fribourg est le fief de M^{gr} Perraudin, Père blanc suisse très proche du pouvoir colonial et ancien vicaire apostolique de Kagbayi. Perraudin est une véritable incarnation de l'Église au Rwanda. Avec d'autres membres de sa congrégation, ils ont théorisé à la fin des années cinquante l'intégrisme ethnique, fondé la prétendue autochtonie des Hutu et se sont impliqués, en 1961, dans l'instauration de la République hutu²⁰. Forts de ce soutien, les membres de l'Assemblée des Rwandais de Suisse (ARS) basée à Fribourg, dont la revue *Rwanda-Débat* est «l'organe d'expression», ont été particulièrement actifs.

19 – Voir *Le Monde* du 2 mai 1997.

20 – Le premier président de la République hutu (1959-1973), Grégoire Kayibanda, fondateur du Parmehutu, était son secrétaire particulier.

Les six numéros de cette revue donnent la mesure du piège ethnique dans lequel certains intellectuels ont enfermé leur pays depuis plus de trente ans.

Les deux premiers numéros sont publiés en avril et septembre 1993 au moment où l'opposition intérieure au régime de Habyarimana se scinde en un courant démocratique, attaché à une démocratisation négociée avec le FPR, et un courant extrémiste qui se rapproche du MRND et de son émanation ouvertement raciste, la Coalition pour la défense de la République (CDR) : le *Hutu Power*, mouvance dont les slogans antitutsi tiennent lieu de programme politique. Les rédacteurs n'hésitent pas alors à affirmer leur adhésion à ce mouvement en appuyant sans réserve le combat des FAR contre le FPR, en dénonçant les négociations avec ce dernier et en appelant le «peuple» à l'union au-dessus des partis contre le FPR²¹. Le «peuple» renvoie ici aux «masses hutu» dont les membres du *Hutu Power* seraient les bergers naturels. Cette union de tous les Hutu, préconisée à l'époque par le ministre français de la Coopération, est un appel explicite à la constitution d'un front de race transparti, contre le «*seul véritable ennemi*», le FPR. Le Premier ministre est dénoncé comme traître, thème des *ibytso* («traître» ou «complice») qui servira à massacrer les membres de l'opposition démocratique hutu du 7 au 9 avril 1994, avant de se consacrer au génocide des Tutsi.

Tout, dans cet article-programme, annonce le génocide et ses méthodes basées sur la participation populaire. Les moyens de lutte contre le FPR sont clairement annoncés : «*il est temps que le peuple se lève pour prendre sa destinée en main*», «*le FPR sous-estime la réaction des masses paysannes*» d'où sont sortis «*les milliers de jeunes qui ont défendu corps et âme et avec bravoure la souveraineté nationale*», «*le peuple est le dernier rempart de la souveraineté nationale*» et «*les*

21 – Innocent Semuhire, «Le volet médiatique de la guerre d'octobre, la réaction contre l'intolérance et la stratégie divisionniste du FPR», *Rwanda-Débat*, n° 0, avril-mai-juin 1993, pp. 10-17.

jeunes instruits» doivent se solidariser avec ce mouvement qui est l'expression d'une «colère». On retrouve là la notion d'autodéfense civile sur laquelle le colonel Bagosora avait basé l'organisation du génocide²². Dans une lettre du 30 mars 1994 adressée au ministre de la Défense, le chef d'état-major des FAR détaille son «*Plan d'autodéfense populaire*» : il est demandé «*d'instruire la population au maniement des armes traditionnelles (épées, lances, machettes...) étant donné l'insuffisance des armes à feu*»²³.

Quand les rédacteurs de *Rwanda-Débat* parlent du «*danger menaçant de privilégier les droits de l'homme – et de quels hommes! – au détriment des droits d'un peuple*»²⁴, on peut faire deux lectures : la première est anodine. Elle révèle néanmoins un mépris des droits humains qui devraient s'effacer devant les «*droits du peuple*», le peuple étant alors une entité différente d'un ensemble d'êtres humains. La seconde, à travers la grille du *Hutu Power*, est inquiétante. L'exclamation méprisante «*de quels hommes!*» renvoie aux Tutsi (que le *Hutu Power* qualifie de «*cafards*»). La protection des uns menacerait donc les autres. La conséquence logique est l'extermination des premiers. Il y est question de la «*contribution du peuple pour vaincre définitivement l'agresseur inkotanyi [nom désignant les combattants du FPR et par extension tous les Tutsi]*». Le «*définitivement*» est lourd de signification.

Si la haine et l'appel aux meurtres suintent à toutes les pages de *Rwanda-Débat*, cela n'apparaît cependant qu'à l'observateur averti. Il faut connaître le contexte et l'idéologie sous-jacente pour le voir. Les prises de positions extrémistes sont toujours voilées, noyées dans un discours rempli de formules sur la paix, les droits de l'homme, le dialogue et la

22 – Ce que montre Alison des Forges dans *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit.

23 – Jean-Philippe Ceppi, «*L'armée rwandaise avait préparé la guerre civile*», *Libération*, 13 septembre 1994.

24 – *Rwanda-Débat*, éditorial du n° 0.

réconciliation. Il y a constamment chez ces intellectuels un double langage, l'un neutre, honorable, destiné aux Occidentaux, et l'autre centré sur le non-dit génocidaire, la complicité dans le crime. L'idéologie ethniste est par contre ouvertement affichée : l'affirmation de la différence ethnique est un préalable à la démocratie, puisque celle-ci est conçue par référence à la majorité ethnique²⁵. Ainsi un article met en garde contre «*les dangers de la négation ou de la révision de l'histoire*» et «*la volonté de faire disparaître l'histoire d'un peuple*», c'est-à-dire de toucher à la théorie des deux peuples antagonistes et au credo de l'oppression des féodaux tutsi sur les masses hutu²⁶. *Rwanda-Débat* défend une version raciste et falsifiée de l'Histoire dont historiens et sociologues ont montré l'origine idéologique et l'absence de tout fondement scientifique²⁷. On retrouve là l'idéologie de la République hutu des années 60, reprise par le *Hutu Power* et ressassée par les médias de la haine.

Alors que le génocide fait rage, les rédacteurs de *Rwanda-Débat* continuent leur propagande : la vocation de l'ARS est d'organiser la bataille médiatique contre ceux qui osent dénoncer le génocide en cours. Ils relayent en Europe le travail de ceux qui l'organisent au Rwanda : «*Pendant trois semaines les conspirateurs tentent de cacher le génocide rural aux yeux du monde extérieur. Habiles manipulateurs de médias, les dirigeants du mouvement Hutu Power mettaient le*

25 – Et se retrouve dans les articles d'Athanase Kanimba, «*Lettre ouverte au peuple rwandais*», *Rwanda-Débat*, n° 0, pp. 22-24 et de J. Habimana et al., *Rwanda-Débat*, n° 1, juillet-août-septembre 1993, pp. 1-6.

26 – Athanase Kanimba, «*On prend les mêmes et on recommence*», *Rwanda-Débat*, n° 1, pp. 9-13.

27 – Dans l'histoire précoloniale il n'y a aucune trace de violence systématique entre Tutsi et Hutu. Les nombreuses guerres qui en forment la trame opposaient des groupes de Banyarwanda, comprenant Tutsi, Hutu et Twa rassemblés dans une même armée. Ils s'opposaient à d'autres armées similaires des différents royaumes de la région ou des étrangers des royaumes extérieurs. Cf. Jean-Pierre Chrétien, *L'Afrique des Grands Lacs*, op. cit.

carnage sur le compte de la guerre civile [contre le FPR], semant la confusion chez les correspondants étrangers qui connaissaient mal la situation réelle.»²⁸ Dans *Rwanda-Débat*, le travail de ces «*assassins aux beaux habits*» était d'assurer la guerre médiatique en désinformant à leur niveau. Il y est affirmé que le FPR est le principal responsable des massacres. Alors que le génocide est censé avoir été «*filmé en direct*», les massacres du FPR restent secrets²⁹. La République hutu est victime d'un «*complot médiatique*» visant à la diaboliser. Après le génocide, les journalistes qui en parlent sont accusés de «*rouler pour le nouveau pouvoir rwandais*»³⁰. La thèse dominante est celle du «*double génocide*» : les représailles et les crimes de guerre du FPR sont assimilés à un génocide planifié des Hutu³¹.

La désinformation s'attache aussi aux détails. Un auteur de *Rwanda-Débat* affirme que l'*akazu* n'était qu'un innocent groupe commercial. Il explique aussi que le système des quotas organisé par la République hutu depuis 1962 était l'équivalent du système qui existe aux États-Unis. En réalité, les quotas fondaient un système d'apartheid basé sur les «*proportions ethniques*». Ces proportions, fixées arbitrairement par le pouvoir à 90 % de Hutu et 9 % de Tutsi, faisait exclure des études nombre de jeunes Tutsi capables de réussir³². Par exemple, si dix Hutu et dix Tutsi réussissent au concours d'entrée à l'école secondaire, pour respecter les quotas seuls

28 – Rapport de l'O.U.A., op. cit., pp 14-24.

29 – «*Crise rwandaise : ou bourreau, ou victime ! Quel mensonge*», *Rwanda-Débat*, n° 4-5, mai 1996, pp. 1-2.

30 – Comme Colette Braeckman du *Soir* (Bruxelles). *Rwanda-Débat*, n° 2, mai-juin 1995, pp. 19-22.

31 – Innocent Semuhire, «*L'importance de la qualification dans la répression des crimes contre l'humanité commis au Rwanda*», *Rwanda-Débat*, n° 2, pp. 39-46.

32 – Ces chiffres étaient manipulés par le pouvoir. Le seul vrai recensement que le pays ait connu, en 1978, réalisé par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), non publié, donnait une proportion de 25 % de Tutsi dans la population. Cf. Théo Karabayinga et José Kagabo, op. cit.

un ou deux enfants tutsi seront admis à continuer, les autres seront exclus. Ces places seront alors accordées aux enfants des fonctionnaires et des commerçants hutu qui bénéficient des jeux d'influence. Cet auteur prétend que le terme *ibyitso* (complice) a été inventé par les Tutsi, que le discours de Léon Mugesera qui appelait à tuer les Tutsi en les jetant dans la rivière Nyabarongo (pour les renvoyer par cette «*voie express*» en Éthiopie) a été mal traduit, que le colonel Bagosora était «*un officier inconnu du public et à qui personne ne prêtait des intentions politiques*», etc. De quoi «*expliquer*» le génocide rwandais qu'il met entre guillemets³³.

Le procès intenté à Neuchâtel par le directeur de *Rwanda-Débat* à un citoyen suisse qui l'avait qualifié de «*nazi rwandais*» a permis d'examiner le contenu idéologique de cette revue et son rôle en Suisse. L'historien Jean-Pierre Chrétien a étudié la logique du *Hutu Power* et montré pour quelles raisons on pouvait judicieusement qualifier cette idéologie de «*nazisme tropical*»³⁴. C'est cette même idéologie qui se retrouve dans *Rwanda-Débat*. Il semble que pour les rédacteurs de cette revue, la qualification de «*nazi*» est simplement une injure gratuite, qu'ils utilisent d'ailleurs en traitant les auteurs des *Médias du génocide* de «*véritables nazis*»³⁵. Or, comme le remarque Jean-Pierre Chrétien, «*nazi*» est en allemand le diminutif de «*national-socialiste*». «*Ni l'idée nationale, ni l'idée socialiste ne sont honteuses, c'est leur accouplement sur une ligne antisémite [...] qui a rendu l'expression compromettante. Ce rapprochement mérite réflexion, car de même "majorité" et "démocratie" ne sont pas des termes négatifs, mais leur association avec un imaginaire d'autochtonie*

33 – Jean-Baptiste Haleluya, «*Théories pour expliquer et comprendre le "génocide rwandais"*», *Rwanda-Débat*, n° 3, juillet-septembre 1995, pp. 24-36.

34 – Jean-Pierre Chrétien, «*Un "nazisme tropical" au Rwanda ? Image ou logique d'un génocide*», *Vingtième siècle*, octobre 1995, pp. 131-142.

35 – Jean-Baptiste Haleluya, «*Manipulation ou découverte historique*», *Rwanda-Débat*, n° 4-5, p. 92, à propos de Jean-Pierre Chrétien (dir.), *Rwanda : Les médias du génocide*, op. cit.

et d'exclusion est venue déconsidérer cette terminologie au Rwanda. »³⁶ C'est le racisme antitutsi et ses conséquences (de la discrimination au génocide) qui rendent l'idéologie Hutu Power criminelle et inacceptable.

Lutter contre le mal

Le choc ressenti en apprenant la participation au génocide de ces intellectuels hutu que l'on fréquentait, que l'on considérait comme des amis, est bien traduit par les propos du Père Forestier, un Père blanc responsable des médias catholiques au Rwanda. Présent pendant les massacres, il crie son déchirement et sa haine au cours d'une émission du « Jour du Seigneur »³⁷ : « J'ai la haine dans le cœur. [...] J'en veux profondément, au fond de mon cœur, à tous mes amis que j'ai là-bas et qui ont massacré. Je ne pourrai pas leur pardonner. » Cette haine à l'encontre de ceux « qui ont tué, torturé, violé... » venant d'un prêtre qui reconnaît avoir été l'ami des criminels, me paraît digne d'être signalée. Comme je l'ai déjà dit, le Vatican souscrit en effet à la thèse du double génocide, l'Église catholique, à travers l'action de certains de ses prêtres, reste un pilier de l'idéologie ethniste et joue un rôle important dans la propagation actuelle des thèses négationnistes et révisionnistes.

Le Père Forestier terminait son homélie en disant : « *Àu nom des bonnes actions qui ont eu lieu au Rwanda et dans le monde, on n'a pas le droit de minimiser le mal qui a eu lieu, parce que le mal est là et le mal est quelque chose d'atrocité contre lequel il faut lutter.* » Le cri du Père Forestier exprime un espoir, celui de la lutte contre le mal que représente le génocide, cette perte de tout sentiment de fraternité. Cet

36 – Jean-Pierre Chrétien, « Rwanda-Débat, une revue Hutu Power en Suisse », témoignage à défense au tribunal de Neuchâtel en Suisse le 29 août 2000, texte dont s'inspirent ces réflexions.

37 – *Chrétiens dans l'enfer du Rwanda*, le 9 octobre 1994. Document produit avec une cassette vidéo par Chrétiens en Grandes Écoles – Mission étudiante catholique – Île de France, 24 octobre 1994.

espoir, l'Église catholique le piétinera en exfiltrant, aidant et protégeant des prêtres et des religieux qui relèvent du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Elle montre en cela son mépris pour la justice humaine. Or, cette justice est la seule arme efficace que les humains aient trouvée pour « lutter contre le mal ». Ce mépris est bien traduit par l'aphorisme du Cardinal Etchegaray, porte-parole du Pape au Rwanda : « *Le sang des martyrs est semence de chrétiens.* »³⁸ Les criminels sont allègrement renvoyés aux bons soins de la justice divine. Prononcé devant les fosses communes, c'est toute la logique de la foi et l'avenir radieux d'un millénaire annoncé comme « religieux » qui apparaît ici³⁹.

Parce que les « clercs » ont massivement trahi, il est nécessaire aussi de rendre hommage aux actes de résistance accomplis pour sauver des Tutsi. Il ne faut pas faire d'amalgames avec les cadres impliqués dans les massacres et qui ont sauvé quelques vies parce que cela les arrangeait et ne leur coûtait rien. Ou qui, comme le prêtre Wenceslas Munyeshyaka⁴⁰, sauvaient quelques jeunes filles tutsi pour en abuser sexuellement. Presque tous les inculpés à Arusha revendiquent d'ailleurs avoir sauvé quelques Tutsi. Ce genre de sauveurs à double face a été relativement fréquent, même parmi les génocidaires les plus féroces : c'était

38 – *La Croix* du 4 août 1994. Le Cardinal était en juin 1994 l'envoyé spécial du Pape au Rwanda, consultant du Conseil pontifical « Justice et paix ».

39 – J'ai développé cet aspect dans un livre précédent : *La Foi : une histoire culturelle du mal, En danger de croire*. L'Harmattan, 1998.

40 – Le Père Wenceslas Munyeshyaka, prêtre milicien et vicaire de l'église de la Sainte-Famille à Kigali, a exercé son ministère à la paroisse de Bourg-Saint-Andéol en Ardèche. Arrêté en 1995, il sera relâché et pris sous la protection des Pères blancs dans la région parisienne, puis aux Andelys, près d'Évreux. Cf. *Témoin du génocide*, n° 1 : « Succès et déboires de la lutte pour la justice. Le Père Wenceslas Munyeshyaka arrêté en France puis relâché », African Rights, Londres, octobre 1995 ; *Témoin du génocide*, n° 9 : « Father Wenceslas Munyeshyaka : in the Eyes of the Survivors of Sainte-Famille », African Rights, Londres, avril 1999.

aussi un moyen de montrer sa puissance. C'était la jubilation de disposer du droit de vie et de mort sur autrui, selon son bon vouloir.

D'autres ont refusé la logique du génocide. Ils ont résisté aux croyances, à la folie ambiante et ont rarement survécu à cette résistance. Ces hommes et ces femmes ont rejeté le consensus génocidaire qui voulait que les Tutsi n'aient plus le droit de vivre. Pour sauver des vies, ils et elles ont risqué et bien souvent perdu la leur. La journée nationale des héros a été commémorée à Kigali le 1^{er} octobre 2000 par une grande cérémonie. Mais ces actes n'ont pas été recensés. Ils n'ont pas été célébrés au Rwanda, ni leurs auteurs traités en héros. Les seuls héros reconnus par l'État rwandais « *doivent avoir exercé une activité militaire* »⁴¹. Or, ces résistants sont civils et anonymes, comme les paysans Tutsi morts sans sépultures. Ils ont combattu à leur façon la logique du génocide, même s'ils ne pouvaient le faire par les armes. Qu'importe si ces martyrs d'un État ne sont pas reconnus par un autre ! Comme les Tutsi assassinés dans les collines, ils font simplement partie de la mémoire de l'humanité. Ils ont rejoint les victimes de la Shoah et toutes les victimes de la foi ethnique. Ils représentent la résistance à l'emprise des convictions racistes, le refus de l'ordre criminel, la désobéissance à l'État. Leur mémoire, c'est cette force qui brûle en nous pour « *lutter contre le mal* ».

LE RÔLE DE L'ÉGLISE AU RWANDA

« Les Inyenzi-inkotanyi [cafards-Tutsi] sont une race de gens très mauvais. Je ne sais pas comment Dieu va nous aider à les exterminer... Continuons à les exterminer pour que nos petits enfants n'entendent plus parler d'Inkotanyi. »

« Réjouissons nous, amis ! Les Inkotanyi ont été exterminés... Dieu est juste ! »

Déclaration chantée de Kantano Habimana,
RTL, 2 juillet 1994.

« Chaque fois que nous nous lèverons, Dieu sera toujours avec nous. Jésus est derrière nous, nous gagnerons la guerre. »

Valérie Bemeriki,
RTL, 20 mai 1994¹.

41 – Comme le général-major Fred Rwigema, mort dès les premiers jours du conflit, en octobre 1990. Cf. *Grands Lacs Hebdo*, 11 octobre 2000.

1 – Valérie Bemeriki est l'une des plus célèbres speakerines de la RTL, pour ses appels aux meurtres et à l'extermination des Tutsi.

Le génocide des Tutsi en 1994 au Rwanda est un génocide au sens premier du terme selon des critères qui s'appliquent à l'extermination des Arméniens et des Juifs. Pour leurs assassins, les Tutsi, les Juifs ou les Arméniens ne pouvaient abjurer. Les massacres des Protestants par les Catholiques (et *vice versa*), l'extermination de musulmans par les croisés, n'étaient pas des génocides parce qu'un croyant peut se convertir, abjurer sa foi. Les Tutsi, les Juifs et les Arméniens étaient condamnés à mourir pour ce qu'ils sont. C'est-à-dire, dans l'esprit de leurs bourreaux, pour le crime d'être né. C'est ce qui fait l'immense singularité de ce crime. Un crime qui a ses racines dans la mise en place par les missionnaires et les autorités belges d'une république chrétienne et ethnique au Rwanda en 1961, sous la coupe du parti unique Parmehutu (Parti du mouvement d'émancipation des Hutu). Pour la Belgique et l'Église catholique c'était, face à la volonté d'indépendance de l'élite tutsi, un moyen politique astucieux de préserver leur tutelle. Cette compromission avec un État ethnique, aux dérives racistes acceptées, voire contrôlées et amplifiées, a abouti à un génocide en 1994. Le rôle de l'Église dans ce génocide est incroyable et l'Église bénéficie de l'impossibilité pour les fidèles de concevoir une telle complicité. Mais est-ce si difficile à concevoir ? Le Dieu de l'Ancien Testament a bien exterminé par familles entières, outre les populations « non élues » de Palestine, celles sexuellement dissolues de Sodome et Gomorrhe, et tant qu'à faire, toute l'humanité à l'exception de la famille de Noé, en déclenchant un déluge éradicateur. Ces mythes génocidaires se trouvent dans le livre le plus lu et le plus diffusé au monde, dans ce qui est le pilier central des trois religions monothéistes. Y a-t-il un lien avec le rôle de l'Église au Rwanda ? Quand on est conditionnés par une religion qui vénère un Dieu génocidaire et récidiviste, tout est possible.

Les racines historiques

En 1957, Grégoire Kayibanda fait publier les « *Notes sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda* » connu sous le nom de *Manifeste des Bahutu*². Ce texte fondateur des deux premières Républiques rwandaises a été rédigé en 1957 par deux Pères blancs belges, les Pères Ernotte et Dejemeppe, sous la supervision de M^{gr} Perraudin. Ce texte traduit bien le racisme « biologique » de leurs auteurs occidentaux : « *Quant aux métissages ou mutations (sic) de Bahutu en hamites, la statistique, une généalogie bien établie et peut-être aussi les médecins, peuvent seuls donner des précisions objectives* ». Tous les africanistes savent que ce type de raisonnement issu de la raciologie est totalement étranger à la mentalité africaine traditionnelle. Dans une déclaration solennelle de mai 1960, le Parmehutu dénonçait les Tutsi comme « étrangers » dans leur propre pays et les amalgamait aux « Européens » : « *Le Rwanda est le pays des Bahutu (Bantu) et de tous ceux, blancs ou noirs, Tutsi, Européens ou d'autres provenances, qui se débarrasseront des visées féodo-colonialistes* »³. Au final, ce parti qui se prétendait celui de la « révolution sociale » invitait les Tutsi « *à se réinstaller chez leurs pères en Abyssinie* ». Dans le texte fondateur de la République hutu, le choix politique fondamental du maintien des mentions raciales (Hutu, Tutsi, Twa) sur les cartes d'identité est entériné. L'ethnicité devient un élément constitutif du pouvoir, utilisé dans une rhétorique de légitimation. Outil politique trivial et pervers, son fonctionnement exige l'entretien et l'institutionnalisation de la haine raciale. À partir de ce moment le « Tutsi » joue dans cet espace politique le rôle que jouait le Juif en Europe : celui d'un bouc émissaire.

Les Pères blancs, installés depuis 1900 au Rwanda, verrouillèrent cette interprétation raciale de la réalité

2 – Le texte intégral du *Manifeste* se trouve dans F. Nkundabagenzi, *Le Rwanda politique (1958-1960)*, op. cit.

3 – Déclaration du Comité national du Parmehutu.

sociologique rwandaise. Une réalité infiniment plus complexe et plus nuancée que ce schéma réducteur. Ils la répandirent fermement à travers leurs écrits, notamment dans le livre célèbre du Père Pagès : *Un royaume hamite au centre de l'Afrique*. Un opuscule intitulé *Ruanda*, rédigé par le Chanoine Louis de Lacger, est une version simplifiée de cette même théorie, destinée aux Européens venant au Rwanda. Commandé par M^{gr} Classe, cet opuscule sera largement diffusé auprès des colons et des missionnaires, il sera distribué dans toutes les procures et réimprimé de nombreuses fois. La théorie affirme comme un dogme incontestable la conquête il y a 300 ou 350 ans par les Tutsi de race hamite et originaires d'Égypte (*sic*), de la région où vivaient depuis toujours les Bantou hutu. Ce discours a pénétré, a imprégné même, l'imaginaire social rwandais, via les manuels scolaires, les discours des prêtres et des intellectuels.

Les Pères blancs et l'administration coloniale, d'abord protutsi, commencèrent une volte-face dans les années cinquante, au moment où l'élite tutsi formée en Europe était acquise aux idéaux tiers-mondistes et manifestait sa volonté d'indépendance, allant même jusqu'à contester l'omnipotence de l'Église. Dans ce pays devenu une théocratie catholique, un royaume dédié au « Christ-Roi », c'était littéralement insupportable pour l'Église qui faisait du Rwanda-Urundi son fief et sa base d'implantation en Afrique centrale. Elle inversera donc ses critères de valeurs, idéalisant les Hutu comme « un peuple de Bantou très croyants, simples mais honnêtes et travailleurs », assujettis par « de cruels féodaux hamites ». On retrouvera presque mot pour mot toute la propagande antisémitisme des années trente. Dans un célèbre message de carême de 1959, M^{gr} Perraudin, le représentant de l'autorité catholique au Rwanda, désigne « la race tutsi » à la vindicte publique : « *Il y a réellement au Rwanda plusieurs races assez nettement caractérisées [...]. Dans notre Rwanda [...] les richesses d'une part et le pouvoir politique et même judiciaire d'autre part,*

sont en réalité en proportion considérable entre les mains des gens d'une même race. »⁴

Ordre fut donné aux prêtres et aux enseignants du vicariat de le lire dans les Églises, les salles de catéchisme et les écoles. Ce texte sera la référence principale pour l'élaboration des leçons spéciales sur l'enseignement social de l'Église⁵. Mais c'est à travers la rédaction des célèbres *Notes sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda* que l'Église catholique prend une part déterminante à l'établissement d'une doctrine raciale institutionnelle. L'engagement dans l'ethnisme a été pour l'Église catholique une ligne de conduite qu'elle a tenu jusqu'au bout. Théorisé depuis la fin des années cinquante, ce *credo* culmine dans les années soixante-dix, notamment dans les ouvrages du pieux conseiller de Grégoire Kayibanda, Baudoin Pasternostre de la Mairieu⁶. Différents mouvements catholiques de gauche y participeront, notamment le Mouvement ouvrier chrétien belge, alliés pour la circonstance avec les très réactionnaires Pères blancs. À cette union sacrée s'ajoutent des nationalistes flamands qui identifient « l'arrogance tutsi » à « l'arrogance wallonne » et devinrent des partisans les plus fanatiques et les plus inconditionnels du nouveau pouvoir hutu. Chez certains prêtres flamands comme le Père Desouter, à l'époque président des Instituts missionnaires belges, la haine des Tutsi « *qui présentent bien* »⁷ s'alimente de clichés sur les Hutu terriens et paysans laborieux. Lors des massacres de 1959, ils exultaient. En 1994, le Père Walter Aelvoet se souvient de ces bons moments : « *Pour nous l'histoire a commencé en 1959. Tout ce qui a précédé, c'était la culture des Tutsi* (*sic*).

4 – Mgr Perraudin, vicaire apostolique de Kabgayi, lettre pastorale de carême du 11 février 1959.

5 – Circulaire du 11 février 1959 et du 15 avril 1959, publiée à la veille des massacres de novembre 1959.

6 – Un de ses livres, *Le Rwanda, son effort de développement*, éd. de Boeck (Bruxelles) – éd. Rwandaises (Kigali), 1972, 413 pages, est une sinistre caricature du genre où se mélangent racisme et foi chrétienne.

7 – *Vif Express* du 7 octobre 1994.

La révolte des Hutu je l'ai vécue de manière très douloureuse, car il y avait des cadavres. Mais dans le fond j'étais heureux. [Annonçant la nouvelle de la mort du Mwami] je leur ai dit que le lendemain nous allions célébrer une messe de Requiem. Mais j'ai ajouté qu'en réalité c'est un Te Deum que nous devrions chanter.» Il ajoute : «J'ai enterré les premiers chefs tutsi à Gitarama. Les Hutu trépignaient avec des machettes et criaient : "Ils doivent retourner en Abyssinie". Ils ne nous en voulaient pas d'enterrer ces gens, ils nous disaient seulement : "Père, revenez demain, nous en aurons d'autres".»⁸

Après avoir inversé son soutien, l'Église catholique continue donc le jeu d'une ethnie contre l'autre. Cette alliance coloniale, puis néocoloniale avec l'élite hutu se scelle dans le sang des pogromes antitutsi, que la nouvelle élite hutu utilise systématiquement dans sa stratégie de pouvoir. Les missionnaires flamands retrouvent là leur combat contre la bourgeoisie wallonne. L'idéologie associée, avec ses accents populistes et son allure de « Révolution de 1789 » contre « l'aristocratie tutsi », est diffusée et vulgarisée par les membres belges de l'Internationale démocrate chrétienne (IDC) dont le secrétariat est basé à Bruxelles. Avec les Pères blancs, ils en seront de virulents propagandistes. Le rôle de l'IDC comme soutien obstiné aux leaders ethnistes et à leur idéologie a fait l'objet d'un excellent livre de Léon Saur, secrétaire général du parti Social Chrétien, membre de l'IDC⁹. En résumé, disons qu'il a été considérable. Par exemple l'IDC remerciait le 5 mars 1992 l'Office rwandais d'information (ORINFOR), alors même que cet organe de propagande ethniste venait d'inciter aux massacres du Bugesera! En août de cette même année, l'IDC se félicitait du ralliement du parti MDR à la ligne dite Parmehutu « dans la tradition du grand mouvement populaire lancé par Grégoire

8 – *De Morgen* du 16 avril 1994, cité par Colette Braeckman, *Rwanda – Histoire d'un génocide*, Fayard, 1994, p. 42.

9 – *Influences parallèles. L'Internationale démocrate chrétienne au Rwanda*. Luc Pire, Bruxelles, 1998.

Kayibanda »¹⁰. En mars 1993, l'ex-parti unique rwandais MRND, qui alors planifiait le génocide des Tutsi, était invité à Bruxelles en tant que parti affilié à l'IDC, au X^e Congrès de cette organisation. En juin 1995, après le génocide, ce parti était toujours sur la liste des membres invités au XI^e Congrès de l'IDC à Bruxelles¹¹. Étonnant? Non, quand on sait qu'après le génocide réalisé au nom de cette idéologie hutuiste, le député belge Jan Van Erps du CVP (parti chrétien flamand) peut se dire encore « *Hutu flamand et fier de l'être* »¹². Il y aurait à dire sur la composante idéologique sous-jacente. Comme l'antisémitisme, l'antitutsisme se nourrit de fantasmes racistes variés et parfois concordants. Ce sont les mêmes clichés qui déterminent les convictions du Suisse M^{gr} Perraudin, fantasmes où les Hutu sont assimilés aux paysans montagnards de son Jura natal en lutte contre les « bourgeois de Sion », incarnés par les Tutsi¹³. On encense le « peuple de la glèbe » hutu contre les Tutsi accusés d'être commerçants et citadins. La mystique « de la terre et de la race », qui nourrit l'antisémitisme, n'est pas loin.

L'implication idéologique et politique de l'Église de 1990 à 1994

En 1997, devant la Commission parlementaire du Sénat belge, le Père Guy Theunis, ancien professeur au Grand Séminaire du Rwanda et très proche de l'ancien régime génocidaire rwandais, affirma que « *le génocide était inimaginable* ». André Louis, ancien secrétaire général de l'IDC, fit de même. Or, ces deux personnages étaient étroitement liés aux génocidaires et en connaissaient parfaitement le programme. Le Père Theunis avouera plus tard qu'il savait, trois semaines avant le 7 avril, le but des extrémistes de la CDR :

10 – Note d'Alain de Brouwer, conseiller à l'IDC pour ces questions rwandaises, en date du 7 août 1992.

11 – Dont le Secrétaire général était alors l'Espagnol Javier Ruperez, du Parti Populaire.

12 – *La Libre Belgique* du 26 février 1997.

13 – Cf. par exemple dans *Le Journal de Genève* du 18 avril 1994.

« recommencer les massacres de 1959 ». Il ne dit pas s'il approuvait ce projet, mais tout dans l'histoire de ce personnage le laisse supposer. En 1994, « la révolution sociale » devait donner au « problème tutsi » sa « solution finale ». C'était terrible, mais terriblement logique. D'où les mots d'ordre impératifs, lancinants, réitérés, de la RTLM et de Radio Rwanda : « *N'épargnez pas les enfants !* ». D'où les précautions prises par l'État pour empêcher les Tutsi de s'échapper hors des frontières. Cette idée ne parasitait pas seulement la tête des extrémistes hutu. Selon l'enquête du journal catholique *Golias*, le Père blanc italien Bérôme Carlisquia, présent au Rwanda depuis 1941 et participant actif des massacres précédents de 1959, 1961, 1963, 1965, sera à nouveau en 1994 à la tête des tueurs¹⁴. « *Il aurait participé aux tueries de Rusumo, notamment celles de sa paroisse [...] Non seulement pendant ses homélies, il prêchait avec virulence la haine et la chasse aux Tutsi, mais tout au long des mois d'avril à mai 1994, il stationnait à différentes barrières avec son fusil [...] accompagné de tueurs qu'il aurait lui-même formés au maniement des armes* ».

Un consensus s'était fait sur la nécessité d'agir cette fois définitivement, « *sans refaire l'erreur de 1959* », sans épargner les femmes et les enfants.

De 1990 à 1993, les anciens réfugiés tutsis d'Ouganda se heurtaient à l'intransigeance d'Habyarimana et de son *akazu* ou « maisonnée ». Celle-ci, essentiellement composée de sa belle-famille issue de la noblesse hutu, était la principale bénéficiaire de la corruption, des trafics et des détournements de l'aide internationale. Pilier de l'idéologie ethniste, elle craignait la concurrence de l'élite tutsi et refusait radicalement d'envisager tout partage de pouvoir. Les réfugiés

14 – Ce prêtre qui avait une autorisation de port d'arme du gouvernement, est originaire de Brescia en Italie, où il coule aujourd'hui des jours paisibles. Christian Terras, *Golias-Magazine* n°48-49, été 1996, p. 109.

avaient donc repris les armes pour rentrer au pays. Guy Theunis envoyait alors régulièrement à sa hiérarchie des télécopies co-signées de son supérieur le Père Jef Vleugels dénonçant « les exactions du FPR » et qui, dispatchées dans les agences, servaient à alimenter la presse. Les deux compères y dissimulaient la réalité des massacres des civils tutsi qui se déroulaient à l'intérieur du pays, loin de la ligne de front. Ils se contentaient de criminaliser le FPR alors qu'en réalité les exactions et crimes de guerres étaient moins le fait du FPR que de l'armée rwandaise et de son allié zairois. Le FPR, qualifié « d'agresseur », avait surtout le tort de remettre en question l'ordre racial de la République hutu en professant le panafricanisme, le refus de l'ethnisme et de ses discriminations. Au même moment se déroulait l'extermination du groupe des Tutsi Bagogwe dans le nord-ouest du Rwanda. Minorité dans la minorité, les Bagogwe étaient surtout composés d'éleveurs pauvres, avec très peu de bétail voire aucun. Marginalisés depuis toujours, y compris du temps de l'ancien royaume du Rwanda, ils formaient une population sans défense et surtout sans défenseurs. Ils ont été tués dans l'indifférence. Les Bagogwe, serviteurs et bergers des riches Hutu bakiga (sous-groupe hutu du nord-ouest auquel appartiennent Habyarimana et son *akazu*), n'ont pas été épargnés. Désignés par la propagande comme « *peuplades Nilo-hamitiques de la région* »¹⁵, ils ont été exterminés avec les Bahima (autre sous-groupe tutsi) en représailles à l'attaque du FPR, uniquement parce qu'ils étaient Tutsi, pour le crime d'être nés. Cela n'intéressait apparemment pas les Pères Theunis et Vleugels. Pensaient-ils, comme leurs collègues abbés hutu extrémistes, qu'il s'agissait de « *légitimes représailles* » du « *peuple hutu* » ?

Le témoignage d'un rescapé Bagogwe montre que les massacres de 1990 anticipaient bien ce qu'allait être le génocide :

15 – Document de l'état-major des FAR, 21 septembre 1992, désignant « l'ennemi ».

« M. Hitimana a vu mourir ses six enfants et sa femme. Il s'était caché, car il pensait que comme en 1959 ou 1973, on pillerait seulement les maisons et les biens. À la rigueur, on tuerait les hommes. Il ne se doutait pas que la cruauté serait poussée au point de tuer des nourrissons. Son voisin a tranché la tête de sa femme d'un coup de machette, devant ses enfants, tandis que la femme de ce voisin tuait l'enfant qui était sur le dos de la victime. »¹⁶.

Quand l'extermination n'a pas été totale comme à Kibilira, le viol des filles Bagogwe et Bahima par les militaires « est devenu une habitude, tolérée et même encouragée par les chefs »¹⁷. Les méthodes d'élimination, qui seront froidement appliquées, révèlent déjà l'organisation étatique de la machine à tuer :

« Le vieux bourgmestre M. Mathias Mpiranya, ancien député pendant la première République, trouva un moyen plus efficace pour liquider les indésirables. Il invitait tous les hommes du secteur y compris les Bagogwe dans un rassemblement politique. Arrivés à l'endroit indiqué, les victimes étaient désignées aux tueurs par le bourgmestre qui invitait ces derniers à exécuter immédiatement leur besogne. »¹⁸

Le groupe des tutsi Bagogwe et Bahima a toujours été historiquement indépendant du pouvoir central et d'ailleurs hors de tout circuit de pouvoir. Son élimination s'est faite au vu et au su de tous. Sans problème. Comme l'explique un commerçant hutu de Ruhengeri : « Il n'y a jamais eu beaucoup de Tutsi dans ce coin et nous les avons tués très vite, dès le début de la guerre, sans histoire. Nous avons l'impression d'être invulnérables. »¹⁹

L'extermination de ce groupe humain marginal a été le coup d'essai du génocide : c'était, en 1990, un test en grandeur

16 – ADL, *Rapport sur les Droits de l'homme au Rwanda*.

Septembre 1991 – Septembre 1992, Kigali, décembre 1992, 355 pages.

17 – *Ibidem*, p. 128.

18 – *Ibidem*, p. 123.

19 – Témoignage recueilli par Florence Aubenas, *Libération* du 11 juillet 1994.

réelle, une mise au point des méthodes qui seront utilisées en 1994. La question des dirigeants hutu était celle-ci : si nous recommençons ce que nous avons fait en 1959 et 1963, aurons-nous le même soutien de nos amis ? Aux yeux des stratèges hutu, la réponse fut claire : ni les militaires français, nouveaux tuteurs politiques, ni les autorités religieuses, ne protestèrent. « La solution finale au problème tutsi » était avalisée par le silence et l'indifférence des ecclésiastiques. Du côté français, l'accord était acquis : les massacres avaient lieu près du principal camp d'entraînement français au Rwanda, le camp de Bigogwe, sur la commune de Mutura²⁰. Ce test a permis d'évaluer la faisabilité et l'acceptabilité de la solution finale. En 1990 il y avait déjà des barrières et des fossés remplis de cadavres dans le Nord-Ouest du Rwanda (dans les communes de Mutura, Kanama et Rwerere). Citons le témoignage d'une rescapée²¹. En avril 1991, elle fuit les massacres ethnistes du Nord-Est du Rwanda dans le minibus de religieux canadiens. Le minibus arrive à Ruhengeri, au croisement de la route de Kigali et de la montée vers les volcans :

« Là il y avait une queue de véhicules qui attendait un contrôle. La tension était à vous couper le souffle. De loin j'ai aperçu les autos blindées [...] avec comme chauffeurs des militaires blancs. Mes amis canadiens ont chuchoté : "les Français"... Nous avons vu les militaires qui contrôlaient, les miliciens qui tenaient les barrières en agitant les machettes dans tous les sens. [...]

Les prières ne venaient plus en moi, je me croyais déjà morte. On avançait d'un ou deux mètres après le départ d'une

20 – Ce n'est pas pour rien que le Tribunal pénal international pour le Rwanda ne prend pas en compte les crimes commis avant janvier 1994, sous présence française. Voir *La justice internationale face au drame rwandais*, sous la direction de Jean-François Dupaquier, Karthala, 1996.

21 – Immaculée Cattier, témoignage cité dans le Communiqué de presse du 22 mars 2004 de la « Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 », Paris du 22-26 mars 2004. Cf. <http://cec.rwanda.free.fr/com/com-22-03.htm>

voiture. Je me suis rendu compte que parmi les militaires il y avait aussi des Français qui demandaient aussi les cartes d'identité des Rwandais où figurait la mention "Hutu, Tutsi, Twa". Les Tutsi se faisaient sortir de la voiture et les militaires français les remettaient aux mains des miliciens agacés qui les coupaient à coups de machettes et les jetaient [...] au bord de la grande route [...].

Malgré les consignes des frères de faire semblant de ne rien craindre, j'ai tout de même jeté un coup d'œil dans le rétroviseur de notre Hiace-minibus pour voir ce qui se passait dans d'autres voitures et j'ai vu un Tutsi qui se faisait sortir d'une voiture un peu plus loin de la nôtre et après la vérification de sa carte d'identité, un militaire français et un autre officier rwandais l'ont donné aux miliciens qui ont commencé tout de suite devant ces voitures à le frapper, de leurs machettes et avec les Ntampongano (gourdins) [...].

Quand j'ai vu cela j'ai regardé autour de nous dans la rigole où j'ai aperçu quelques corps [...]. J'ai fermé mes yeux, notre moteur a tourné longtemps sans s'arrêter, et j'ai compris que nous avions eu l'autorisation de partir [...]. Personne de notre voiture n'a commenté ce qui s'est passé, juste le Frère directeur qui a demandé une petite prière dans nos cœurs pour ces gens qui se faisaient tuer. »

Ni les responsables internationaux, ni les dirigeants français ne s'en sont émus. Ces crimes étaient organisés par l'État : « Tous les tueurs et organisateurs des tueries, maintenant identifiés, ont été nommés représentants du MRND dans leurs collines, comme s'ils avaient été récompensés pour leurs actes. »²² Militaires et autorités n'ont eu aucun compte à rendre. L'impunité a été totale. La commission d'enquête de la FIDH a découvert des fosses communes en janvier-février 1993 dans la commune Kigombe-Ruhengeri, parmi celles-ci probablement celle utilisée pour les victimes des exécutions

22 – Rapport sur les Droits de l'homme au Rwanda.
Septembre 1991 – Septembre 1992, op. cit., p. 104.

auxquelles Immaculée a assisté. L'évêque de Nyundo a bien essayé d'arrêter les massacres, sans y parvenir. Au contraire, l'Abbé Gabriel Maindron, un prêtre français arrivé au Rwanda en 1959, justifie et couvre le bourgmestre de Rutsiro, responsable de l'élimination de plusieurs centaines de Bagogwe²³. En 1992, lors d'une messe à Murama, Gabriel Maindron laissera son ami l'Abbé Urbain expliquer dans son homélie et devant lui, sa propre logique : « *Le FPR a attaqué et les Tutsi ont commencé à se réjouir. Les Hutu se sont fâchés et ils ont tué des Tutsi. C'est la colère légitime des Hutu qui s'est manifestée...* »²⁴

Après la lettre de carême de M^{gr} Perraudin de 1959 dénonçant la « race » tutsi, après le génocide qui en est la conséquence, la hiérarchie catholique continue trente cinq ans après dans la voie de ce racisme. Ainsi, M^{gr} Phocas Nikwigize, évêque de Ruhengeri de 1968 à 1996, déclare à un journal flamand : « *Un Hutu est simple et droit mais un Tutsi est rusé et hypocrite. Il se montre bien, poli et charmant, mais quand le moment est venu, il fonce sur toi. Un Tutsi est foncièrement mauvais, pas par l'éducation mais de par sa nature.* »²⁵ Promoteurs du fratricide rwandais depuis l'origine, les Pères blancs ont continué à faire de la surenchère raciste dans leur bulletin, y compris pendant le génocide : « *En Europe on se passionne pour la défense des minorités et l'on passe l'éponge sur l'extermination de la majorité [...]. Les Tutsi ont réussi à inféoder, noyauter toutes les organisations internationales. Même la presse et la radio Vatican [...] où ils ont su placer des Abbés rwandais tutsi [...] qui faussent toutes les informations avec une habileté extraordinaire, orfèvres de la supercherie, fourbes et maîtres en intrigues. De jolies filles tutsi rwandaises ont infiltré les organisations humanitaires et conquis le terrain par leurs charmes inégalables.* »²⁶ On trouve

23 – Nous reparlerons plus loin de ce prêtre, proche des extrémistes hutu de la CDR.

24 – *Golias-Magazine* n° 48/49, op. cit., p. 72.

25 – Mgr Phocas Nikwigize, *De Volkskrant* du 26 juin 1995.

26 – Bulletin d'information africaine *ANB / BIA* des Pères blancs n° 257 du 1^{er} mai 1994.

donc dans un bulletin de prêtres missionnaires l'idéologie raciale hutu qui s'exprimait à satiété dans les journaux comme *Kangura*, y compris avec la composante sexuelle sur le fantasme des « femmes tutsi ». L'auteur de ce texte est le Père Walter Aelvoet, exemple type du militantisme chrétien flamand pour la « cause hutu », celui même qui disait se réjouir des massacres de 1959 à l'encontre de ces Tutsi qui présentent bien, qui parlent bien, comme les Wallons exécrés. Ainsi, en 1994, une certaine presse catholique missionnaire véhicule une propagande qui évoque l'antisémitisme des années trente.

Les Pères blancs sont à l'origine de la revue *Dialogue*, l'un des principaux organes d'expression des membres de l'Église catholique au Rwanda. Son fondateur l'Abbé Massion était un prêtre proche des leaders du Parmehutu. Après le génocide, *Dialogue* a été relancée à Bruxelles par le Père Theunis et un groupe d'exilés hutu rwandais. La revue se caractérise par des écrits ethnistes et révisionnistes, notamment sous la plume de François Nzabahimana, ex-ministre de Habyarimana. Celui-ci est également le président du très négationniste RDR (Rassemblement pour le retour des « réfugiés » et la démocratie au Rwanda) qui rassemble quelques-uns des génocidaires notoires. Le révisionnisme de *Dialogue* est bien résumé par l'explication du génocide selon le Père blanc Desouter, président du Comité des Instituts Missionnaires. Pour lui, le FPR est à l'origine du génocide : « C'est un acte suicidaire que le FPR a commis vis-à-vis de ses congénères (sic) », explique-t-il²⁷. Par son offensive, le FPR a « incité aux massacres tant de Hutu désespérés ». Et puis, conclut-il, « il n'y a jamais eu autant de Tutsi au Rwanda qu'après les massacres. »²⁸

Le génocide accompli, une trentaine de prêtres exilés au Zaïre (actuellement Congo Kinshasa) écrivent une lettre au

27 – *La Gazette de Lausanne* du 21 mai 1994.

28 – Interviewé par le journal belge *Vif Express* du 1^{er} octobre 1994.

Pape Jean-Paul II pour expliquer la situation : « Les massacres qui ont eu lieu au Rwanda sont le résultat de la provocation et du harcèlement du peuple rwandais par le FPR. [...] Nous osons même affirmer que le nombre de Hutu civils tués par l'armée du FPR dépasse de loin les Tutsi victimes des troubles ethniques (sic). »²⁹ Après avoir déclaré devant les fosses communes que « le sang des martyres est semence de chrétiens »³⁰, l'Église exprime la position du Vatican, à travers un article de *L'Osservatore Romano* :

« Au Rwanda, une véritable campagne de diffamation contre l'Église catholique est en cours, afin de la faire apparaître comme responsable du génocide de l'ethnie tutsi, qui a ravagé le pays en 1994. [...] L'arrestation de M^{gr} Misago [évêque de Gikongoro, accusé de complicité dans le génocide des 150 000 Tutsi tués dans son diocèse], cinq années exactement après les massacres, doit être considérée comme le dernier acte d'une stratégie du gouvernement rwandais pour réduire ou éliminer le rôle conciliateur qu'a eu l'Église dans l'histoire du Rwanda, dans le passé et jusqu'à aujourd'hui, cherchant par tous les moyens à en salir l'image [...]. Actuellement, l'attention de la population est polarisée sur le génocide de 1994. Il faut en réalité continuer de préciser qu'il y a eu au Rwanda un double génocide : celui contre les Tutsi (et certains Hutu modérés), commis à partir du 6 avril 1994, qui a fait plus de 500 000 victimes, et celui contre les Hutu, à partir d'octobre 1990 jusqu'à la prise du pouvoir par le Front patriotique rwandais (FPR) tutsi, en juillet 1994. Ce génocide des Hutu s'est poursuivi dans la forêt zaïroise, où les Hutu en fuite ont été massacrés pendant des mois sans la moindre protection de la communauté internationale. Le nombre de victimes hutu s'élève à environ un million. Les

29 – Lettre du 4 août 1994 adressée au Pape par trente prêtres hutu, signée notamment par le prêtre Wenceslas Munyeshyaka, actuellement protégé par l'Église en France.

30 – *La Croix* du 4 août 1994. Le Cardinal Etchegaray était en juin 1994 l'envoyé spécial du Pape au Rwanda, consultant du Conseil pontifical « Justice et paix ».

deux génocides ont été horribles et les deux doivent être rappelés, si l'on veut éviter une propagande unilatérale. »³¹

Ce texte affirme donc l'existence d'un deuxième génocide, des Hutu par les Tutsi, qui aurait été mené d'octobre 1990 à juillet 1994. Cette assertion répétée et l'invocation d'un million de victimes hutu, n'ont aucune base historique. On retrouve donc ici mots pour mots la thèse des planificateurs du génocide des Tutsi : il ne serait que la réplique « du génocide des Hutu par les Tutsi », une autodéfense en quelque sorte. L'organe officieux de l'Église catholique, dans un article donné avec les trois astérisques, signe qui désigne les échelons les plus autorisés de la Curie romaine, rejoint donc l'idéologie génocidaire, et la réalimente³².

L'affaire des machettes de Caritas

En juin 1994, alors que le génocide s'achevait tout juste, M^{gr} Augustin Misago, évêque de Gikongoro, invitait le Cardinal Etchegaray de passage au Rwanda et devant les autres évêques présents, à « envisager sérieusement une solution au problème du clergé tutsi, dont la population rwandaise ne voulait plus »³³. Pendant le génocide, il aurait refusé de protéger la population massacrée, estimant que « de toute façon les Tutsi sont condamnés... »³⁴. Au curé Joseph Niyomugabo de la paroisse de Cyanika qui lui demandait de l'aide, M^{gr} Misago « signifia une fin de non recevoir. Il [ce curé] sera tué dans les conditions les plus humiliantes et les plus atroces. »³⁵ Il était Tutsi.

31 – « Génocide rwandais : dernier acte », *L'Osservatore Romano* du 19 mai 1999.

32 – Voir *Billets d'Afrique*, août 1999.

33 – Propos rapportés par de nombreux témoins et dont Jean-Damascène Bizimana (*L'Église et le génocide au Rwanda : les Pères Blancs et le négationnisme*, L'Harmattan, 2001) se fait également l'écho page 100.

34 – Selon l'enquête de *Golias-Magazine*, n°48-49, p. 122.

35 – *Ibidem*.

Selon des témoins hutu et des rescapés tutsi, Misago a collaboré avec le préfet Laurent Bucyibaruta, son ami intime, et le Major Bizimungu commandant de la gendarmerie, qui organisaient l'extermination des 150 000 Tutsi parqués dans divers refuges autour de Gikongoro. Il envoya les Tutsi qui lui demandaient son aide à Murambi, où ils furent massacrés en grand nombre. Il savait que toutes les routes étaient surveillées par des miliciens qui traquaient les Tutsi pour les tuer, mais il expulsa malgré cela deux employés tutsi de la paroisse de Gikongoro qui se cachaient dans l'évêché. Il demanda à Madeleine Raffin, ressortissante française et directrice de Caritas Gikongoro, de les conduire à Murambi. Les miliciens les firent sortir de la voiture au barrage routier de Kabeza et les tuèrent sur le champ. Il n'y eut aucune réaction de la part de l'évêque. Ce dernier ne fit pas non plus le moindre effort pour sauver 90 écoliers isolés dans le collège de Kibeho qui imploraient son aide. Le 4 mai, l'évêque alla parler aux enfants, dans le cadre d'une délégation. Les enfants firent appel aux sentiments de M^{gr} Misago pour qu'il leur accorde sa protection. Trois jours plus tard, 82 d'entre eux furent massacrés. L'évêque ne manifesta aucune réaction, mais les quelques enfants qui ont survécu à ce massacres sont prêts à parler³⁶.

M^{gr} Misago a été emprisonné en 1999 sous l'inculpation de participation au génocide. Lors du procès en février 2000, le Tribunal s'est penché sur l'affaire des machettes. Les parties civiles affirment que l'Église catholique du Rwanda a participé à leur achat et à leur distribution aux tueurs. L'avocat, Me Rwangampuhwe, citant les chiffres d'un chercheur belge, Pierre Galant, signale qu'au moins cinq cent mille machettes avaient été achetées par le Rwanda entre 1992 et 1994 pour une valeur de 725 669 dollars américains, provenant du détournement des aides extérieures. Parmi ces machettes, 816 auraient été achetées en commande spéciale par

36 – Association African Rights : « Lettre ouverte à Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II » du 13 mai 1998, signée Rakyia Omaar, directrice.

Caritas-Rwanda, le 5 août 1993, auprès d'une société locale de Kigali, Rwandex-Shillington. Ces machettes ont ensuite été distribuées dans tous les centres de santé et centres nutritionnels de l'Église catholique du Rwanda, partout dans le pays³⁷. Caritas est une association vaticane à laquelle est affiliée le Secours Catholique français. Caritas Internationalis regroupe 146 membres dans le monde, ce qui lui permet d'être représenté dans à peu près tous les pays où il existe une Église catholique.

L'avocat explique qu'il a apporté l'affaire de ces machettes dans le dossier, «*parce qu'elles ont servi à découper les prêtres, parmi lesquels Joseph Niyomugabo, tué dans sa paroisse de Cyanika dont il était le curé, ainsi qu'Iréné Nyamwasa, Canisius Murinzi et Aloys Musoni, enlevés par des gendarmes à l'évêché de Gikongoro pour aller être tués, et des milliers de fidèles réfugiés aux paroisses*». Le tribunal a appelé comme témoin Sœur Marie-Josée Mukabayire, de la congrégation des Sœurs Benebikira, qui était responsable du Centre nutritionnel de Cyanika. Se sentant très menacée parce qu'elle est tutsi, elle avait fui Cyanika le 14 avril 1994 pour aller se réfugier à l'évêché de Gikongoro. Elle a déclaré qu'aux environs du mois d'octobre 1993, tous les responsables des centres nutritionnels de Gikongoro avaient été appelés par l'Abbé Fidèle Nyaminani, alors responsable de Caritas-Butare, leur disant de venir dans cette ville de Butare, à une trentaine de kilomètres au sud de Gikongoro, «*prendre des outils de travail des champs que les femmes fréquentant leurs établissements respectifs allaient pouvoir utiliser*».

Un centre nutritionnel est un établissement sanitaire qui s'occupe des enfants mal nourris. Les mères viennent y apprendre notamment comment faire une cuisine appropriée

37 – Cette facture exhibée par l'avocat est un exemplaire d'une commande de la Caritas-Rwanda. En réalité il y en a eu d'autres. Le Père Descombes, ex-Directeur de cette Caritas Rwanda, entendu au procès, déclare que ces 816 machettes étaient destinées à la réinstallation de rapatriés de la Tanzanie mais qu'en raison du climat de tension, fin 1993, cette distribution a été arrêtée. Dont acte. [JM]

dans ce genre de situation. «*Il s'est avéré que ces outils étaient en fait des machettes. Or, les mamans avaient plutôt besoin de houes pour les travaux de labour des champs et non pas de machettes parce qu'il n'y avait rien à couper dans nos centres nutritionnels*», a déclaré la religieuse. Quoi qu'il en soit, elle est allée à Butare. L'Abbé Nyaminani était absent à son arrivée, il n'y avait que sa secrétaire et des cartons portant les noms des différents centres nutritionnels de destination, parmi lesquels celui de Cyanika. Sur ce carton, il était également écrit que son contenu était de cent machettes, des machettes à double tranchant, alors que les machettes traditionnelles des paysans n'ont qu'un seul tranchant, a expliqué Sœur Mukabayire.

La sœur a pris le carton qui était destiné à son centre nutritionnel et elle est rentrée. En chemin, son chauffeur hutu lui a fait remarquer que «*c'est vous que ces machettes commenceront par découper*». La religieuse a pris peur, elle avait compris. À cette époque-là en effet, la tension et l'insécurité subies par les Tutsi et les opposants hutus étaient telles que malgré le double langage des organisateurs du génocide, on comprenait immédiatement, même si «on n'avait pas le droit de comprendre». Environ une semaine plus tard, le préfet de Butare, Jean-Baptiste Habyalimana, l'a appelée au téléphone. Le préfet Habyalimana, le seul préfet tutsi du Rwanda, réussira plus tard à empêcher le génocide dans sa préfecture de Butare jusqu'au 16 avril 1994, avant d'être déposé par le gouvernement et assassiné par l'armée. Il a demandé à Sœur Mukabayire si elle avait reçu des machettes. Elle a répondu par l'affirmative. Le préfet lui a alors dit de les ramener immédiatement à Butare. Ce qu'elle a fait. «*Il me parlait avec un tel ton que, sans chercher à poser de question, j'ai senti qu'il y avait danger*», a déclaré la nonne. La religieuse a affirmé qu'elle n'a jamais vu ni connu le préfet Habyalimana. Le seul contact entre eux a été ce coup de téléphone.

La Sœur allemande Milgitha Kösser, directrice du centre de santé de Kaduha, donna de l'argent à Caritas pour nourrir les réfugiés. Aucun vivre ne leur parvint jusqu'à leur massacre le 21 avril 1994. Elle a témoigné plus tard à huis clos sur les responsabilités de M^{gr} Misago en précisant qu'elle avait envoyé à l'évêque cinq « messages S.O.S » de suite en faveur des réfugiés menacés sans que l'évêque daigne répondre. Ayant constaté que les déplacés mouraient de faim depuis qu'on avait exigé qu'ils payent pour avoir à manger, la Sœur Milgitha avait donné au diocèse un montant de 200 000 Francs rwandais (l'équivalent de 300 euros) pour que la Caritas diocésaine, dirigée à l'époque par la française Madeleine Raffin, puisse leur acheter à manger. Peu après, la même religieuse avait débloqué une autre somme de 10 000 Deutsche Marks pour les mêmes raisons. Aucune de ces sommes n'a jamais été utilisée par le diocèse pour acheter des vivres aux réfugiés Tutsi, jusqu'à leur massacre. Madeleine Raffin, sœur de l'Abbé Raffin très lié avec les extrémistes hutu, a été expulsée du Rwanda après le génocide en février 1998 pour raison de discrimination ethnique dans sa gestion de la Caritas diocésaine. Outre le fait d'avoir affamé volontairement les réfugiés Tutsi de Gikongoro, crime qu'elle partage avec son évêque, on lui reproche d'avoir également fait tuer deux employés Tutsi de l'évêché en les livrant à des miliciens sur une barrière. Rentrée en France sans avoir rendu de compte à la justice, elle a rejoint ses amis proches du Hutu Power avec lesquels elle propage la thèse du double-génocide³⁸.

Selon un avocat présent lors de sa déposition à huis clos, Sœur Milgitha aurait déclaré avec indignation à Misago : « *Si j'étais à ta place, je me serais remis à la justice de mon propre chef beaucoup plus tôt* ». Et pourtant, malgré l'évidence, malgré le racisme déclaré du personnage, M^{gr} Misago occupe encore aujourd'hui la position d'évêque de Gikongoro au Rwanda. Il a été acquitté après un procès qui

38 – Jean-Damascène Bizimana, op. cit., p. 100.

a scandalisé les parties civiles le 15 juin 2000 et a repris ses activités.

On peut se demander quelles ont été les tractations entre le gouvernement rwandais, le Vatican et les responsables de l'Église catholique au Rwanda pour expliquer cet acquittement qui est un déni de justice de toute évidence politique. On sait seulement que le Pape est intervenu directement et personnellement lors du procès, en envoyant à M^{gr} Misago un message de soutien, « *formulant ses vœux pour que la liberté lui soit rapidement redonnée* », qu'il accompagnait de sa Bénédiction Apostolique. L'avocat des parties civiles, Maître Rwangampuhwe souligne une évidence qui aurait du suffire à faire condamner l'évêque : « *Ceux qui se sont réunis pour organiser le génocide ne peuvent être innocents. Misago participait à ces réunions au cours desquelles on exhibait les statistiques des Tutsi déjà tués, des Tutsi qui ont survécu et des Tutsi qui restent à abattre.* » Maître Mutagwera, Président de l'association Ibuka, avance une explication : « *M^{gr} Misago était puissant.* » Il a comparé sa libération avec celles des bourgmestres de Mushubati et Butare, libérés également à la suite de jeux d'influences. Cette remarque est à rapprocher du fait que l'on a signalé à plusieurs reprises que les dossiers de certains responsables riches et influents du génocide ont simplement disparu ou ont été modifiés par suppression des éléments de preuves et que ces personnes ont été libérées³⁹.

L'impunité pour Misago est-elle une décision politique pour obtenir en échange l'impunité des *warlords* de l'APR auteurs de crimes de guerre au Congo ? Ou, plus probablement, un message clair de soumission adressé au Vatican ? L'Église catholique est une puissance considérable au Rwanda et dans la situation très difficile de l'après-génocide, l'État

39 – En octobre 1998 on dénombrait 538 dossiers volés ou trafiqués, notamment par le procureur Silas Munyagishali et l'ex-ministre de la justice Faustin Nteziyayo.

rwandais n'avait sans doute pas le choix, il ne pouvait se permettre d'entrer en conflit avec le Vatican. Une attitude autre que celle de la soumission aurait été suicidaire étant donné la puissance internationale de l'institution catholique et ses énormes moyens de pression sur le Rwanda. Quoi qu'il en soit et comme l'a déclaré à la fin du procès Maître Rwangampuhwe : « *La justice rwandaise vient de rater là son rendez-vous avec l'histoire.* »⁴⁰

Au nom de Jésus, je tue !

Le résultat d'un tel tutorat est la participation de nombreux religieux hutu, prêtres, sœurs, frères de toute congrégation, aux massacres. L'aide que de hauts dignitaires ecclésiastiques ont apportée à la réalisation de la solution finale montre la force incroyable de ce consensus ethnique. Deux sœurs bénédictines de Sovu, Gertrude et Maria Kizito sont accusées d'avoir envoyé à la mort 7 000 personnes qui s'étaient réfugiées dans leur monastère et ses annexes. De nombreuses religieuses ont abandonné leurs consœurs tutsi aux *Interahamwe*, les livrant ainsi délibérément aux viols, aux mutilations, à la mort dans une longue agonie. Selon de très nombreux témoignages, le curé de la paroisse de Nyange, Athanase Seromba, a fait enfouir vivants sous les décombres les 2 000 rescapés Tutsi réfugiés dans son église, en la faisant démolir par des bulldozers. Le Père italien Bérôme Carlisquia est accusé d'être l'un des principaux instigateurs des massacres de la région de Rusumo.

L'enquête de *Golias* a révélé que l'Abbé Emmanuel Rukundo parcourait la campagne pour inciter à la chasse aux Tutsi et qu'il pillait leurs biens ; l'Abbé Daniel Nahimana, son homme de main, est l'un des leaders des prêtres génocidaires et

40 – Jean-Damascène Bizimana, op. cit., fait un tableau précis du procès Misago. Voir également le dossier de l'*Agence Rwandaise d'Information, ARI/RNA* n°199, du 15-21 juin 2000, dont sont tirées ces citations.

serait impliqué avec Rukundo dans l'assassinat d'un abbé tutsi ; l'Abbé Martin Kabalira s'est livré à la chasse aux Tutsi dans la procure de Butare ; Joseph Nduwamungu, frère mariste, participait au génocide à Save ; le Père Boniface Bucyana s'occupait d'acheter et de distribuer les machettes. « *À Butare, l'Abbé Étienne Kabera a activement participé aux massacres des élèves et professeurs tutsi du groupe scolaire. [...] À Kibeho comme à la paroisse de Karama, l'Abbé Thaddée Rusingizandekwe était l'un des principaux meneurs des massacres. L'Abbé Joseph Sagahutu, vicaire à Muganza, a livré son curé, Jean-marie Vianney Rwanyabuto. À Kaduha, l'Abbé Nyandwi Athanase Robert a violé les filles et tués les Tutsi réfugiés à la paroisse* »⁴¹, etc. La liste est très incomplète. Outre le travail de Jean-Damascène Bizimana et de l'équipe de *Golias*⁴², la « Lettre ouverte à Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II » du 13 mai 1998 de l'association African Rights donne des précisions supplémentaires⁴³. En voici quelques passages :

Le Père Thaddée Rusingizandekwe, ancien aumônier militaire, était enseignant au Grand Séminaire de Nyakibanda, à Butare, mais il était chez lui, à Gikongoro, au début du génocide. Il a été arrêté en septembre 1994. Le 14 avril, il était parmi les hommes qui dirigèrent un massacre d'envergure à la paroisse catholique de Kibeho à Gikongoro, il était accompagné de son

41 – Jean-Damascène Bizimana, *ibidem*, p. 64.

42 – Christian Terras (dir.), *Rwanda : L'honneur perdu de l'Église*, éd. Golias, 1999. On trouve dans ce livre les accusations portées contre ces prêtres par des rescapés dont les témoignages sont repris ici.

43 – Voir également le travail unique de cette association : African Rights, *Témoign du génocide* n°1, « Succès et déboires de la lutte pour la justice. Le Père Wenceslas Munyeshyaka arrêté en France puis relâché », Londres, octobre 1995 ; n°9, « Father Wenceslas Munyeshyaka : In the Eyes of the Survivors of Sainte Famille », avril 1999 ; n°11, « Entrave à la justice : Les religieuses de Sovu en Belgique », février 2000 ; n°14, « L'Abbé Hormisdas Nsengimana : accusé de participation au génocide, protégé par l'Église », novembre 2001 et *Bulletin d'accusation* n° 2, « L'Abbé Athanase Seromba : Prêtre de paroisse à Florence, en Italie », novembre 1999.

père, Téléphore Mugara. Armé d'un fusil, il tira personnellement dans la foule et lança des grenades, après quoi les blessés et les survivants furent brûlés vifs à l'intérieur de l'église. Il partit ensuite pour Gishamvu, à Butare, où il enseigna à des miliciens, responsables du meurtre de milliers de Tutsis, à se servir d'armes à feu. Lorsque, en juin 1994, votre représentant, le Cardinal Roger Etchegaray, se rendit à Butare, le Père Rusingizandekwe vint à sa rencontre en portant un fusil, ainsi qu'une croix.

Le Père Hormisdas Nsengimana, recteur du Collège Christ-Roi à Nyanza, Butare, est, d'après les survivants et de nombreux résidents de Nyanza, l'un des trois hommes qui ont organisé et exécuté le génocide à Nyanza. Il a contribué à mobiliser les miliciens à Nyanza – parmi lesquels figurait son propre frère – en leur fournissant des armes et des moyens de transport et en les encourageant, les accompagnant durant leurs tueries frénétiques. Il était lui-même souvent armé. Nombre des Tutsis qui vivaient près du collège furent tués au barrage routier qu'il avait mis sur pied à l'entrée de l'établissement et dont s'occupaient ses miliciens. Il est accusé par bien des personnes d'avoir été à l'origine du meurtre de quatre prêtres tutsis tués à Nyanza – le Père Innocent Nyangezi, le Père Mathieu Ngirumpatse, le Père Jean Bosco Yirirwahandi et le Père Callixte Uwitonze – et d'avoir informé les miliciens qu'ils se cachaient dans un orphelinat voisin. Il refusa de les faire enterrer et permit que leurs cadavres fussent dévorés par les chiens et les corbeaux. L'énorme paroisse voisine de Nyanza est l'un des rares endroits du Rwanda où les Tutsis ne se réfugièrent pas dans leur église locale, parce que, d'après les cinq survivants, ils craignaient que le Père Nsengimana ne tentât de les faire tuer. Ce dernier fut évacué vers l'Italie, et il travaille actuellement comme prêtre au Cameroun.

Le Père Anaclét Sebahinde, alias "Shikito", était aumônier militaire et opérait depuis Butare. Il est accusé d'avoir conduit des groupes de miliciens dans les hautes montagnes de la région de Huye, à la recherche de réfugiés se cachant

dans les forêts et les fossés. Ceux qu'ils retrouvèrent furent tués. Il montra aux hommes jeunes comment lancer des grenades. Il est également accusé d'avoir joué un rôle important dans l'emprisonnement de six prêtres dans la prison de Karubanda, à Butare. Trois des prêtres – le Père Pierre Ngoga, le Père Justin Furaha et le Père Firmin Butera – furent tués à Karubanda à la fin du mois de mai. Les trois autres prêtres – le Père Irénée Nyamwasa, le Père Canisius Murinzi et le Père Aloys Musoni – furent transférés à Gikongoro et tués le 13 mai. Les miliciens qui sont revenus des camps identifient le Père Sebahinde comme étant l'homme qui a organisé le meurtre, à Gikongoro, au début du mois de juillet 1994, de deux prêtres et de huit religieuses bénédictines de Souv, Butare. Nous ignorons dans quel pays il réside à l'heure actuelle.

Le Père Joseph Sagahutu servait à la paroisse de Muganza, à Gikongoro. Tout le long du génocide, il travailla ouvertement avec Damien Biniga, le sous-préfet qui orchestra les massacres dans cette région. Le 15 avril, il aurait aidé Biniga et ses miliciens à tuer des milliers de Tutsis s'étant réfugiés dans sa paroisse. Nous ignorons où il se trouve à présent. Le Frère Jean-Baptiste Rutihunza, des Frères de la Charité, est accusé d'avoir organisé le meurtre d'enfants handicapés et de membres du personnel, tous tutsis, d'un centre d'handicapés à Gatagara, Gitarama. Il vit à présent en Italie. De nombreuses personnes ont également donné des témoignages détaillés à l'encontre de deux autres prêtres vivant en Italie, le Père Emmanuel Rukundo et le Père Daniel Nahimana, pour leur rôle dans le génocide à Gitarama. Ces deux prêtres ont également été accusés de complicité dans le meurtre du Père Alphonse Mbuguie, tué à Cyangugu comme on le mentionne ci-dessus. Le Père Emmanuel Uwazeyu, lequel aurait joué un rôle de tout premier plan dans les tueries commises à Gikongoro, vit en Italie. Certains des membres du clergé qui vivent en Italie et sont recherchés pour des actes de génocide commis au Rwanda étudient dans des établissements catholiques prestigieux, soutenus par l'Église.

Deux Bénédictines de Sovu, Sœur Gertrude (Consolata Mukagango), supérieure du couvent et Sœur Maria Kisito (Julienne Mukabutera), ont été jugées et condamnées à Bruxelles en mai-juin 2001⁴⁵. Les magistrats belges ont estimé que la loi de 1993, qui accorde à ses cours et tribunaux une « compétence universelle » en cas de crimes contre l'humanité, leur permettait de juger « *des faits commis à l'étranger, par des étrangers, contre des étrangers* ». Elles sont aujourd'hui emprisonnées respectivement pour quinze et douze ans. À noter l'ingérence du Vatican dans ce procès, par son porte-parole, l'opusien Joaquin Navarro-Valls, directeur de la salle de presse du Saint-Siège, qui se demande si « *les inculpées avaient pu faire valoir leur propre version des faits dans un pays étranger si loin du Rwanda* », pour conclure : « *Dans l'attente de la sentence définitive [alors que le procès est terminé] le Saint-Siège ne peut qu'exprimer une certaine surprise [...]* »⁴⁶ Selon plusieurs témoignages, Maria Kisito a fourni de l'essence, le 22 avril 1994, pour incendier un garage près du couvent où des centaines de familles tutsi s'étaient réfugiées. Tous ses occupants sont morts brûlés vifs. Le chef des opérations de nettoyage ethnique à Sovu, Emmanuel Rekeraho, affirme que Sœur Kisito a mis elle-même le feu au garage. Sœur Gertrude a forcé six cents Tutsi à quitter le couvent en sachant parfaitement qu'ils seraient massacrés au dehors, ce qui fut fait. De nombreux témoignages font état du mépris de ces deux religieuses pour les Tutsi implorant du secours, y compris des enfants s'accrochant à leurs robes. Selon l'acte d'accusation, Sœur Gertrude qui qualifiait les Tutsi de « *saleté* », aurait exigé que les milices viennent chercher les derniers survivants qui avaient échappé au massacre. À noter que les frères

45 – Dans un procès historique où comparaissent avec elles, Vincent Ntezimana, qui enseignait à l'université de Butare et qui serait l'auteur des fameux « 10 commandements du Hutu » et Alphonse Higaniro, ancien ministre. L'avocat général avait demandé pour les quatre la réclusion à perpétuité. *Le Soir* (Bruxelles) du 9 juin 2001.

46 – *Le Soir* (Bruxelles) du 11 juin 2001 : « Le Vatican s'étonne du procès de Bruxelles », par Christian Laporte.

de ces religieuses faisaient partie des milices génocidaires *interahamwe*⁴⁷.

Les massacres organisés par l'Abbé Seromba et le Préfet Clément Kayishema dans la paroisse de Nyangwe donnent une idée de ce qu'a été la banalité de l'horreur. Ils ont fait l'objet d'une enquête très documentée d'*African Rights*⁴⁸. Le Chef de la police communale a témoigné de la manière dont ces deux responsables empêchèrent les survivants de s'échapper de l'église avant que les machines ne soient arrivées. Après la destruction de l'église par les bulldozers, le 13 avril 1994, Seromba a été vu en train de tuer lui-même les survivants dans les décombres. Voici le témoignage d'un jeune Hutu, Froduald Maniraguha. Il avait 14 ans au moment du génocide et vivait à la paroisse de Nyange avec les prêtres. Il espérait entrer dans les ordres. Son témoignage a été entièrement corroboré par d'autres témoins :

« Ceux qui respiraient dans les décombres de l'église étaient achevés par Kayishema et Seromba à coups de petites houes connues sous le nom de udufuni. Je les ai vus tuer les gens alors que j'étais allé récupérer les objets liturgiques restés dans les décombres. Je les voyais tuer les gens à coups de udufuni. Kayishema était vêtu de jeans et l'Abbé Seromba d'un pantalon noir ; il avait laissé sa veste sur la fenêtre au moment où il tirait dans la tour. Ils étaient revenus dans le presbytère. Ils ont vu une jeune fille nommée Adrienne. Elle s'appropriait à devenir religieuse dans la congrégation Abahire ba Nyinawajambo. Ils l'ont trouvée derrière l'étable des chèvres. Kayishema l'a amenée. Elle a supplié l'Abbé Seromba de demander pardon pour elle. L'Abbé Seromba lui a répondu qu'elle ne valait pas mieux que les autres. Kayishema l'a aussitôt taillée en pièces dans le jardin du presbytère. Seromba était là, mais il n'a rien fait. Kayishema

47 – African Rights, *Témoignage du génocide n°11* et *Moins innocentes qu'il n'y paraît - Quand les femmes deviennent meurtrières*.

Cf. <http://web.peacelink.it/afrights/books.htm>

48 – African Rights, *Bulletin d'accusation n°2*, op. cit.

et Seromba ont pris le cadavre de cette fille et l'ont mis avec d'autres cadavres dans les décombres de l'église. Ce sont eux-mêmes qui l'ont transporté. Les habits de Seromba étaient maculés de sang. Je les ai vus en allant déposer les objets liturgiques que j'avais tirés des décombres. »

Depuis 1997 et jusqu'en 2002 l'Abbé Seromba a été en activité à la paroisse Santa Immacolata (*Chiesa dell'Immacolata e San Martino*) à Montughi (Florence, Italie) avant d'être enfin inculpé par le TPIR⁴⁹. Sous le nom de Don Anastasio Sumba Bura, il a été exfiltré par les filières catholiques par l'entremise des Pères Xavériens, des Frères Maristes et de la Caritas italienne. De la zone de Tingi-Tingi dans l'ex-Zaïre, où il a été déplacé venant du camp de Bukavu, il a été conduit à Nairobi. De là, les Pères blancs ont pris le relais pour l'envoyer à Rome en 1997, où il a été pris à nouveau en charge par les Frères Maristes. Sous la pression probable du Vatican, l'Italie a refusé l'arrestation de l'Abbé Seromba, demandée en 2001 par le TPIR⁵⁰. A la suite de pressions internationales de plus en plus fortes le prêtre s'est finalement rendu à la justice en février 2002. Son procès au TPIR a commencé le 27 septembre 2004⁵¹.

L'Abbé Seromba se plaisait à dire qu'il était le disciple, le « *filis spirituel* » de Gabriel Maindron, curé de la paroisse Crête Congo-Nil pendant le génocide, dont nous avons déjà parlé. Ce prêtre français était très proche des milieux extrémistes hutu, notamment de la CDR, qu'il soutenait farouchement auprès des autorités locales⁵². Il entretenait d'excellentes relations avec le lieutenant-colonel Chollet, le tout puissant

49 – African Rights, *Témoignage du génocide* n°14, et *Bulletin d'accusation* n°2, op. cit.

50 – Conférence de presse de Carla del Ponte du 12 juillet 2001.

51 – Il a été condamné à 15 ans de prison en décembre 2006. La presse n'a pas une seule fois parlé ni du procès, ni de cette sentence étonnamment clémente. Cf. le communiqué de presse du 14 déc. 2006 de African Watch, *A Denial of Justice* (Un déni de justice). [JM]

52 – *L'honneur perdu de l'Église*, op. cit.

conseiller militaire français du président Habyarimana. Était-il un « Honorable correspondant » des services français? On est certain que Maindron échangea des documents secrets avec le responsable des DAMI⁵³. On le désignait même au Rwanda comme « *le blanc CDR* ». Un témoin a décrit le comportement de Maindron après les massacres de Kibuye⁵⁴:

« *Je suis le seul survivant des massacres qui ont eu lieu à l'église de Kibuye. Nous avons beaucoup résisté, mais plus de quatre mille personnes ont été massacrées, déshabillées, les femmes violées... L'horreur absolue! J'ai réussi à me réfugier dans le clocher de l'église où je suis resté plusieurs jours sans manger, avec juste un peu d'eau. Au même moment, au stade de Kibuye, il y avait encore plus de tueries. Une odeur pestilentielle régnait dans toute la ville. L'église a été complètement pillée et ils ont pris les vêtements des morts [tâche dévolue aux femmes et aux enfants hutu]. Juste après les massacres des 17 et 18 avril, il y a eu une grande assemblée pour fêter tout cela. »*

« *Deux ou trois jours ont passé et qu'est-ce que je vois du haut de ma cache dans le clocher? Gabriel Maindron, accompagné d'un contingent de personnes, se dirige vers l'église. Avec eux il y avait une voiture de Radio Rwanda et une voiture des autorités. Le bourgmestre, le préfet Kayishema – grand organisateur du génocide dans la région – et d'autres personnes encore étaient présentes. Gabriel Maindron était au milieu d'eux en grande conversation, très décontracté. Je l'ai même entendu dire au préfet et au bourgmestre qu'il fallait nettoyer tout cela pour effacer les traces des massacres de manière à ce que les visiteurs extérieurs ne voient pas ce qui s'était passé. »*

Après le génocide, l'Abbé Maindron défendra encore la CDR dans la revue *Dialogue*, la qualifiant de « *parti du peuple majoritaire* ». Il expliquera sans vergogne le génocide des Tutsi dans cette revue par « *l'intransigeance du FPR qui refusait à*

53 – *Golias-Magazine*, op. cit., pp. 74 et 85.

54 – Témoignage de Clément Mutuyemungu, grand séminariste originaire de Kibuye, recueilli dans *Rwanda: l'honneur perdu de l'Église*, op. cit.

la CDR son droit à siéger à l'assemblée des députés»⁵⁵. Totalemment impliqué avec ses amis criminels de la CDR, il explique pour se disculper que le génocide est l'œuvre du « Prince des ténèbres ». Devant le zèle sanglant et l'extraordinaire cruauté de ses ouailles, il écrira : « *Quel acharnement diabolique ! Ces jours-là nous avons vu le visage hideux de la haine derrière lequel se cache l'adversaire, le Prince des ténèbres.* »⁵⁶

Ce prêtre, au minimum solidaire des génocidaires, reprend et diffuse leur explication négationniste des « troubles interethniques » consécutifs à la mort du président. Maindron explique en effet que « *la réaction de la population à sa mort montre, plus qu'un plébiscite, combien Habyarimana était populaire* »⁵⁷. Faut-il alors comprendre que, selon sa vision, le « Prince des ténèbres » était aussi derrière la popularité supposée d'Habyarimana ? Dans ce cas, Maindron selon son propre point de vue est lui-même un collaborateur de Satan, du « Prince des Ténèbres », puisqu'il militait pour cette popularité ! Grand amateur de filles tutsi⁵⁸ qu'il a pourtant abandonnées à l'holocauste, Gabriel maindron doit avoir une conscience passablement nauséabonde. Revenons sur cette assertion concernant « *la réaction de la population* » ; Jean-Pierre Chrétien s'étonne de sa reprise, si fréquente chez les supporters occidentaux du « pouvoir hutu » notamment chez des membres de l'association « Les amis du Rwanda », mais également présente chez des experts africanistes : « *Comme si chaque citoyen hutu rwandais avait ressenti une soif personnelle de meurtre, y compris contre des bébés, des malades ou des vieillards de son voisinage, à la nouvelle de la mort du président.* »⁵⁹

55 – *Dialogue*, n° 177, août-septembre 1994, p. 55.

56 – Pascal Krop, *Le Génocide franco-africain*, op. cit. Journal du Père Maindron remis à Pascal Krop par Jean-François Dupaquier qui en avait publié quelques extraits dans *L'Événement du Jeudi* du 7 juillet 1994.

57 – Nicolas Poincaré, *Rwanda. Gabriel Maindron, un prêtre dans la tragédie*, éd. de l'atelier, 1995.

58 – Selon des témoignages rwandais, y compris féminin, de la région de Kibuye.

Dieu le Père, Jésus et Marie comme guide et justification des tueurs

Des prêtres Rwandais ont réalisé une étude intéressante et critique de leur institution, sans remettre en question leur foi et le lien entre leur croyance et le génocide⁶⁰. Néanmoins leur dénonciation de l'utilisation de la foi chrétienne par les génocidaires est sans ambiguïté : « *La citation religieuse ou un discours sur Dieu est devenu un appareil idéologique du MRND [le parti du président Habyarimana, organisateur du génocide]. Entrant dans la logique de l'instrumentalité, le musulman Ngeze Hassam du journal Kangura fait recours à l'univers symbolique du christianisme pour évoquer l'unité des Bahutu. [...]* » Le n° 24 (novembre 1991) fait intervenir l'Évêque comme symbole de cette unité des Hutu. « *Le n° 3 de janvier 1992 fait participer la Sainte Famille à l'idéal hutu. Joseph demande à Jésus de dire "aux Hutu du monde entier de s'unir". Ngeze posera "en Christ des Hutu". Dans son discours incendiaire du 22 novembre 1992, Léon Mugesera [responsable MRND et conseiller du président Habyarimana] procède aux retouches du discours évangélique ou religieux pour appeler à la violence et aux meurtres à travers la citation. Il cite l'Évangile deux fois, mais qu'il transforme librement. [...] Agathe Habyarimana évoque un Dieu vengeur de l'assassinat de son mari*⁶¹ [vengeance effectivement utilisée comme prétexte et justification du génocide]. *Le génocide porterait un sens théologique. En plein génocide, on pouvait entendre à la radio : "Ces gens-là sont vraiment une sale race ! Je ne sais pas comment Dieu pourra nous aider à les exterminer. Il faut*

59 – « Le nœud du génocide rwandais », *Esprit*, juillet 1999.

60 – *Rwanda. L'Église catholique à l'épreuve du génocide*, sous la direction de Faustin Rutembesa, Jean-Pierre Karegeye et Paul Rutayisire, éd. Africana, Canada, 2000.

61 – Lors de son interview du 25 avril 1994 par la RTBF, reprise dans le film de Luc de Heush, *Une République devenue folle. Rwanda 1894-1994*. Voir également *La nuit rwandaise* (version illustrée), op.cit, p. 63 du document photos.

s'en débarrasser. C'est la seule solution"⁶²; ou encore : *"Aussi longtemps que nous resterons unis pour combattre cette vermine, Dieu sera à nos côtés et Jésus nous aidera à les vaincre. Vous qui êtes au front, tenez bon, la Vierge est avec nous"*⁶³. *La musique de la RTLM pendant le génocide était souvent religieuse.* »⁶⁴

Le caractère biblique de l'extermination des Tutsi est manifeste, au moins dans l'esprit des propagandistes. La présentation de la lutte raciste est celle d'un combat du Bien contre le Mal, idée fréquemment reprise par les amis du Hutu Power : *« Dieu et la Vierge Marie étaient du côté de l'idéologie hutu dans la presse du pouvoir, par contre la caricature présentait le FPR avec des cornes et une queue. La diabolisation s'étendait sur l'ethnie tutsi identifiée au serpent, autre image biblique de Satan. »*⁶⁵ On retrouve dans le discours officiel des Évêques du Rwanda cette insinuation de la nature démoniaque du FPR. Par exemple, ils expliquent que celui-ci donnait une désinformation *« savamment et malicieusement organisée »*⁶⁶. Ici le sens de « malicieusement » n'est pas celui d'espièglerie ou d'aimable plaisanterie, mais celui de « malin » signifiant diabolique, d'attribut du diable.

Apparitions mariales à Kibeho

En 1963, à Gikongoro, se sont déroulés les massacres des Tutsi les plus importants de la période 1959-1967 au Rwanda. C'est là qu'ils ont pris le caractère génocidaire qu'ils auront en 1990-1994, les Tutsi étant tués dès cette période par familles entières. Dans la seule préfecture de

62 – Harangues de la RTLM reprises en extraits sonores dans le film de Eyal Sivan et Alexis Cordesse, *Itsembatsemba. Rwanda un génocide plus tard*, Momento, État d'urgence, avril 1996.

63 – *Idem*.

64 – *Rwanda, L'Église catholique à l'épreuve du génocide*, op. cit., pp. 177-178.

65 – *Ibidem*, p. 171.

66 – Évêques du Rwanda, *Hahirwa abatera amahoro. kuko bazitwa abana b'Imana*, Kigali, Palloti-Press, 1990, p. 6.

Gikongoro, où se trouvent Kibeho, Kaduha, Cyanika, de huit mille à quatorze mille Tutsi ont été tués sur l'ordre du préfet André Nkeramugaba. Il s'agit d'un plan organisé d'extermination. Comme pour exclure définitivement ces massacres de la mémoire collective, des religieux ont convaincu le pouvoir rwandais de faire de ce lieu une sorte de Grotte de Lourdes africaine. Kibeho devait devenir dans la représentation populaire une place d'apparition mariale et de miracle. Des récits de collégiennes faisant état d'apparitions de la Vierge sont diffusés par les médias catholiques et la radio d'État. Ces « apparitions » mêlaient un mysticisme religieux trivial et une propagande débridée pour le MRND. Apparitions et propagande se prolongèrent jusqu'en 1994, sans s'interrompre pendant le génocide. Douze ans après le signalement des premiers « phénomènes mariaux » selon l'expression utilisée par le Vatican, les Tutsi ont été à nouveau sauvagement massacrés sur les lieux des tueries précédentes. Dans les églises et les paroisses de Kibeho, Kaduha, Cyanika, cent cinquante mille civils ont été exterminés en avril 1994. Essentiellement des familles que les autorités regroupaient « pour les protéger », et dont elles organisaient ensuite les massacres.

Interrogée par Radio Rwanda, alors que le génocide se déroulait sous ses yeux, l'une de ces collégiennes mystiques, présentée comme « un médium communiquant avec la Mère de Dieu », dira : *« Le Christ n'aime pas qu'on tue bien sûr. Mais la Vierge Marie va intercéder auprès de son fils pour qu'il nous comprenne. »*⁶⁷ Répercutée sur les ondes par Radio Rwanda, la radio nationale concurrente de la RTLM pour l'appel au meurtre, cette propagande dans un pays catholique à près de 90 % a été terriblement efficace. Malgré cela, cette nouvelle mystique mariale sera officiellement reconnue par les autorités catholiques autorisées du Vatican en 2001⁶⁸. L'Abbé Maindron

67 – Rapporté par Monique Mas, *Paris-Kigali, 1990-1994*, L'Harmattan, 1999, p. 517.

68 – Déclaration définitive de Mgr Misago sur les apparitions de Kibeho, rendue publique le 29 juin 2001. L'Église catholique reconnaît

fut, dès l'origine, l'un des principaux animateurs et organisateurs du projet de faire de Kibeho le « *Lourdes du Rwanda* ». Mais en même temps qu'il manageait les « apparitions » de la vierge, il s'employait aussi à canaliser la foi candide de la population dans le soutien inconditionnel au régime. Ceci est bien établi par le « livre pieu » qu'il a lui-même consacré à ces apparitions et où il fait également l'apologie du Président Habyarimana⁶⁹. Son zèle pro-gouvernemental lui permet d'établir des liens étroits avec l'*akazu*. Il est d'ailleurs décoré de « l'Ordre national de la paix » avec le grade d'officier, le 5 juillet 1981. La Présidence offrit à Maindron la logistique nécessaire pour drainer les foules vers Kibeho⁷⁰. L'Abbé Maindron, zélé à la fois du parti raciste CDR et de la Vierge, aura su intégrer simultanément ces deux cultes chez ses ouailles. Il dit en effet avoir vu pendant le génocide des tueurs munis de chapelet « *pour que la Vierge Marie les aide à débusquer les Tutsi survivants* »⁷¹. Il rapportera également que d'autres se recueillaient devant la statue de la Vierge, avant de se livrer aux plus abominables tueries⁷².

Le Père Maindron a été témoin du massacre des Bagogwe. Après la campagne d'extermination de 1990 et 1991, quelques rescapés de cette communauté sont venus se réfugier dans sa région, vers la Crête Congo-Nil. Son ami le bourgmestre de Rutsiro, Raphaël Benimana prévoit alors pour eux un plan d'évacuation forcé : ils sont installés d'office dans un camion-benne qui les déchargera dans un précipice de la colline de Kabaya. Tous périront. En 1993, au moment de l'enquête sur la violation des Droits de l'Homme au

officiellement que la Sainte Vierge est apparue à trois filles de l'endroit : Alphonsine Mumureke, Nathalie Mukamazimpaka, et Marie-Claire Mukangango. *Agence internationale Fides* n°4170 du 6 juillet 2001.

69 – Gabriel Maindron, *Des Apparitions à Kibeho*, éd. Cēil (F.-X. Guibert), 1988, p. 26.

70 – Rwanda, *l'honneur perdu de l'Église*, op. cit., p. 104.

71 – Nicolas Poincaré, *Rwanda. Gabriel Maindron, un prêtre dans la tragédie*, op. cit.

72 – *Ibidem*.

Rwanda, Gabriel Maindron fait signer un texte de soutien à ce bourgmestre par quelques Bagogwe qui avaient échappé à d'autres massacres, en faisant un chantage à l'aide prévue pour les « déplacés » et en usant de son autorité. L'un d'eux, Boniface Niragira, un des très rares rescapés de toutes ces opérations de « nettoyage », a révélé l'incroyable cynisme de ce prêtre : « *L'Abbé Maindron vint nous faire signer de fausses déclarations selon lesquelles notre bourgmestre était innocent, victime de calomnies. [...] Contraints et forcés nous avons signé* ». Puis, muni de ce papier, nous dit *Golias*, Maindron entreprit les démarches auprès de l'ambassade de France à Kigali où il a l'habitude de se rendre⁷³.

De nombreux autres témoignages accusent ce Père de non-assistance à personne en danger et de complicité criminelle avec les organisateurs des tueries⁷⁴. Mais pensant à Maindron, je pense surtout aux jeunes filles Tutsi de Kibuye, à celles qu'il appréciait en homme et non en prêtre, et que ses amis ont suppliciées. Je pense aussi à ma jeune belle-sœur qui le connaissait bien. Très grande, fine et délicate, archétype de la « beauté tutsi », elle passerait en France pour un mannequin de haute couture. Elle a été tuée avec sa mère et ses sœurs à la mi-mai, pendant la « normalisation » du génocide, quand les responsables décidèrent que le moment était venu de tuer toutes les femmes et tous les enfants qui avaient survécu⁷⁵. Ils l'ont laissée agoniser plusieurs jours, un bras coupé et les chevilles sectionnées. On rapporte qu'elle n'a pas cessé de crier et d'appeler pendant son calvaire. Dans cette angoisse sans nom, implorant une mort qui ne vient pas, a-t-elle pensé à Maindron ? L'idée qu'il était tout près, avec ses amis assassins, devait être une souffrance supplémentaire. En 1999, l'Abbé Gabriel Maindron coule

73 – *Golias-Magazine*, op. cit., p. 74.

74 – *Ibidem*. L'enquête de Christian Terras est un document essentiel (pp. 71 à 87).

75 – *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit.

des jours paisibles à Fontenay-le-Vicomte, dans le diocèse de Luçon en Vendée.

À l'aube de ce XXI^e siècle, le prêtre Boniface Bucyana était en charge de la paroisse de Rue, près de Fribourg en Suisse. L'Abbé Martin Kabalira était nommé dans la commune de Saint Béat près de Luchon en Haute Garonne⁷⁶. Le Père Wenceslas Munyeshyaka, prêtre milicien et vicaire de l'église de la Sainte Famille à Kigali, a exercé son ministère en France, à la paroisse de Bourg-Saint-Andéol dans l'Ardèche. Arrêté en 1995, il a été relâché et pris sous la protection des Pères blancs dans la région parisienne, puis aux Andelys, près d'Évreux⁷⁷. Bérôme Carlisquia a été exfiltré par les Pères blancs en Italie, ainsi qu'Emmanuel Rukindo, Joseph Nduwamungu, Daniel Nahimana. L'Abbé Hormisdas Nsengimana est parti en exil après le génocide et servait comme « Père spirituel » à Bertoua, dans le Diocèse de Diang, au Cameroun, avant son arrestation par le TIPR. L'Abbé Athanase Seromba était lui aussi en exil, exerçant comme prêtre paroissial à Florence, en Italie, avant de se rendre au TIPR. Tous sont des prêtres accusés d'avoir directement participé aux tueries. Alors qu'ils relèvent du Tribunal pénal international pour le Rwanda, certains tendent toujours l'hostie aux paroissiens dans des villages de France ou de Belgique, de Suisse ou d'Italie. L'association *African Rights* qui a informé le pape Jean-Paul II des actes criminels commis par ses prêtres recyclés en Europe, n'a jamais reçu de réponses⁷⁸.

Un blindage idéologique

L'implication dans l'idéologie génocidaire et le soutien apporté à des religieux accusés de meurtres par les hiérarchies des différentes confessions chrétiennes présentes au Rwanda sont proprement incroyables. Cette compassion pour les

76 – *Golias* de mars-avril 1999 et *Libération* du 2 avril 1999.

77 – *African Rights, Témoin du génocide* n°1 et n°9, op. cit.

78 – *African Rights, Bulletin d'accusation* n°2, op. cit.

bourreaux s'accompagne du mépris pour les rescapés du génocide, accusés de façon globale d'être organisés en « *syndicat de délateurs* » comme le met en avant la propagande du Vatican pour défendre Misago⁷⁹. Revenons aux deux Bénédictines de Sovu au racisme incandescent, Sœur Gertrude et Sœur Maria Kisito. Christian Terras donne les différentes étapes de leur accueil en France puis en Belgique, organisé par des autorités religieuses : « *Elles sont arrivées par un circuit d'exfiltration, par des communautés religieuses, notamment en France, par les Pères blancs et les organismes de l'Église en place. Elles ont profité des camions de l'opération militaire française Turquoise (en juillet 1994), pour se réfugier au Zaïre. Elles y ont été accueillies notamment par des religieux des congrégations espagnoles. De là, elles ont été exfiltrées vers l'Est de l'Afrique, au Kenya. Ensuite, elles ont pu s'envoler, après avoir fait une étape en France, vers la Belgique.* »⁸⁰ Depuis, elles ont vécu en Belgique où l'ordre des Bénédictins auquel elles appartiennent a continué de les protéger.

Les Pères blancs se distinguent par leur zèle à innocenter les prêtres et religieuses impliquées dans le génocide. Ainsi en 1995, le Père blanc belge André Comblin avait été dépêché à deux reprises au monastère de Sovu pour demander aux Sœurs rwandaises qui témoignaient contre les deux Bénédictines de se rétracter. Il a voulu leur faire signer des documents selon lesquels elles reconnaissaient avoir donné de faux témoignages. Les Sœurs ont heureusement eu le courage de refuser et de tenir tête à ce représentant de l'Église. Les documents du Père Comblin saisis par la police rwandaise ont entraîné son expulsion. Ce prêtre était de plus bien connu par le racisme antitutsi virulent qu'il manifestait au Burundi. Évacuée en Belgique après le génocide, l'une des deux moniales qui ont accepté de témoigner, Mukagira Scholastique,

79 – Dossier Fides, sous le couvert d'Amnesty International. *Agence Internationale Fides*, n°4116 du 23 juin 2000.

80 – Interview à Radio France Internationale (RFI) le 21 avril 2001.

raconte comment elle a été soumise à des pressions de la part de Gertrude et de l'Abbé de Maredsous⁸¹. Lors de leur procès à Bruxelles, le lobby chrétien s'est mobilisé pour défendre les deux sœurs de Sovu. Un certain M^{gr} Albertus Nicolaus, dans une lettre envoyée au président du Tribunal, a traité l'avocat de la partie civile, Maître Georges Henri Beauthier, « d'avocat véreux qui se distingue par son antipatriotisme et son gauchisme nihiliste » et qui « insulte l'Église toute entière et le Pape ». Il ajoute : « Nous pensons donc, que ce procès est truqué, qu'il est une vaste comédie, mise en route par des francs-maçons et des ennemis notoires de l'Église. »⁸²

On a pu entendre sur les ondes la profession de foi du Père blanc Guy Theunis, animateur de la revue *Dialogue*, en faveur de ces bourreaux : « Je ne crois pas à l'accusation de participation des prêtres au génocide. Ce qui est clair c'est que certains prêtres hutu ont exprimé des opinions qui ne plaisent pas au FPR. Ils ont droit d'avoir une opinion. Cela n'est pas un crime. »⁸³ En 1995, il avait fait diffuser dans toutes les communautés des Pères blancs un document faisant l'éloge de l'Abbé Wenceslas Munyeshyaka : « Il n'a pu empêcher que certains soient tués. Mais soyons honnêtes, ce n'est pas lui qui les a tués ! [...] J'aime à répéter qu'accuser l'Abbé Wenceslas Munyeshyaka de "génocide" est inacceptable. »⁸⁴ Dans une lettre ouverte au Pape, l'association African Rights écrivait : « Depuis notre lettre précédente, de nombreux gouvernements et institutions ont lancé des enquêtes publiques sur leur réaction lors du génocide et ont, pour la plupart, admis leurs erreurs et présenté leurs excuses. »⁸⁵ Nous ne parvenons pas à comprendre

81 – *Le Soir* du 15 mai 2001.

82 – Cette lettre, adressée au Président de la Cour d'Assises à Bruxelles, a été lue par le Président en début de séance le 1^{er} juin 2001. Elle a été intégralement publiée dans *La Libre Belgique* du même jour.

83 – Déclaration faite sur les ondes de Radio France Internationale, le 28 avril 1998 (Jean-Damascène Bizimana, op. cit., p. 63).

84 – Jean-Damascène Bizimana, *ibidem*, p. 66.

85 – Cf., entre autres, le *Rapport de la Commission Indépendante*

*pourquoi l'Église catholique n'a pas encore entrepris un examen de conscience et tenté d'identifier les membres du clergé qui ont manqué à leurs devoirs en tant que chrétiens. »*⁸⁶

L'ethnisme, chez ces défenseurs de l'indéfendable, semble être le seul horizon, tout aussi invouable et indicible que les crimes de ceux qu'ils protègent : un Hutu est par définition innocent, un Tutsi fourbe et menteur. Cette foi ethnique obnubile tout raisonnement. On a vu que la sexualité n'est pas absente de cette diabolisation des Tutsi. Rappelons ici que les Pères blancs dénonçaient un complot international tutsi, utilisant comme agents « de jolies filles tutsi rwandaises [qui] ont infiltré les organisations humanitaires et conquis le terrain par leurs charmes inégalables », ceci dans le bulletin de cette congrégation⁸⁷. La connotation sexuelle de ce racisme se retrouve en abondance dans la presse hutu extrémiste, telle que *Kangura*⁸⁸. Si pour ces croyants c'est le Diable qui se cache derrière « le Tutsi », chez la Tutsi, c'est la « sorcière » et la « putain » qu'ils croient voir. Ce sont deux des « quatre femmes de Dieu » que l'Église a honnies et persécutées durant des siècles⁸⁹. La beauté elle-même est ici

D'Enquête sur les actions de l'Organisation des Nations Unies lors du Génocide de 1994 au Rwanda, 15 décembre 1999 ; *Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda, Rapport*, Sénat de Belgique, Session de 1997-1998 ; *Groupe International d'Éminentes Personnalités pour mener une enquête sur le génocide de 1994 au Rwanda et sur les événements qui s'y rattachent*, Organisation de l'unité africaine, juillet 2000.

86 – African Rights, « Lettre ouverte à Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, à l'occasion de la 10^{ème} commémoration du génocide du Rwanda », 2 avril 2004.

87 – Bulletin d'information africaine *ANB / BIA* des Pères blancs n° 257 du 1^{er} mai 1994.

88 – Voir l'ouvrage de référence sur ce sujet, sous la direction de Jean-Pierre Chrétien : *Rwanda. Les médias du génocide*, op. cit.

89 – Et a d'ailleurs souvent confondues. Cf. l'étude de Guy Bechtel, *Les quatre femmes de Dieu. La putain, la sorcière, la sainte et Bécassine*, Plon, 2000.

suspecte. Comme le plaisir sexuel qu'elle évoque, elle est soupçonnée d'être au service du Mal⁹⁰.

Jean-Damascène Bizimana, qui est un ancien grand séminariste chez les Pères blancs, signale le racisme institutionnel qui règne dans son ex-congrégation, excluant systématiquement les Tutsi, mettant même à l'écart les prêtres européens qui ne partagent pas ces préjugés ethniques. Il cite le cas de feu le Père Robert Defalque, marginalisé et traité avec mépris de « Gatutsi » (pro-Tutsi) par ses confrères⁹¹. En France, cette congrégation pourrait être poursuivie pour discrimination raciale ! L'association Amour sans frontière (ASF) basée à Lyon et dirigé par le Père blanc Pierre Jault, désinforme en reprenant la propagande du *Hutu Power*. Dans ses bulletins, cette association ignore le génocide mais parle de « guerre civile » ou « d'événements de 1994 ». En revanche, elle fait l'apologie de M^{gr} Perraudin et de Gabriel Maindron. Pour expliquer un tel racisme, Jean-Damascène Bizimana fait intervenir une manipulation : « À la réflexion, il est possible que ces associations chrétiennes [comme ASF] véhiculent des messages ethnistes, non pas à cause de la mauvaise foi de leurs membres mais par manipulation de ceux-ci. Manipulation de braves gens [...] par des activistes impliqués soit indirectement dans les massacres, soit dans la foi et la connivence idéologique avec les organisateurs [...] du génocide. Une manipulation et une désinformation orchestrées par des missionnaires. »⁹²

Mais comment comprendre la force et l'ingénuité de ce racisme ? Comment expliquer la ferveur avec laquelle les fidèles européens continuent à accepter que l'Église et en particulier les Pères blancs, aident, défendent et financent des criminels capables de telles atrocités ? Devant la négation de

90 – Il se trouve que la « Miss France » 2000, Sonia Roland, est Tutsi par sa mère et Bourguignonne par son père. Ne doutons pas que cela sera utilisé pour étayer les préjugés racistes sur la dangereuse « beauté des filles tutsi » et alimenter encore les fantasmes.

91 – Jean-Damascène Bizimana, op. cit., pp. 76-77.

92 – *Ibidem*, pp. 93-95.

l'évidence rencontrée chez tant d'associations chrétiennes, on reste parfois pantois. Pour l'historien Jean-Pierre Chrétien, un élément de cette compréhension est l'imagerie d'Épinal qui entourait le régime rwandais. Le nazisme tropical du *Hutu Power* était invisible et reste imperceptible pour nombre d'acteurs chrétiens liés au Rwanda. Il décrit comment s'est mis en place une sorte de blindage idéologique, « *compte tenu de la respectabilité qui auréolait le régime en cause et de la bonne conscience sans limite qui habitait ses dirigeants et ses propagandistes.*

[...] *L'historien Lucien Febvre nous a appris qu'il était presque impossible d'être incroyant en France au XV^e siècle, tant la vie collective baignait à cette époque dans un climat chrétien. Jusqu'au génocide de 1994, manifester quelque incroyance à l'égard du caractère exemplaire du régime rwandais, j'allais dire de sa sainteté, semblait relever d'un parti pris blasphématoire.*

En 1985 encore, dans un opuscule de vulgarisation d'inspiration catholique en France (À la source du Nil, les mille collines du Rwanda, 1985), un ancien conseiller du président Grégoire Kayibanda, Baudoin Paternostre de la Mairieu, évoquait les paroisses campagnardes du Rwanda, havres de paix, d'équilibre et de sérénité ainsi que la grande modération des principaux leaders, leur option démocratique et l'engagement chrétien de leur politique. [...] On oublie trop vite l'omniprésence de cette vision idyllique, cautionnée en de nombreux lieux politiques et associatifs, et pas seulement belges ni seulement chrétiens. Aveuglés par cette image, les connaisseurs et les partenaires du Rwanda depuis son indépendance, ne pouvaient que très difficilement imaginer l'innommable. »⁹³

L'identification christique de la « cause hutu » chez les fidèles européens sincères pourrait expliquer bien des aveuglements, autrement incompréhensibles.

93 – Jean-Pierre Chrétien, dans *Coopération Internationale pour la Démocratie*, n°7, 1996.

Le rôle du Vatican

À cette imagerie, utilisée surtout pour les fidèles, s'ajoutent de froids calculs politiques des autorités ecclésiastiques. On retrouve alors ici les mensonges de l'Église catholique. Le philosophe chrétien Jean Guittou avait déjà admis la nécessité religieuse du mensonge : « Pour satisfaire une élite, on troublera huit cent millions de fidèles. Si les chercheurs ont le droit de chercher, les pasteurs ont le devoir sacré de préserver la foi. »⁹⁴ La puissance de la conviction religieuse, cette « force de croire » au mépris du bon sens, de la justice et de la raison, est sous-jacente à toutes ces complicités abominables⁹⁵. Pour les fidèles comme pour les prêtres, la prééminence de la foi sur la vérité est une « valeur » chrétienne acceptée et même revendiquée : « Je préfère être dans l'erreur avec le Pape que dans la vérité contre lui », écrivait M^{gr} Eugenio Sales, Archevêque de Rio de Janeiro. « S'il était réellement établi que la vérité est en dehors du Christ, je préférerais rester au Christ plutôt qu'avec la vérité », écrivait Gilbert Cesbron⁹⁶. L'Église catholique qui se veut la plus haute autorité morale, s'était déjà rendue coupable d'indifférence, voire de connivence raciste il y a plus de cinquante ans, lors de la Shoah⁹⁷. C'était alors pour préserver son influence politique en Allemagne. Croyant protéger leur image et leur influence au Rwanda, les stratèges du Vatican mélangent cyniquement la foi en Dieu et la foi ethnique.

Si les fidèles manquent d'information et pêchent par crédulité, ce n'est pas le cas du centre nerveux de l'Église catholique. Le Vatican ne se comporte pas autrement que

94 – *Le Figaro* du 21 janvier 1980.

95 – Voir mon précédent ouvrage : *La Foi : une histoire culturelle du Mal. En danger de croire*, op. cit.

96 – Cité par Henri Fabre, *L'Église catholique face au fascisme et au nazisme. Les outrages à la vérité*. EPO/Espaces de Liberté, 1995. Un travail d'historien méticuleux et exhaustif. À lire absolument.

97 – *Ibidem*. Voir aussi, Yves Ternon, *L'État criminel*, op. cit., p. 174.

toute autre grande puissance « temporelle », et est comme telle prête à tout pour sauvegarder un pouvoir sous son influence, génocide compris. Rien de ce qui est « moral » ne bride ses décisions, qui sont fondamentalement « amORALES » au même titre que celles des autres États. Croire en une quelconque pureté de cette institution serait ignorer le machiavélisme associé à tout pouvoir temporel. Si le rôle de l'Église dans ce crime est effroyable, que dire de son refus de prendre acte de ses responsabilités et de faire « amende honorable » ? Le pire est ici atteint. Le Vatican est de toute évidence une puissance dangereuse, qui pourrait récidiver si besoin est, puisqu'elle refuse de reconnaître ses torts. D'ailleurs sa complicité dans le génocide des Tutsi est déjà une récidive. Le Vatican, à la fois par antisémitisme et par anticommunisme, s'est tu alors qu'il avait connaissance des camps d'extermination. Pire encore, il a refusé d'entendre l'appel au secours pour huit mille orphelins juifs roumains, par refus de toute implantation juive dans les « Lieux Saints »⁹⁸. Une puissance qui refuse même l'idée qu'elle pourrait changer ses façons de faire : une organisation criminelle, composée de gens ordinaires aux ordres de leur supérieur, comme le sont en général les commis des États...

On ne peut que reprendre ici pour les événements du Rwanda ce qu'un prêtre catholique historien disait pour la Shoah : « *Le Vatican, avec son génie de la désinformation, a trop camouflé les faits, il a, par des alibis commodes, trop anesthésié les "bonnes consciences" pour qu'on ne s'acharne pas à rétablir la vérité : l'Holocauste n'aurait pas eu lieu sans la complicité tacite d'un Pie XII avec ceux en qui il n'a voulu voir qu'un rempart efficace contre le bolchevisme et qu'alors il a toujours ménagés.* »⁹⁹ Peu importe le message qu'une institution met en avant, qu'elle dispose en « vitrine ». Celui que l'Église voudrait nous faire admettre est « aime ton prochain comme toi-même ». Ailleurs il s'agit des « droits

98 – Henri Fabre, op. cit.

99 – Jean Mathieu-Rosay, cité dans Henri Fabre, op. cit.

humains», du «respect de la dignité humaine», etc. Les États et les Églises peuvent être aussi bien intentionnés qu'on veut, ils n'empêcheront pas l'institution et ses fidèles ou ses citoyens d'être aussi criminels qu'on peut l'imaginer et même finalement bien au-delà. Dans des logiques propres, parfois parfaitement rationnelles dans leur absurdité ou leur monstruosité, c'est la «raison d'État» qui impose sa loi. Dans ces conditions, il n'y a plus d'individus. Tous doivent s'identifier à l'institution et obéir à ses mots d'ordres. Cette identification désindividualise, met l'individu au service d'une puissance idéologique qui le broie. Le Vatican qui se définit comme puissance «temporelle et spirituelle» est par excellence une puissance idéologique, dont le «travail» est de transformer l'individu en outil à son service, au nom d'idées qui le dépassent, d'une autorité reconnue, d'une cause «sacrée», «juste» ou «légitime». C'est à ce moment que tout devient possible : celui qui est prêt à abdiquer son individualité sera prêt aussi à tuer, ou à mourir lui-même, à sacrifier sa vie pour la «cause».

Le rôle de l'Église dans ce génocide nous apporte un enseignement précieux. C'est en tant qu'organisation sociale que l'Église du Rwanda s'est montrée abominable. C'est parce qu'elle est dans ce pays une institution dont la puissance est au moins égale, sinon supérieure, à celle de l'État, qu'elle a pu atteindre ce degré de nuisance. Ce n'est pas pour rien qu'Hitler admirait et jalousait si fort cette vénérable institution : *«L'Église catholique doit être citée en exemple en premier lieu pour sa tactique extraordinairement habile, pour sa connaissance des hommes, et pour son adroite adaptation des faiblesses humaines au gouvernement des croyants. [...] Je me suis inspiré de la forme que l'Église a donné à son credo et à ses articles de foi.»*¹⁰⁰

100 – Hermann Rauschning, *Hitler m'a dit*, éd. France, 1939. Dans *Mein Kampf*, Hitler a aussi exprimé directement son admiration pour l'Église catholique, «l'incroyable vigueur dont est douée cette institution si ancienne, l'étonnante jeunesse de ce gigantesque organisme, sa souplesse intellectuelle et sa volonté d'acier.»

L'IMPLICATION DES ÉLITES EN FRANCE

L'implication des autorités françaises

La complicité des élites rwandaises est maintenant bien connue. Ce qui l'est moins, ce que l'on ne veut toujours pas savoir, c'est l'implication des autorités françaises dans ce carnage. Plusieurs politiques l'ont dit, Charles Josselin, ministre de la Coopération, l'a répété en 1997 : *«Je fais observer que ce ne sont pas les Français qui tenaient les machettes qui ont tué plusieurs centaines de milliers de Tutsi.»*¹ Les militaires français de l'opération *Amaryllis*², qui se déplaçaient dans ce bain de sang n'ont pas tué à grands coups de machette des petites filles et des petits garçons de sept ans implorant, pleurant, demandant «pardon» d'être Tutsi. Mais ceux qui supervisaient ces crimes devant eux étaient les militaires et les miliciens qu'ils avaient formés pendant quatre ans. Ces assassinats étaient réalisés sous leurs yeux par leurs alliés, par leurs élèves, dans une connivence totale. Les massacres de la population civile tutsi étaient au

1 – Interview à *Ouest-France*, 17 octobre 1997.

2 – Opération d'évacuation des Occidentaux et des «Blancs» début avril 1994 qui, en laissant le champ libre aux massacreurs, leur donna le feu vert des autorités françaises.

programme. Les responsables français le savaient et l'ont d'ailleurs reconnu à plusieurs reprises devant la Mission parlementaire³. Dire qu'ils n'ont pas tué eux-mêmes ressemble à un aveu misérable et honteux. Militaires et civils, ils avaient, implicitement ou explicitement, donné leur consentement aux tueurs.

« On ne peut nous reprocher d'avoir armé ceux qui tuent. D'ailleurs les massacres ont été faits à coup de bâtons, de machettes, d'armes blanches »⁴, déclarait l'amiral Lanxade, chef d'état-major des forces armées. Il prononçait ces paroles alors que la population tutsi finissait d'être exterminée et que se terminait ce scénario de « guerre tribale ». Devant les massacres, les responsables français, acteurs de la politique rwandaise pendant quatre ans, endossent tout d'un coup le rôle de spectateurs passifs ! Alors que les services secrets des deux pays travaillaient ensemble à élaborer la désinformation sur « l'agression du FPR », « organisé par l'Ouganda » ou par « les Américains », alors que les plus hautes autorités françaises soutenaient diplomatiquement l'État génocidaire, ni eux, ni les militaires français ne seraient impliqués dans ces abominations, puisqu'ils ne tenaient pas eux-mêmes les machettes ! Leur culpabilité politique est tout entière dans cette justification dérisoire.

Il n'est fait ici aucun procès d'intention. L'adhésion aux idéologies d'extrême droite de certains secteurs de l'armée a déjà été dénoncée⁵. Ce n'est pas notre propos. Tenons-nous en aux faits : ceux qui ont engagé la France dans le soutien aux extrémistes hutu savaient que la population tutsi était menacée d'extermination. C'est indéniable, puisque que cela a même été reconnu devant la Mission parlementaire.

3 – Voir notamment l'audition de l'ambassadeur Georges Martres du 22 avril 1998, Mission parlementaire, op. cit., Tome III, p.119.

4 – Déclaration faite sur *Radio Monte-Carlo*, rapportée dans *L'Humanité* du 29 juin 1994.

5 – Notamment par des militaires qui ne la partagent pas comme l'amiral Antoine Sanguinetti. Il a déjà tiré la sonnette d'alarme dans la *Ligue de l'enseignement*, « Supplément », n°49, mai 1997.

Les déclarations du colonel René Galinié, lors de son audition, sur « l'extermination de 700 000 Tutsi par 7 millions de Hutu » sont explicites : « toute avancée du FPR risquait de déclencher de la part de la population hutu agressée le massacre de la population tutsi vivant au Rwanda » (audition du 6 mai 1998)⁶. Les militaires français étaient bien placés pour savoir que « le génocide constituait une hantise quotidienne pour les Tutsi »⁷.

Le scénario d'un génocide camouflé en « conflit interethnique » était né de leur collaboration avec les extrémistes hutu pendant quatre ans. Le génocide était programmé. « Certains Hutu avaient d'ailleurs eu l'audace d'y faire allusion. Le colonel Serubuga, chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise, s'était réjoui de l'attaque du FPR, qui servirait de justification aux massacres des Tutsi » a avoué l'ambassadeur Georges Martres⁸. Les relations de Serubuga avec ses collègues français étaient étroites, voire intimes. Ce militaire impatient de déclencher l'extermination rencontrait tous les jours le lieutenant-colonel français Jean-Jacques Maurin, chargé par le gouvernement rwandais du commandement général des opérations militaires contre le FPR⁹. Aujourd'hui on sait que le génocide des Tutsi était un acte prémédité et qu'il a été accompli avec l'accord de ceux qui avaient en main la politique africaine de la France.

6 – *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, Tome I, p. 345.

7 – Audition de l'ambassadeur Georges Martres, Mission parlementaire, op. cit., p. 119.

8 – *Ibidem*.

9 – En remplacement du lieutenant-colonel Chollet devenu médiatiquement trop visible. Ces révélations sont de Georges Martres, *ibidem*, pp. 138-139. Le lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin, « adjoint pour les opérations de l'attaché de défense », a été auditionné à huis clos par la Mission parlementaire. Gérard Prunier nous apprend que le rôle de commandement du lieutenant-colonel Chollet avait été dévoilé par *La Libre Belgique* du 21 février 1992, (*Rwanda, le génocide*, op. cit., p. 184).

Les apôtres français de la « démocratie raciale »

Le FPR, bien que lancé par d'anciens réfugiés tutsi, considérait les Rwandais comme des *Banyarwanda* (des Rwandais) sans distinction raciale. Le refus de l'idéologie ethnociste était un de ses principes de base. Cette volonté se traduisait par la présence de Hutu et de Tutsi parmi ses dirigeants comme parmi ses simples soldats. Le FPR s'était allié aux partis d'opposition non ethniques (refusant le *Hutu Power*) dans le choix commun d'un Rwanda pluraliste et démocratique, ce qu'avaient entériné les accords d'Arusha¹⁰. L'historien Gérard Prunier est un des rares analystes à souligner les idéaux anti-ethnistes du FPR¹¹. Les soutiens occidentaux (politiques et militaires français, l'Église, l'Internationale démocrate chrétienne, les ONG catholiques, etc.) au régime d'Habyarimana s'évertuaient alors à présenter les « *Tutsi du FPR* » comme des « *féodaux perfides et dominateurs* », des « *Khmers noirs* »¹². Ils mettaient ces idéaux anti-ethnistes sur le compte de la « perfidie » des Tutsi, comme l'explique l'ancien ministre de la Coopération, Bernard Debré : « *Quant aux Tutsi, ils évitent soigneusement toute allusion ethnique dans leur discours. [...] Ils prônent fortement, la bouche en cœur, la démocratie et la liberté... Qui s'élèverait contre ?* »¹³

Les Forces armées rwandaises (FAR) que les militaires français encadraient et qu'ils commandaient même sous l'uniforme rwandais, étaient une armée ethnique, strictement hutu, contrairement à l'Armée populaire rwandaise (APR,

branche militaire du FPR)¹⁴. L'ancien secrétaire général de l'Élysée Hubert Védrine¹⁵ ne s'en offusquait pas. Il s'en félicitait au contraire, comme il l'a limpidement expliqué à la Mission parlementaire : « *D'autant que les recrues hutu représentaient 80 % de la population. On a ailleurs formé des armées moins représentatives.* »¹⁶ Védrine confirme donc que le ministère français de la Coopération encadre, finance et forme « ailleurs » des gardes prétoiriennes ethniques. Au Rwanda, l'ethnicité correspondait à la majorité. Bien mieux, non seulement cette armée était strictement hutu, mais le MRND d'Habyarimana, de façon encore plus stricte que le Parmehutu de la première République, avait interdit les « mariages mixtes » pour les officiers. En mai 1935, l'Allemagne nazie avait interdit aux officiers allemands d'épouser des Juives.

Une armée strictement hutu, dans un pays où l'on sait que la minorité tutsi est périodiquement massacrée depuis 1959, alors que ces massacres s'étaient amplifiés sous la présence militaire française de 1990 à 1993, ce n'est pas un problème pour le ministre français. La coopération française, respectable institution, soutenait en toute bonne conscience un État ethnique, responsable des massacres de la minorité tutsi. Il est vrai que ce choix ethnique était payant. L'Histoire avait montré comment la Belgique avait bâti la République hutu sur des crimes racistes et avait pu maintenir son emprise néo-coloniale pendant trente ans en les occultant.

Pour entraîner la population dans le génocide, le *Hutu Power* et l'*akazu* ont largement utilisé « la peur d'être tué », la

10 – Jean-Pierre Chrétien, « La crise politique rwandaise », *Genève-Afrique*, n°2, 1992, pp. 121-140 ; Gérard Prunier, « L'Ouganda et le Front patriotique rwandais », *Enjeux nationaux et dynamiques régionales dans l'Afrique des Grands Lacs*, Université de Lille 1, 1992, pp. 43-50.

11 – *Rwanda, le génocide*, op. cit.

12 – Termes très utilisés par les militaires français et leurs officines, notamment par le général Christian Quesnot. Voir Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand*. Tome 4, *Les déchirements*, Le Seuil, 1999, p. 478.

13 – Bernard Debré, *Le retour du Mwami*, op. cit.

14 – Depuis 1998, 15 000 soldats des ex-FAR sont incorporés dans l'APR.

15 – Devenu en 1997 ministre des Affaires étrangères du gouvernement Jospin. Parmi les collaborateurs de François Mitterrand, Hubert Védrine et les généraux Christian Quesnot et Jean-Pierre Huchon sont ceux qui se sont les plus impliqués dans cette politique rwandaise de la France.

16 – Mission parlementaire, op. cit., Tome III, audition du 5 mai 1998, p. 197.

crainte d'un génocide organisé par le FPR. C'était en 1993 la base de la propagande extrémiste de la CDR, l'explosion ouverte du génocidaire de l'ex-parti unique MRND¹⁷. L'état-major de François Mitterrand avait fait largement répandre par ses officines de désinformation, le SIRPA¹⁸ et les services secrets, le mythe des Khmers noirs, la croyance que les Tutsi du FPR allaient faire régner la barbarie sur les 80% de la population hutu. La cellule africaine de l'Élysée utilisait la « terreur tutsi » pour justifier son soutien sans faille aux assassins et ceux-ci l'utilisaient pour pousser la population aux massacres. Avant le génocide, ils développaient donc implicitement la notion de génocide préventif dont les extrémistes hutu assureront la réalisation. Après le génocide, les différents responsables politiques français continueront à utiliser cet argument pour justifier leur action. Le mythe des Khmers noirs n'est pas sans évoquer la théorie révisionniste qui justifie la Shoah par la menace que les Juifs bolcheviques faisaient peser sur l'Allemagne¹⁹. La rhétorique des Khmers noirs a ses équivalents antisémites mais on trouve également des arguments similaires lors du génocide des Arméniens en Turquie en 1914-15²⁰.

On pourrait collectionner les citations de François Mitterrand, Hubert Védrine, Juppé, etc., justifiant leur politique de

17 – Propagande parfaitement étudiée dans *Rwanda : Les médias du génocide*, op. cit. Le Rassemblement pour la démocratie et le retour (RDR), formation créée dans les camps du Zaïre à l'ombre de l'état-major des FAR en exil prend aujourd'hui la relève du MRND génocidaire pour le retour au pouvoir de ces exilés hutu.

18 – Service d'information et de relations publiques des armées, auquel s'ajoute depuis 1998 la DIRCOD (Délégation à l'information et à la communication de la défense).

19 – Ernst Nolte et ses disciples révisionnistes excusaient, voire justifiaient pour certains, le génocide des Juifs par la crainte qu'avait Hitler de la menace bolchevique. Voir Thomas Ferenczi, « La Shoah et la levée de l'interdit », *Le Monde*, 13-14 août 2000.

20 – Les Jeunes Turcs faisaient courir le bruit que les Arméniens représentaient un danger mortel pour le panturquisme. Voir Yves Ternon, *L'État criminel*, op. cit.

soutien à Habyarimana au nom de la « démocratie raciale »²¹. « Comment accepter que le FPR, s'il remporte la guerre, puisse imposer sa volonté à 80% de la population ? » lance Alain Juppé²². Analysant le rapport de la Mission parlementaire, Alison des Forges écrit : « Mitterrand, les officiers militaires en relation avec le Rwanda [les généraux Christian Quesnot et Jean-Pierre Huchon] ainsi que d'autres responsables politiques avaient assimilé la doctrine de la rubanda nyamwinshi [le peuple majoritaire] propagée par les défenseurs du Hutu Power. De la même façon qu'eux, ils pensaient que la majorité ethnique correspondait indiscutablement à une majorité démocratique. »²³ La première remarque que l'on peut faire est l'irréalisme de ce discours. Il est totalement cynique de faire semblant de croire que, puisqu'il était hutu, le gouvernement d'Habyarimana représentait les 80% de la population hutu. Nos autorités savaient très bien que ce gouvernement ne représentait personne si ce n'est lui-même et qu'il ne s'occupait que de ses intérêts. La référence à la « légitimité ethnique » par les autorités françaises est d'abord une falsification de la réalité. Mais il faut souligner l'idée, strictement « raciste », que renferme cette affirmation, indépendamment de la mystification politique insinuant la « représentativité » du régime Habyarimana. Affirmer la « légitimité ethnique » de ce dernier (ou « l'illégitimité » dans le cas de dirigeants tutsi) a en effet une signification théorique très forte : cela revient à faire de l'appartenance raciale le synonyme d'appartenance politique. Cela suppose que les bulletins de vote des Hutu ou des Tutsi sont programmés par leur naissance, qu'ils n'ont pas de choix : un Hutu ne peut voter que pour un Hutu et un Tutsi pour un Tutsi. Les dirigeants français avalisent ainsi la doctrine du Parmehutu, fondée sur le manichéisme ethnique qui

21 – J'en donne un florilège dans *Un génocide secret d'État*, op. cit.

22 – Hamid Barrada et François Soudan, « Alain Juppé. La France d'Alger à Kigali », *Jeune Afrique*, n° 1746, 23-29 juin 1994.

23 – op. cit. Les références correspondant au rapport de la Mission d'information de l'Assemblée nationale sont : *Enquête*, Tome III, auditions, Volume I, pp. 127, 208, 341, 344, 347.

détermine la loi de la « majorité raciale ». De fait, François Mitterrand et Hubert Védrine déniaient aux Rwandais le droit (ou la capacité) à la citoyenneté. D'un autre côté, en se livrant à une politique africaine secrète, ils déniaient également aux Français ce droit ou cette capacité, même si c'est de façon différente. Cette option est prise en sachant que les ethnocrates hutu manipulent et instrumentalisent l'ethnicité à l'aide de massacres à caractère génocidaire. Mais pour ces « démocrates », quel mal y aurait-il à manipuler l'ethnicité en Afrique, s'ils considèrent que les Africains sont trop immatures pour accéder à la citoyenneté et sont voués à demeurer au stade tribal ? Dans cette optique, la fatalité des « massacres interethniques » est parfaitement cohérente. Les dirigeants de la « patrie des droits de l'Homme », les prétendus héritiers de la « France résistante », se font ouvertement, à visage découvert, les complices d'une conception ethnique du pouvoir. Le fait que cette conception ait produit un génocide ne semble déranger personne.

Le génocide des Tutsi est une conséquence logique de ce mépris pour les Africains. Ce mépris a une histoire qu'il n'est jamais inutile de rappeler : c'est la dernière version, adaptée à l'Afrique, de l'idéologie raciste européenne. Avatar philosophique d'une science biologique naissante, l'idéologie raciste est une biologisation de la pensée sociale, encore inconnue sous cette forme moderne au XVIII^{ème} siècle²⁴. Les doctrines racistes à la française de Gobineau, Vacher de Lapouge et Le Bon sont apparues au XIX^{ème} siècle. Ces doctrines sont fondées sur la croyance en la transmission héréditaire de caractères psychiques attribués à des groupes sociaux. On retrouve constamment dans les discours politiques sur l'Afrique cette conception des identités communautaires stéréotypées, cette certitude qui justifie les haines par ces identifications ethniques héréditaires. Aujourd'hui, seul

24 – Ce qu'explique et argumente parfaitement Colette Guillaumin dans *L'idéologie raciste*, Folio essais, Gallimard, 2002. « *Des écrits comme ceux de Rousseau, Jean Itard, Mme Roland, Casanova, etc. sont des textes a-racistes* », nous dit Colette Guillaumin.

« l'Africain » est réduit à de tels déterminismes biologiques. Nos dirigeants n'oseraient pas utiliser cette notion de « majorité raciale » en France. Cela signifie très concrètement qu'ils n'accordent pas aux Africains les mêmes droits humains qu'aux Européens.

Cette conception du manichéisme racial dans le cas des cultures rwandaise et burundaise est particulièrement perverse. L'appartenance ethnique, dans ces deux pays où l'ethnicité est manipulée par les pouvoirs depuis la colonisation, n'a plus d'autres légitimations que la peur de l'autre. « *La peur n'est pas dans le décor du drame, elle en est devenue l'acteur principal. Qu'est-ce qu'être hutu ou tutsi ? Ce n'est ni d'être bantou ou hamite, ni d'être serf ou seigneur ! C'est se rappeler qui a tué un de vos proches il y a quinze ans ou de se demander qui va tuer votre enfant dans dix ans, chaque fois avec une réponse différente* » écrivait Jean-Pierre Chrétien à propos du Burundi²⁵. Dans ces deux pays l'ethnisme est d'abord un « cercle vicieux ». L'ethnisme conduit au génocide et le génocide est exhibé comme la « preuve » des réalités ethniques. En somme l'ethnisme est le type même des prophéties autoréalisatrices : c'est une haine qui s'autojustifie, se légitime, se renforce, se développe dans l'imaginaire social, par les crimes racistes qu'elle engendre.

L'écran de fumée de la « lutte tribale »

Un génocide est un meurtre programmé d'êtres humains, l'élimination systématique de groupes entiers. C'est une chose totalement inacceptable. Un système politique dont la culpabilité ou la complicité dans une telle entreprise serait trop visible et évidente, serait aussitôt disqualifié et exclu de la communauté internationale. Les planificateurs de ce type de crime en organisent donc la négation et l'occultation en

25 – « Le clivage ethnique : les jeux du pouvoir, de la peur et de la "race" », in J.-P. Chrétien, A. Guichaoua et G. Le Jeune, *La crise d'août 1988 au Burundi, Cahiers du Centre de recherches africaines*, n° 6, 1989, p. 51.

même temps que la réalisation. Dans le cas du Rwanda, cette occultation s'est faite sous l'écran de fumée du « conflit interethnique ». La négation, Yves Ternon l'a bien montré²⁶, est constitutive du génocide lui-même. Il suffit de voir ce qu'il en est du génocide des Arméniens, toujours nié par l'État turc. Or le génocide des Tutsi a été réalisé par un État avec lequel coopérait très étroitement, militairement et civilement, l'État français. Les services de renseignements des deux pays étaient imbriqués. Les écoutes téléphoniques étaient mises en place à Kigali par des spécialistes français²⁷, les militaires rwandais étaient commandés et conseillés par des officiers français dont certains portaient même l'uniforme rwandais. L'écran de fumée du « conflit interethnique » a donc été le leitmotiv des militaires et des politiques français. Il a été relayé par les médias qu'ils essaient en priorité de contrôler, c'est-à-dire les « journaux clés » *Le Monde* et *Libération* (les autres médias, bien souvent, ne font que reprendre leurs informations)²⁸.

Le président François Mitterrand aurait déclaré à l'un de ses proches au cours de l'été 1994 : « *Dans ces pays-là, un génocide ce n'est pas très important.* »²⁹ Cette idée est étayée par l'histoire du Rwanda où les pogromes et les actes de génocide à l'encontre de la minorité tutsi ont toujours été réalisés dans l'impunité la plus complète et sans provoquer de réactions internationales. La Belgique, qui est derrière cette première instrumentalisation politique de l'ethnisme au

26 – *L'État criminel*, op. cit., et *Du négationnisme*, Desclée de Brouwer, 1999.

27 – Notamment par l'adjudant-chef Alain Didot, resté au Rwanda pour écouter avec un matériel sophistiqué les communications du FPR cantonné au CND à proximité de sa villa. Il est tué avec son épouse probablement dès le 6 au soir mais l'ambassadeur prétend que c'est le 8 avril 1994. Ils sont tués par les FAR pour les uns, par le FPR pour les autres. Leurs corps sont retrouvés par la MINUAR avec celui de l'adjudant-chef René Meier. Aucune instruction judiciaire sur la cause de leur décès n'a été ouverte. [JM]

28 – Voir *Le Monde, un contre-pouvoir ?*, op. cit.

29 – Rapporté par Patrick de Saint-Exupéry, *Le Figaro*, 12 janvier 1998.

Rwanda, a mis son armée coloniale³⁰ au service du Parmehutu. Alors que les cadres de ce parti organisaient ces crimes racistes à grande échelle, la Belgique n'a écopé d'aucun blâme. Au contraire, elle a pu ainsi conserver et garder pendant longtemps la tutelle néocoloniale sur un pays dont le régime lui devait tout. L'élite hutu hissée ainsi au pouvoir lui était tant inféodée que le Parmehutu n'était même pas indépendantiste, contrairement à l'UNAR (Union nationale rwandaise)³¹. Le génocide de 1994 a ses racines dans l'instauration d'une république ethniciste au Rwanda en 1961. Après le coup d'État d'Habyarimana, le MRND nordiste a remplacé le Parmehutu sudiste. Un coup d'État au cours duquel une cinquantaine de notables de l'ancien régime seront assassinés. Habyarimana fera mourir en prison son prédécesseur Kayibanda en 1976, dans des conditions atroces. Cela ne l'empêchera pas de louer la mémoire de Kayibanda et de se revendiquer de sa « Révolution hutu ».

La relève de la Belgique par la France s'est faite en 1990. Sous ce nouveau tutorat, le régime Habyarimana a pu reprendre les crimes racistes. Pendant les quatre années de présence militaire française (1990-1993), les massacres de civils tutsi par les militaires rwandais n'ont guère eu plus d'échos dans la communauté internationale que ceux de 1959-1965³². La Belgique aussi avait épaulé en 1990 le

30 – Sous les ordres du colonel Logiest, résident spécial.

31 – Principal parti face au Parmehutu. Indépendantiste, il se présentait comme un mouvement de réconciliation nationale autour du monarque, garant constitutionnel du pays. Cf. Jean-Claude Willame, op. cit.

32 – Malgré des rapports alarmants de l'ONU et d'une mission internationale d'enquête en 1993 (de la Fédération internationale des droits de l'homme et de *Human Rights Watch*). L'un des enquêteurs, Jean Carbonare, a déclaré dans le journal de 20h de France 2 qu'un génocide se préparait au Rwanda. Au bord des larmes, il supplie : « *Notre gouvernement, en pesant sur les autorités de ce pays qu'il assiste militairement et financièrement, peut très rapidement mettre un coup d'arrêt au processus en cours.* » La France entière n'aura entendu qu'un « beau moment de télé » dans cet appel au secours.

régime Habyarimana par l'envoi de troupes et de munitions. Mais, à la différence des troupes françaises, restées sur place, les militaires belges ont été rapatriés dès la fin de l'opération « humanitaire » à la Toussaint de 1991. En Belgique, l'opinion publique, mieux informée sur le Rwanda qu'en France, a joué un grand rôle dans ce retrait. Sous la pression des médias la Belgique a dû renoncer au soutien à un régime dont la dérive extrémiste devenait flagrante. Les stratèges français en ont profité pour prendre la place de l'ancien colonisateur, en jouant à fond la carte du racisme antitutsi, sous-jacent au mythe des Khmers noirs.

Pour les Français, le feu était au vert. « *Ces experts avaient déjà ficelé le scénario de la lutte contre les "Tutsi du FPR" : elle se baserait sur une autodéfense populaire spontanée que conduiraient les militaires formés par la France, avec des listes et des fichiers...* »³³ Un génocide ? Pour les responsables de l'état-major et les experts de la DGSE et de la DRM³⁴, ce « gros mot » n'était pas recevable pour l'Afrique. Pour eux, ce continent n'a accès qu'aux « conflits interethniques » plus ou moins ataviques et traditionnels.

Alison des Forges démontre dans son livre que, dès les premières heures, tout le monde savait qu'il s'agissait d'un génocide :

« Ils [les hommes politiques] le savaient mais ne le disaient pas. Si les États-Unis étaient peut-être les seuls à demander expressément à leurs représentants de ne pas utiliser le mot de génocide, les diplomates et les hommes politiques des autres nations, ainsi que le personnel des Nations unies bannirent eux aussi ce terme. [...] Après avoir adopté une première résolution qui exposait le conflit dans des termes assez

*clairs, le Conseil de sécurité publia pendant plusieurs semaines des déclarations qui n'indiquaient pas clairement la nature des violences, ni l'identité de leurs auteurs. Le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali évoquait le génocide comme s'il s'agissait d'une catastrophe naturelle. [...] Dans le même ordre d'idées, un conseiller du président français François Mitterrand laissa entendre que chez les Africains, les massacres étaient une pratique habituelle qui ne pouvait être facilement éliminée. »*³⁵

En 1994 le paravent des « *lutttes interethniques* » permettait de jouer cette carte. Les extrémistes hutu expliquaient que ces « massacres interethniques » étaient la réponse « naturelle » du « peuple majoritaire » à l'agression des Tutsi. Ils le revendiquaient comme une tradition glorieuse du Parmehutu et – à juste titre – comme le fondement de la République « hutu » rwandaise. Des responsables français invoquaient donc « *des siècles d'histoire de lutttes tribales* ». Cette version du génocide camouflé en « *lutttes tribales* » a été savamment distillée à tous les niveaux et a permis à l'ONU de s'abstenir de toute intervention³⁶. Elle était communiquée par le SIRPA à toute la presse. Il s'agissait ici clairement d'un écran pour dissimuler un génocide, un écran mis en place en toute connaissance de cause. Au contraire de ce que la Mission parlementaire prétend, aucune « *erreur* », aucun « *dysfonctionnement* » de la machinerie diplomatique française ne peuvent être invoqués ici, puisque, dans le même temps, elle soutenait le gouvernement intérimaire qui accomplissait « en direct » ce génocide. La diplomatie française travaillait à rendre possible dans la nuit rwandaise cette entreprise démente. Elle veillait

35 – Alison des Forges, op. cit., pp. 27-28.

36 – La France était très influente à l'ONU via Boutros Boutros-Ghali. Au conseil de sécurité qui comprend cinq membres permanents, dont la France, elle disposait, entre autres, des voix du Rwanda et de Djibouti. Le représentant spécial du secrétaire général, le Camerounais Jacques-Roger Booh-Booh, était un grand ami de la famille Habyarimana. D'un autre côté, les USA restaient traumatisés par leur expérience somalienne, l'échec cuisant de *Restore hope*. De surcroît, ils acceptaient la « mainmise » de la France en Afrique, contre la reconnaissance de leurs « droits » en Amérique latine.

33 – Comme je l'écrivais dans *Un génocide secret d'État*, op. cit.

34 – Direction du renseignement militaire. Au Rwanda, ce service secret dépendant de l'état-major des armées aurait pris, conjointement avec le Commandement des opérations spéciales (COS, en liaison directe avec François Mitterrand), les responsabilités de l'action souterraine en 1993, peu avant le déclenchement du génocide.

à l'accomplissement du plus grand massacre historique de civils en si peu de temps.

La diplomatie française au service d'un génocide

L'aide d'un pays dit démocratique comme la France à un État en train de commettre un génocide est un événement historique majeur, digne d'être mentionné dans les manuels d'histoire. « *La France* », nous dit Alison des Forges en reprenant les diverses déclarations faites à la Mission parlementaire, « *accorda au gouvernement intérimaire un soutien politique discret mais vital, devant les Nations unies, lors des échanges diplomatiques avec d'autres gouvernements et dans certaines déclarations publiques. [Les autorités françaises] avancèrent le même argument que les autorités de Kigali, en soutenant que les massacres étaient une réponse pratiquement inévitable à la progression militaire du FPR. [Elles] refusèrent souvent de reconnaître le rôle des autorités rwandaises dans la direction du génocide; même le 22 juin les officiers militaires français parlaient toujours de la nécessité d'aider les autorités à rétablir le contrôle sur les tueurs.* »³⁷

Pendant le trimestre du génocide, le représentant du GIR travaillait étroitement avec la France au Conseil de sécurité de l'ONU. On peut penser que la présence du Rwanda au Conseil de sécurité au moment où ce régime entreprend un génocide, n'est pas due au hasard. Le secrétaire général Boutros-Ghali lui-même « *bénéficiait [...] habituellement d'un soutien appuyé de la France* ». Les termes qu'il utilise « *semblent refléter le point de vue du gouvernement intérimaire [GIR], renforcé sans nul doute par la France.* »³⁸ « *Son représentant à Kigali, le Camerounais Roger Booh-Booh, envoie des informations lénifiantes.* »³⁹ Synthétisant le rapport de la Mission parlementaire, Alison des Forges révèle l'incroyable soutien diplomatique que les responsables français

ont apporté au gouvernement génocidaire dont ils avaient reconnu la légitimité : « *Si les responsables français choisirent de garder le contact de manière aussi visible avec le gouvernement génocidaire, ils le firent en ayant pleinement conscience du message politique qu'ils transmettaient. Cela rendait le génocide respectable à Paris, ses partisans au Rwanda étaient encouragés et le gouvernement intérimaire disposait ainsi d'un levier lui donnant accès à d'autres capitales étrangères.* »⁴⁰

Peut-on imaginer qu'un criminel comme Jérôme Bicomumpaka, le ministre des Affaires étrangères du GIR, qui occupait le siège du Rwanda au Conseil de sécurité de l'ONU le 17 mai 1994, soit soutenu par des hommes parvenus en France aux plus hautes responsabilités politiques, comme Hubert Védrine, Alain Juppé, François Mitterrand et Édouard Balladur ? Peut-on imaginer que ce criminel ait revendiqué ce soutien devant la diplomatie mondiale ? C'est pourtant le cas. Lors de la réunion du Conseil de sécurité le 16 mai 1994, le représentant d'un gouvernement soutenu par la France fit un discours à l'ONU où il niait le génocide, affirmant que la radio rwandaise diffusait des messages de paix et que les responsables gouvernementaux sillonnaient le pays pour tenir des réunions de pacification⁴¹. Bicomumpaka, nous dit Alison des Forges, reprit devant les responsables des autres États les mensonges propagés par la RTLM et le journal de l'*akazu*, *Kangura* : « *Outre les affirmations habituelles sur les centaines de milliers de Hutu tués par le FPR simplement parce qu'ils étaient Hutu, il ajouta que les soldats du FPR dévoraient le cœur de leurs victimes.* »⁴² On imagine les regards échangés entre les diplomates internationaux qui l'écoutaient.

Jérôme Bicomumpaka et Jean-Bosco Barayagwiza⁴³, chef et fondateur de la CDR, sont aujourd'hui incarcérés à

37 – Alison des Forges, op. cit., pp. 765-766 (souligné par nous).

38 – *Ibidem*.

39 – *Noir silence, op. cit.*

40 – Alison des Forges, op. cit., p. 767.

41 – Nations unies, Conseil de sécurité, 3377^{ème} réunion, lundi 16 mai 1994, S/PV/3377.

42 – Alison des Forges, op. cit., p. 750.

43 – Le procès de Jean-Bosco Barayagwiza s'est ouvert devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda le 23 octobre 2000.

Arusha. À l'heure où ce livre est écrit, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), instance chargée par l'ONU de juger les criminels impliqués dans le génocide, a rendu une sentence historique le 4 septembre 1998. Le TPIR a condamné et puni d'emprisonnement à vie (peine maximale prévue) Jean Kambanda, Premier ministre du GIR. Cette condamnation d'un gouvernement que Paris reconnut et ne cessa de soutenir durant tout le génocide, établit la complicité française. Mitterrand est le Président sous le règne duquel la République française a contribué à la réalisation d'un génocide. Beaucoup de gens le portent aux nues parce qu'en 1981, il s'est prononcé contre la peine de mort et qu'il l'a abolie une fois élu⁴⁴. C'est oublier le million de Tutsi qu'il a condamnés.

Devant les révélations de Jean d'Ormesson⁴⁵ sur les propos antisémites de François Mitterrand, la fille du Président, Mazarine Pingeot, réclamait « des preuves ». « *La douleur devient intolérable lorsqu'il est question de sa dignité* », écrivait-elle⁴⁶. Mitterrand n'a pas promulgué de nouveau les lois antisémites de Vichy. Mais si ses liens passés avec les activistes de l'extrême droite ne sont pas pour elle des preuves, ils témoignent bien d'affinités ou du moins de complaisances idéologiques. François Mitterrand est entré dans les poubelles de l'Histoire.

Une rencontre historique

Édouard Balladur, Alain Juppé et Bruno Delaye (responsable de la cellule africaine) ont reçu, le 27 avril 1994 à Paris, la délégation formée de Jérôme Bicamumpaka et de Jean-Bosco Barayagwiza. Le gouvernement génocidaire était précisément en train de se livrer à l'extermination des Tutsi. Ses deux représentants ont été reçus à l'Élysée mais aussi à Matignon.

44 – Robert Badinter, *L'abolition*, Fayard, 2000.

45 – Jean d'Ormesson, *Le rapport Gabriel*, Gallimard, 1999.

46 – Mazarine Pingeot, « La diffamation et la haine », *Le Monde*, 27 août 1999.

Interrogé par le journaliste Patrick de Saint-Exupéry sur l'imprudence qu'il y avait à rencontrer les représentants d'un gouvernement engagé dans un génocide, Bruno Delaye répondit : « *J'ai dû recevoir dans mon bureau 400 assassins et 2 000 trafiquants de drogue. On ne peut pas ne pas se salir les mains avec l'Afrique.* »⁴⁷ La France sait aussi récompenser ses bons serveurs. Bruno Delaye a reçu (pour prix de son travail avec le Rwanda?) une ambassade au Mexique. Ce n'est d'ailleurs pas fini, puisqu'il vient d'être nommé directeur de la coopération scientifique à la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID)⁴⁸. Ce poste réactive le personnage dans les circuits franc-africains et lui donne une position clé de « verrouillage ». Hubert Védrine, ancien secrétaire à la présidence de Mitterrand, est devenu ministre des Affaires étrangères en 1997. Quant au capitaine Paul Barril qui était conseiller du gouvernement génocidaire, il a été promu « *commandant de la gendarmerie dans le cadre de la réserve* » en juin 1994, de toute évidence en relation avec son action au Rwanda. Il faudrait faire l'inventaire exhaustif des promotions, récompenses, nominations de tous ceux qui ont trempé dans le génocide. La liste est sans doute très longue. On parle d'impunité. C'est un euphémisme.

En revanche l'ONU fera son mea-culpa. Les membres du Conseil de sécurité ont publiquement reconnu le vendredi 14 avril 1999 « *la responsabilité des Nations unies pour n'avoir pas réussi à faire cesser le génocide de 1994 au Rwanda* »⁴⁹. Cet aveu est un moyen de se couvrir et de s'auto-absoudre du crime de non-assistance à populations menacées d'extermination. L'ONU, qui avait le pouvoir de vie et de mort sur un million de Rwandais, n'a pas voulu intervenir. Son inaction est autant le résultat du travail de la

47 – *Le Figaro* du 12 janvier 1998. La connotation raciste de cette phrase est à souligner, sachant que son auteur était « conseiller pour l'Afrique » du président français.

48 – *La Lettre du Continent*, 24 août 2000.

49 – « Report of the independent inquiry into the actions of the United Nations during the 1994 genocide in Rwanda », 15 décembre 1999.

diplomatie française que de la volonté des États-Unis, échaudés par l'épisode somalien. Reconnaisant sa responsabilité, l'ONU évite diplomatiquement le dossier « France ».

Le rôle de l'état-major particulier de François Mitterrand

*« Cette guerre était une vraie guerre,
totale et très cruelle. »*

Général Christian Quesnot⁵⁰

L'importance de l'armée et des lobbies militaires dans la conduite de la politique française au Rwanda ne doit pas être sous-estimée⁵¹. Ce sont en effet les militaires qui étaient sur le terrain et qui ont permis dans les faits cette collusion de l'État français avec un État génocidaire, par leur engagement auprès des Forces armées rwandaises, par les rapports que les services secrets, DGSE et DRM, fournissaient à l'Élysée, par leur zèle à défendre l'idéologie ethniste des adeptes du *Hutu Power*.

Il y avait en effet concordance totale entre l'ethnisme des ethnocrates hutu et l'idéologie instrumentalisée par le lobby militaro-africaniste tout puissant à l'Élysée. Le rôle « des officiers supérieurs de l'état-major particulier [de François Mitterrand] » a été déterminant. Ils ont contribué « de manière décisive à l'aveuglement de l'Élysée dans la région des Grands Lacs de 1990 à 1994 », reconnaît l'africaniste Jean-François Bayart. « *Leurs vues ethnicisantes et leur complexe de Fachoda*⁵² ont pu se donner libre cours [...]

50 – Mission parlementaire, op. cit., Tome III, audition du 19 mai 1998, p. 341.

51 – Voir Jean-Paul Gouteux, « Rwanda : une armée au-dessus de tout soupçon? », *Politis*, 8 octobre 1998, pp. 24-25.

52 – Du nom d'une localité du Soudan (aujourd'hui Kodok) que les Français de la colonne Marchand ont dû abandonner aux troupes coloniales anglaises de lord Kitchener en 1898. Comme le remarque

*surtout au sujet du Rwanda [...] où les officiers, généralement issus des troupes de marine, ont eu tout le loisir de fantasmer l'Afrique de leurs rêves ou de leurs cauchemars. »*⁵³ « *Il faut savoir que l'armée française a une autonomie à peu près complète sur le terrain en Afrique, et cela de la façon la plus légale qui soit. »*⁵⁴

Alison des Forges s'est interrogée sur les motivations psychologiques des responsables militaires français. Les deux acteurs principaux sont les généraux Christian Quesnot et Jean-Pierre Huchon. Christian Quesnot était le chef de l'état-major particulier du président Mitterrand de 1991 à 1995. Jean-Pierre Huchon a fait partie de ce même état-major dès 1991. Il prendra la direction du programme d'assistance militaire française (Mission militaire de coopération) à la mi-93 et restera jusqu'en 1995 au ministère de la Coopération. Alison des Forges voulait comprendre comment ces membres d'un État dit démocratique⁵⁵ avaient pu accepter l'éventualité d'un génocide, puis continuer de soutenir ceux qui le réalisaient, permettant ainsi de le mener jusqu'à son terme. « *Après la reprise des affrontements, certains militaires haut gradés [probablement les susnommés] défendirent avec encore plus de fermeté l'idée que les combattants du FPR étaient des Khmers noirs et certains remirent en cause, en privé, les accords d'Arusha.* » Quesnot expliquait encore, le 29 avril 1994, en plein génocide, que

Billets d'Afrique (n°91, avril 2001, p. 10), le « Syndrome de Fachoda » c'est pour les exécutants. L'anti-américanisme n'était qu'une façade chez de Gaulle comme il l'est chez Pasqua, dont les réseaux collaborent volontiers avec la CIA.

53 – Jean-François Bayart, « *Bis repetita* : la politique africaine de François Mitterrand de 1989 à 1995 », in Samy Cohen (dir.), *La politique extérieure de François Mitterrand*, [colloque des 13-15 mai 1996], Presses universitaires de France, 1998, pp. 251-294.

54 – Jean-François Bayart et Gustave Massiah, op. cit.

55 – En réalité une oligarchie libérale, comme Cornelius Castoriadis définissait les États occidentaux. Voir aussi de François Dupuis-Déri, « La "Démocratie" : une stratégie de marketing politique », *Le Devoir* (Québec, www.ledevoir.com), 10 août 2000.

« le FPR est le parti le plus fasciste que j'aie rencontré en Afrique, il peut être assimilé à des Khmers noirs »⁵⁶.

On a parlé « d'auto-intoxication » à ce propos⁵⁷. C'est difficile à croire car pendant que la coopération militaire fonctionnait à plein régime, les FAR avaient réalisé entre 1990 et 1993 des massacres qui faisaient déjà d'eux de véritables génocidaires⁵⁸. Les officiers militaires et leurs responsables politiques qu'ils informaient à Paris, les agents qui diffusaient une propagande mensongère dans les médias, les diplomates qui les couvraient, personne n'ignorait cette réalité. Un rapport de l'Association rwandaise pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques (ADL) révélait l'horreur de ces massacres pré-génocidaires, supervisés par l'État rwandais de 1990 à 1992⁵⁹. Les auteurs dénoncent « un appel au génocide, dans les régions du Nord (Gisenyi et Ruhengeri) [qui] aboutit à un véritable carnage ». Ce rapport constitue un témoignage essentiel sur l'extermination, sous présence française, des Bagogwe, groupe marginal de Tutsi du Nord-Rwanda. Ces pasteurs tutsi, pauvres, marginalisés et illettrés ont toujours vécu à l'écart de la société rwandaise. Leur extermination faite en représailles des soldats tués au front que Habyarimana voulait « venger »⁶⁰ est facile et ne dérange apparemment pas les autorités étrangères présentes, qu'elles soient politiques ou religieuses. Même les gardiens Bagogwe des grands troupeaux des riches Hutu Bakiga⁶¹ n'ont pas été épargnés. « Le fait d'être des valets soumis et utiles aux

56 – *La décennie Mitterrand*, op. cit., p. 478.

57 – François-Xavier Verschave, *Complicité de génocide ?*, op. cit.

58 – Voir *Un génocide secret d'État*, op. cit.

59 – ADL, *Rapport sur les droits de l'Homme au Rwanda. Septembre 1991 – Septembre 1992*, Kigali, décembre 1992, 355 pages. Les citations sont tirées de ce rapport.

60 – Comme il l'a lui-même déclaré aux obsèques de militaires tombés au combat contre le FPR : « Je vous vengerai. » Cité par *Grands Lacs Hebdo*, 12 février 2001.

61 – Les Bakiga sont les Hutu de la région montagneuse du Nord-Ouest d'où est issue l'*akazu* Habyarimana.

plus puissants du régime, ne les a pas sauvés. » Les Tutsi de l'intérieur terrorisés baissent la tête. Le FPR est presque seul à dénoncer ces massacres réalisés « à l'instigation du gouvernement »⁶².

Les militaires des camps d'entraînement de Bigogwe où les Français formaient les commandos des Forces armées rwandaises, comme ceux de Gisenyi-Ville, ont participé activement à cette extermination. Ces derniers emportaient quelques survivants dans leurs camps pour parfaire l'éducation de leurs enfants : « Torturés et incapables de se traîner, une douzaine de Bagogwe de ce secteur, encore en vie, ont été transportés au camp militaire de Gisenyi-Ville où ils ont été achevés par les enfants et les femmes des militaires. »⁶³ En mars 1992, un officier français de gendarmerie, coopérant militaire, est témoin de la réalité effrayante de ces massacres qui préfiguraient exactement le génocide de 1994. De sa propre initiative, il se rend alors à Paris pour en informer ses supérieurs. Lesquels intimement l'ordre de se taire à ce colonel de gendarmerie à l'honnêteté déplacée⁶⁴. Signalons aussi que l'ambassadeur de France auprès d'Habyarimana, Georges Martres – celui-là même qui s'employait à qualifier de « rumeurs » toutes ces informations d'une gravité extrême⁶⁵ – avait déjà réfuté point par point les accusations de l'africaniste Jean-François Bayart, qui avait rédigé en octobre 1990, pour le compte du Centre d'analyse de prévision du Quai d'Orsay, un rapport accablant sur les crimes du régime.

Le cynisme de ces dirigeants est encore apparu lors d'une émission sur France 2 : « Rwanda la 25^{ème} heure » le 26 septembre 1999 au soir. On y voit le général Quesnot, ancien chef d'état-major de l'Élysée, lors de son audition à la Mission parlementaire sur le Rwanda. Il évoque le génocide,

62 – Jordane Bertrand, *Rwanda, le piège de l'histoire. L'opposition démocratique avant le génocide (1990-1994)*, Karthala, 2000.

63 – *Rapport sur les droits de l'Homme au Rwanda*, op. cit.

64 – Vincent Hugué, *L'Express*, 12 février 1998.

65 – Jean Carbonare, *Le nouvel Observateur*, 4 août 1994.

parle de la Mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR) et du commandant Dallaire⁶⁶, semble hésiter, puis dit, d'une voix chargée d'émotion : « *L'honneur d'un militaire dans une telle situation est d'avoir le courage de désobéir.* » Il ajoute : « *Il se serait peut-être fait virer après, mais enfin...* » Dans ce reportage, il intervient à deux reprises. La première fois, pour expliquer avec le sourire en coin qu'il ne croyait pas aux accords d'Arusha. C'est dans la seconde intervention qu'il charge Dallaire, en expliquant que s'il avait désobéi, il aurait pu avec les 2 500 hommes de la MINUAR arrêter le génocide.

Le général Quesnot qui fait ce show télévisé est un supporter acharné du soutien de la France à Habyarimana, puis, pendant et après le génocide, au GIR génocidaire. Il sait bien que Dallaire s'est débattu avec l'énergie du désespoir pour pouvoir intervenir, envoyant demande sur demande à ses supérieurs de l'ONU. Les rapporteurs de l'O.U.A. s'étonnaient d'ailleurs des directives de l'ONU en avril 1994 :

« *Le Conseil de sécurité prit la décision surprenante de réduire la force déjà insuffisante de la MINUAR à un effectif dérisoire de 270 hommes*⁶⁷. *Aujourd'hui, cela semble presque impossible à croire. La communauté internationale a en fait choisi d'abandonner les Tutsi du Rwanda au moment même où ils se faisaient exterminer. Mais ce n'est pas tout. Les responsables du Secrétariat des Nations unies donnèrent au général Dallaire la consigne de ne pas faire jouer à ses troupes un rôle actif dans la protection des citoyens rwandais*⁶⁸. *Dallaire, ce qui est tout à son honneur, manœuvra pour maintenir les forces à près du double de l'effectif autorisé et la MINUAR put*

66 – Le major-général Roméo A. Dallaire a été nommé en octobre 1992 commandant de la MINUAR chargée par l'ONU de veiller à l'application des accords d'Arusha.

67 – « Enquête indépendante des Nations unies », décembre 1999, 21 ; « Résolution du Conseil de sécurité rajustant le mandat de la MINUAR et autorisant une réduction des troupes », S/RES/912 (1994), 21 avril 1994.

68 – « Enquête indépendante des Nations unies », op. cit., p. 12.

*quand même sauver la vie de 20 000 à 25 000 Rwandais au cours du génocide*⁶⁹. »⁷⁰

Dallaire est sincère. Les autorités françaises, en accord avec le général Quesnot, intervenaient à l'ONU avec les autres pions de la Françafrique tels que Djibouti, présent au Conseil de sécurité, pour soutenir le GIR rwandais. En France, Quesnot entretenait le mythe des « Khmers noirs » alors même que le FPR était le seul à lutter contre le génocide. Dallaire aurait même menacé de descendre les avions français qui apportaient des armes aux FAR et aux milices en plein génocide : « *S'ils atterrissent ici pour livrer leurs foutues armes au gouvernement, je ferai abattre leurs avions.* »⁷¹ Quesnot a raison, Dallaire n'a pas eu le courage d'abattre les avions de la France. Quesnot fait du second degré jubilatoire, fait semblant d'hésiter. Sa voix s'éraille un peu devant l'obscurité qu'il va dire et qu'il a soigneusement préparée. Devant la Mission parlementaire et les caméras de télévision⁷², il va charger Dallaire, l'accuser de manquer de courage, lui faire porter le poids du génocide et le déshonorer.

Dallaire a laissé massacrer les gens. Mais Dallaire en crevait de rage et d'impuissance⁷³. Un sentiment ignoré des troupes de choc du 1^{er} RPIMa⁷⁴ du général Quesnot pendant l'opération *Amaryllis*, qui se déplaçaient avec aisance au milieu de ce bain de sang. Le général Quesnot, lui, sait désobéir.

69 – Roméo A. Dallaire et Bruce Poulin, « Rwanda : From Peace Agreement to Genocide », *Canadian Defence Quarterly*, vol. 24, n°3, mars 1995.

70 – *Un génocide évitable*, op. cit.

71 – Entretien de Gérard Prunier avec un fonctionnaire des Nations unies, Genève, 29 juillet 1994. *Rwanda, le Génocide*, op. cit., p. 341.

72 – Ainsi des responsables associatifs ayant vu cette séquence m'ont fait l'éloge de la probité et du courage de ce général !

73 – Sur Dallaire, lire de Jacques Castonguay, *Les Casques bleus au Rwanda*, L'Harmattan, 1998. Sa déposition à Arusha pendant laquelle il s'est mis à pleurer, se trouve dans « *Diplomatie Judiciaire* » (anciennement *Ubutabera*) dont le site web est <http://www.diplomatie-judiciaire.org>.

74 – Régiment parachutiste d'infanterie de marine, ex-« coloniale » et vevir du « service action ».

Non pas à ses supérieurs (son supérieur était en l'occurrence François Mitterrand), mais aux règles d'humanité de base. Ce comble dans le cynisme évoque la mystique d'extrême droite qui inspira de nombreux hommes politiques en France, dont François Mitterrand⁷⁵.

Une armée au-dessus de tout soupçon ?

Alain Juppé et François Mitterrand sont ensemble à l'origine de la monstrueuse opération *Turquoise*⁷⁶. En grande partie contre l'avis du Premier ministre Édouard Balladur. C'est à Balladur que nous devons sa limitation et le refus d'un appui trop appuyé aux forces génocidaires, comme il l'a

75 – En 1941, François Mitterrand rejoint la Légion des combattants et des volontaires de la révolution nationale, créée par l'avocat de la Cagoule Xavier Vallat (Pierre Péan, *Une jeunesse française*, Fayard, 1994). Il entre au service de documentation de la Légion, où il est chargé de centraliser les délations concernant les résistants, les Juifs, les communistes, pour Vichy et la police allemande. En décembre 1943, il reçoit la francisque. Fin 1945, il est président-directeur général des Éditions du Rond-Point, appartenant au groupe l'Oréal, grâce à son ami André Bettencourt, gendre d'Eugène Schueller, ex-président de la Cagoule et fondateur de l'Oréal. Sur cette société, lire de Michel Bar-Zohar, *Une histoire sans fard*, Fayard, 1996. Pour avoir une idée sur la mystique de cette organisation fasciste, lire Raymond Abellio, alias Georges Soulès, qui dirigeait la cellule intellectuelle du MSR (Mouvement social révolutionnaire), vitrine légale de la Cagoule. Abellio est l'auteur de romans à clés comme *Les yeux d'Ezechiël sont ouverts*, Gallimard, 1949, toujours disponible, donc toujours demandé. Concernant le passé extrémiste de Mitterrand, peut-être faut-il se méfier des essais de réhabilitation de Pierre Péan, dont Michel Sitbon laisse entendre, dans *Un génocide sur la conscience*, op. cit., qu'il œuvrerait au service de la FrancAfrique (NDÉ, 2007: entre-temps, Pierre Péan s'est intéressé au Rwanda, dans *Noires fureurs, blancs menteurs*, Mille et une nuits, 2005. Pour lui, les responsables du génocide sont... le FPR et Paul Kagamé!). Sur la Cagoule, voir Philippe Bourdrel, *La Cagoule, histoire d'une société secrète, du Front Populaire à la V^e république*, Albin Michel, 1992. Il est possible que la connaissance de cette partie occultée de notre histoire permette de mieux comprendre l'implication française dans le génocide rwandais.

76 – *Jeune Afrique*, 23 au 29 juin 1994.

expliqué lui-même⁷⁷. Évoquant cette opération lors de son audition à la Mission parlementaire, il évitera bien évidemment d'évoquer ces dissensions, mais dira en revanche sa « fierté » d'être « *le seul pays à être intervenu pour sauver des vies* »⁷⁸. Il faut pourtant savoir que l'opération *Turquoise*, comme l'opération *Noroît* et *Amaryllis*, dont elle est le prolongement, n'a été présentée comme une « opération humanitaire » qu'aux naïfs. « *Ça c'est ce qu'on dit toujours* » a ironisé Jean-Pierre Chevènement lors de son audition : « [Mitterrand] donne comme directive de répondre positivement à la demande du président Habyarimana [pour l'opération *Noroît*]. Ensuite on dira que c'est pour assurer la protection de nos ressortissants, ça c'est ce qu'on dit toujours. »⁷⁹ Aux gens sérieux, notamment aux députés, la cellule élyséenne expliquait qu'elle intervenait au Rwanda pour rassurer les pays « amis de la France »⁸⁰. Il fallait faire savoir à ces « pays du champ » (autre expression pour les dictatures néocoloniales) que « la France » (pour dire l'Élysée) était toujours prête à intervenir physiquement sur le continent africain. C'est la version que Jacques Baumel (alors vice-président de la Commission « Défense » à l'Assemblée) a exposée⁸¹ et que Marcel Debarge (ancien ministre de la Coopération) a confirmée lors de son audition (le 11 juin 1998). On fait donc comprendre à un public « éclairé » que *Turquoise* était indispensable à la crédibilité néocoloniale de l'Élysée.

Le rapport de l'O.U.A. établit combien tout souci « humanitaire » d'arrêter le génocide grâce à l'opération *Turquoise* était éloigné des préoccupations françaises. Il cite un entretien de Bruno Delaye, principal conseiller du président Mitterrand pour les affaires africaines, avec *Human Rights*

77 – Voir « Balladur : la dévaluation c'est moi », *Jeune Afrique*, 28 juillet au 3 août 1994.

78 – Audition du 21 avril 1998.

79 – Mission parlementaire, op. cit., audition du 16 juin 1998.

80 – Communiqué officiel de l'Élysée du 18 juin 1994.

81 – Au *Figaro magazine*, 29 juillet 1994.

Watch (une ONG de défense des droits humains, basée à New York). Celui-ci admet que les « Hutu » avaient commis des actes horribles au Rwanda, et que c'est regrettable, mais « c'était ainsi que les Africains se comportaient »⁸². Le rapport de l'O.U.A. relate aussi l'exaspération du docteur Jean-Hervé Bradol, responsable des programmes au Rwanda de Médecins sans frontières, après qu'il ait demandé aux conseillers de François Mitterrand d'user de leur influence pour que soit mis fin aux atrocités : « J'étais complètement déprimé parce que je réalisais [...] qu'ils n'avaient nullement envie d'arrêter les massacres. »⁸³

L'opération *Turquoise*, qui a duré deux mois (du 23 juin au 21 août 1994), a été arrachée par la France au Conseil de sécurité de l'ONU le 22 juin 1994. Les circonstances et la façon dont la diplomatie française obtint l'accord du Conseil de sécurité sont édifiantes : Boutros-Ghali « intervint personnellement à l'appui de l'opération *Turquoise* », appelant à « une décision rapide »⁸⁴. Les rédacteurs du rapport de l'O.U.A. présentent ainsi les choses : « Le 22 juin, faisant fi de l'histoire, de l'expérience et de la raison, le Conseil de sécurité donna son accord à l'opération *Turquoise* par dix voix contre cinq, à peine deux voix de plus que la majorité requise. La France, les États-Unis et le Rwanda, toujours représenté par le gouvernement intérimaire des extrémistes Hutu après deux mois et demi de génocide, étaient au nombre des voix favorables à l'intervention. » Avec 2 500 paracommandos, plus de cent véhicules blindés, des batteries de 120 mm de Marine, dix hélicoptères de combat, douze chasseurs-bombardiers Mirage et Jaguar, plus vingt avions gros-porteurs⁸⁵ pour transporter cette incroyable armada, *Turquoise* avait des visées strictement militaires.

82 – Human Rights Watch/FIDH, entretien, 4 juillet 1994.

83 – *The Bloody Tricolour*, film de la BBC, « Panorama », 28 août 1995.

84 – « Enquête indépendante des Nations unies », op. cit., 47.

85 – Des Antonov 124, des Boeing 747 et des Airbus, loués pour un coût de un milliard de francs. *Grands Lacs Hebdo*, n° 216, 12-18 octobre 2000.

L'imposture de *Turquoise* a été dénoncée par un groupe de prêtres tutsi qui avaient échappé aux massacres : « Les responsables du génocide sont les soldats et les partis politiques du MRND et de la CDR, à tous les échelons, mais plus particulièrement aux échelons supérieurs, appuyés par la France qui a entraîné leurs milices. C'est pourquoi nous considérons que l'intervention soi-disant humanitaire de la France est une entreprise cynique. Nous remarquons avec amertume que la France n'a jamais réagi durant les deux mois qu'a duré le génocide, alors qu'elle était mieux informée que quiconque. Elle n'a jamais élevé la voix contre les massacres des opposants politiques. Elle n'a jamais exercé la moindre pression sur le gouvernement autoproclamé de Kigali [GIR], alors qu'elle avait les moyens de le faire. Pour nous, la France est arrivée trop tard et pour rien. »⁸⁶

Pour rien ? Hélas non. Le but réel de l'opération était d'arrêter l'avancée du FPR et de préserver un « Hutuland » à l'intérieur du Rwanda. Cela s'avéra vite impossible après quelques combats et une prise d'une dizaine d'otages militaires français par l'APR. L'opération *Turquoise* a néanmoins permis de couvrir la fuite du régime génocidaire. Elle a sauvé les FAR et les *Interahamwe* d'une défaite totale, à la fois militaire et morale. C'était là l'essentiel, étant donné les liens qui unissaient les forces du génocide et l'armée française. Revenons au rapport de l'O.U.A. :

« Les analystes calculèrent que l'intervention française permit de sauver de 10 000 à 15 000 Tutsi, et non des dizaines de milliers comme l'a proclamé le président Mitterrand, un exploit qu'on ne peut qu'applaudir ; mais son autre tâche fut de soutenir le gouvernement intérimaire. En fait, certaines autorités sont convaincues que le volet humanitaire de la mission n'était qu'un écran de fumée jeté par la France pour préserver une région du pays à l'intention de ses clients du régime génocidaire, tueurs compris, qui envahissaient la région en grand nombre

86 – Dans une lettre à leurs supérieurs, citée par African Rights, *Rwanda, Death, Despair and Defiance*, op. cit., p. 1142.

devant l'avancée du FPR. Lorsqu'il devint évident que la progression du FPR ne pourrait être arrêtée, la France passa à l'étape logique suivante et facilita la fuite de la plus grande partie des dirigeants extrémistes Hutu vers le Zaïre. »⁸⁷

Dans la zone *Turquoise*, alors que les écoles et les églises étaient remplies de cadavres ou encore suintantes de sang, les militaires français composaient avec les notables responsables du génocide, comme Kayishema le « boucher de Kibuye » (Kibuye est le chef-lieu d'une région à l'ouest du Rwanda où les Tutsi représentaient au moins le tiers de la population et dont la quasi-totalité, soit plus de 250 000 personnes, a été exterminée). L'aspect cynique de cette opération apparaît dans la dénomination de « Zone humanitaire sûre » (ZHS) utilisée pour qualifier un endroit où se concentraient les miliciens et l'appareil du génocide. En juillet 1994, les Tutsi survivants ont continué à être tués dans cette zone. En effet, ni les miliciens, ni les forces génocidaires n'ont été réellement désarmés et démobilisés. Pour les militaires français de *Turquoise*, ils devaient continuer à combattre le FPR et les prétendus « infiltrés ». En revanche, les responsables du génocide, pourtant identifiés et connus comme tels, ont été accueillis, nourris, soignés et protégés comme « déplacés » dans la ZHS, puis comme « réfugiés » dans les camps du Zaïre et de Tanzanie pendant plus de deux ans ! Cette qualification de « Zone humanitaire sûre » a été reprise avec application par les médias : les militaires français de *Turquoise*, même publiquement désireux de « casser du FPR », étaient au-dessus de tout soupçon.

Malgré des demandes pressantes et le fait que la France ait signé la Convention internationale sur les génocides, les militaires français refusèrent d'arrêter les responsables du génocide réfugiés dans leur « zone de sécurité ». Le désarmement des milices ne sera pas non plus réalisé. Le colonel Jacques Rosier, commandant du secteur sud du dispositif de *Turquoise*, expliquait pourquoi les militaires français ne désarmaient

87 – *Rwanda, un génocide évitable*, op. cit.

même pas ceux qui accomplissaient le génocide : « Les miliciens font la guerre. Par souci de neutralité, nous n'avons pas à intervenir. Sinon, demain, s'il y a des infiltrations de rebelles, on nous fera porter le chapeau. »⁸⁸ La RTLM, instrument efficace de la propagande génocidaire, ne fut pas non plus neutralisée. « Le brouillage des émissions de radio ou la destruction d'un émetteur ne faisaient pas partie du mandat confié à la France par l'ONU », expliquait sans vergogne le ministre de la Défense François Léotard aux journalistes qui s'en étonnaient⁸⁹. De même le bon fonctionnement des structures administratives sera préservé : ce sont elles qui réalisaient le génocide !

Suivons encore l'analyse de l'O.U.A. : « Blâmée aux Nations unies et à d'autres tribunes pour son refus d'incarcérer les auteurs du génocide – et même pour avoir assuré leur protection⁹⁰ – la France choisit de ne pas changer de position, mais de se débarrasser du problème. Au départ des troupes françaises en août, pas un seul responsable du génocide n'avait été remis entre les mains des Nations unies ou du nouveau gouvernement rwandais. En fait, c'est le contraire qui s'était produit. Lorsque le nouveau gouvernement de Kigali exigea que les génocidaires soient remis entre ses mains, les dirigeants militaires français, selon une revue militaire française, mirent sur pied et organisèrent l'évacuation en direction du Zaïre des membres du gouvernement génocidaire présents dans la zone de sécurité. » Les militaires auditionnés à la Mission parlementaire ont nié en bloc cette exfiltration des génocidaires. Ils seront pris en flagrant délit de mensonge. Le journaliste Patrick de Saint-Exupéry a retrouvé dans un mensuel de la Légion étrangère cet aveu candide : « L'état-major tactique (EMT) [de l'opération *Turquoise*] provoque et organise l'évacuation du gouvernement de transition rwandais vers le Zaïre. »⁹¹

88 – *Libération*, 27 juin 1994.

89 – Cité par Alain Frachon et Afsané Bassir Pour, « Radio Mille Collines épargnée? », *Le Monde*, 31 juillet 1994.

90 – Mission parlementaire, op. cit., Tome II, Annexes, p. 454.

91 – *Képi Blanc*, octobre 1994, cité par *Le Figaro* le lendemain de la publication du rapport de la Mission.

« Pourquoi les militaires français n'ont-ils pas arrêté ces criminels ? », peut-on naïvement s'interroger. La réponse du ministère des Affaires étrangères est donnée dans le rapport de la Mission : « Notre mandat ne nous autorise pas à les arrêter de notre propre chef. Une telle entreprise minerait notre neutralité, qui constitue notre meilleure garantie d'efficacité. »⁹² D'où le commentaire acerbe des rapporteurs de l'O.U.A. : « Ni la décision ni ses motifs n'avaient de sens. Premièrement, la France n'a jamais été neutre dans ce conflit. Deuxièmement, elle n'a jamais demandé de modification de mandat. Troisièmement, elle aurait pu agir unilatéralement. Quatrièmement, la Convention sur le génocide [signée par la France] était sûrement le mandat exclusivement nécessaire pour procéder à l'arrestation des personnes accusées de génocide. » Les militaires français non seulement n'arrêtèrent pas les criminels mais « ravitaillèrent même en carburant, avant leur départ pour le Zaïre, les camions de l'armée rwandaise chargés du butin pillé dans les maisons et les magasins. Au Zaïre, des soldats français promenaient leurs collègues rwandais dans des véhicules officiels. »⁹³

Comme le remarquait le docteur Jean-Hervé Bradol : « Les FAR et les milices ne menaient pas une guerre, mais procédaient à l'extermination d'une partie de la population rwandaise. [...] La France a su arrêter le FPR en 1990. On comprend mal pourquoi elle était soudain désemparée quand il s'agissait d'arrêter les génocidaires. [...] Ce que l'on attendait d'une armée, c'était de se battre contre les génocidaires. Il n'y avait pas de position de neutralité à observer. Il ne s'agissait pas d'un conflit classique : il y avait génocide. »⁹⁴

L'opération *Turquoise* a permis d'évacuer sur le Zaïre les responsables du génocide, au lieu de les arrêter, comme n'importe quel État signataire de la Convention sur les génocides devait le faire. Elle a sauvé les FAR et les *Inter-ahamwe* d'une défaite totale, à la fois militaire et morale.

92 – Mission parlementaire, op. cit., Tome I, p. 325.

93 – Alison des Forges, op. cit., p. 798.

94 – Mission parlementaire, op. cit., audition du 2 juin 1998.

Devant la Mission parlementaire, Balladur présente cette opération comme une opération humanitaire : « Que cette action de notre pays puisse servir aujourd'hui d'aliment ou de prétexte à une campagne contre lui a quelque chose de révoltant. Je suis persuadé que le ressentent ainsi, non seulement nos soldats, mais aussi l'ensemble des Français qui ont toutes les raisons, en la circonstance, d'être fiers de leur pays et de l'action humanitaire qu'il a menée seul. »⁹⁵ Plus loin, il précise qu'il donne ici ses « réactions, pas même celles d'un parlementaire, mais celles, simplement, d'un citoyen ». Le mensonge est évidemment banal, trivial en politique. Ici, il « couvre » le meurtre d'un million de personnes.

On comprend que ceux qui sont à l'origine de cette opération voulaient absolument éviter la défaite de leurs alliés hutu. Une défaite risquait de mettre en évidence, aux yeux de tous, leur propre implication dans le génocide. Il fallait donc assurer la victoire des génocidaires, quitte pour cela à prendre quelques risques. Ce raisonnement de l'état-major élyséen se retrouve chez le Gouvernement intérimaire rwandais, qui, comme ses soutiens français, avait tablé jusqu'au dernier moment sur sa victoire. C'est ce qu'explique le rédacteur en chef de la RTLM, le 2 juillet 1994, au moment où il était question à l'ONU de mettre sur pied un tribunal international : « Nous devons continuer à lutter, puisque si nous sommes vaincus, nous serons effectivement jugés, tandis que si nous avons la victoire personne ne nous jugera. [...] Ce ne sera pas la première fois qu'une résolution des Nations unies n'est pas mise en application. »⁹⁶ C'était déjà le raisonnement que tenait Goering au Tribunal de Nuremberg : vous ne pouvez nous reprocher qu'une chose, c'est d'avoir perdu la guerre. Au Rwanda, c'était impératif, il ne fallait pas perdre.

Abordons une autre « opération humanitaire » : *Amaryllis*, qui a précédé de trois mois *Turquoise*. Elle était destinée à « extraire » les Occidentaux, autrement dit les « Blancs »,

95 – *Ibidem*, audition du 21 avril 1998.

96 – Gaspard Gahigi, cité dans *Rwanda : les médias du génocide*, op. cit.

pour laisser les Rwandais régler entre eux leur « *conflit inter-ethnique* ». Elle donnait le feu vert à un génocide programmé, abandonnant volontairement à une mort horrible les employés tutsi des services français. Les militaires d'*Amaryllis* sacrifiaient aussi les conjoints tutsi des Occidentaux évacués. L'historien Gérard Prunier signale un cas, parmi tant d'autres : « *Une femme russe mariée à un pharmacien tutsi n'est pas seulement forcée d'abandonner son mari, mais elle doit supplier, en larmes, pour être autorisée à emmener ses enfants métis.* »⁹⁷ Cette opération « humanitaire » a été à peine critiquée. Un général français aurait signalé, lors d'une réunion de crise à Matignon : « *Cela ne fait peut-être pas bon effet.* » Réponse solennelle d'Édouard Balladur : « *Nous avons un devoir sacré d'égoïsme national.* »⁹⁸ Cette phrase mériterait elle aussi d'être notifiée dans les livres d'Histoire : elle éclaire d'une lumière crue l'implication française dans le génocide. Ainsi, Balladur croit pouvoir justifier par un « *égoïsme national* », cette évacuation sélective. C'est déjà horrible, mais puisque tous les Blancs ont été évacués, quelle que soit leur nationalité, c'est d'égoïsme « racial » et non « national » qu'il s'agit. Cette évocation d'un « *devoir sacré* » est irrésistiblement pétainiste. Pourquoi cette inspiration ? Était-ce l'ambiance du génocide ? Était-ce l'entourage militaire ? Le génocide qui se déroulait en temps réel quelques milliers de kilomètres plus loin excitait-il sa verve grandiloquente ? Avait-il le sentiment d'écrire une page d'Histoire ?

97 – *Rwanda, le génocide*, op. cit., p.282 [première édition].

98 – François Soudan, « Le devoir sacré d'Édouard Balladur », *Jeune Afrique*, n°1743, 2 au 8 juin 1994.

CONCLUSION

« *Le Français moyen peut se faire des illusions sur le rôle de son pays au Rwanda. Ce n'est pas le cas des décideurs politiques. Ils savent très bien dans quoi ils ont trempé et ils savent aussi que le monde entier, pas seulement les pays africains, pointe un doigt accusateur sur eux.* »

Boubacar Boris Diop¹

Connivences criminelles

Il faut ici rappeler un épisode essentiel des relations criminelles franco-rwandaïses, que j'avais déjà évoqué rapidement : un an avant le génocide, à la fin de février 1993, le ministre français de la Coopération de l'époque, Marcel Debarge, en visite à Kigali, a appelé tous les Hutu de l'opposition à rallier le président Habyarimana dans un « *front commun* » contre le FPR. Cet appel a été suivi, 24 heures après son passage, par une réunion de divers partis pour constituer ce « *front commun* » dont la logique était la guerre raciale : le *Hutu Power*. Cette intervention diplomatique d'un ministre français au Rwanda donne la mesure exacte des

¹ – op. cit.

responsabilités françaises. Il ne s'agit pas d'improvisation ou d'erreur. Le ministre de la Coopération révèle par cette démarche une affinité réelle et profonde avec l'idéologie de cette mouvance ethniciste. Paul Dijoud, directeur des Affaires africaines et malgaches au ministère des Affaires étrangères (1991-92), décrivait le FPR comme « *un mouvement essentiellement constitué de Tutsi, peuple intelligent, ambitieux, population nilotique installée dans l'Afrique profonde* »². En 1967, le général de Gaulle avait qualifié les Israéliens de « *peuple dominateur* »³. À l'époque l'ensemble de la presse s'était ému des connotations antisémites de ce propos.

Le ministre Robert Galley (1976-1981) nous a donné un aperçu de la prégnance de ces idées raciales au cœur même du dispositif français des relations avec l'Afrique : le ministère de la Coopération. Il expliquait à la Mission parlementaire que les Tutsi forment « *un peuple intelligent et fier, de très bons guerriers, qui n'a rien à voir avec les hordes de pauvres bantous* ». Il insistait beaucoup sur leur intelligence. Ainsi, dans l'enseignement, « *les sœurs et les professeurs préféraient probablement les Tutsi parce que, d'une manière globale, ils étaient intelligents* ». En revanche le Tutsi reste malgré tout un féodal dominateur : « *Son ambition [du FPR] était de rétablir l'ordre antérieur, c'est-à-dire la domination d'une minorité tutsi sur un peuple destiné à demeurer un peuple de travailleurs.* » Et le ministre de la Coopération ajoutait : « *Il existe donc une logique de domination des Hutu par un peuple tutsi intelligent et guerrier.* »⁴

Tout laisse penser que, derrière les FAR et le gouvernement génocidaire, ce sont les stratèges français qui tiraient les ficelles. En mai 1994, une simple intervention téléphonique de Bruno Delaye a suffi pour empêcher les FAR de massacrer les personnalités réfugiées à l'hôtel des Mille Collines. Le « Monsieur Afrique » de l'Élysée de 1992 à 1995 a cru bon de

2 – Mission parlementaire, op. cit., Tome III, Auditions, p. 380.

3 – Conférence de presse du 27 novembre 1967.

4 – Mission parlementaire, op. cit., Tome III, Auditions, pp. 278, 283.

sauver les 580 occupants de cet hôtel, comprenant des membres de l'opposition démocratique hutu et leurs familles⁵. Cette « pitié » était de toute évidence stratégique : il était utile d'en garder quelques-uns vivants. Si c'est une erreur de supposer ici du machiavélisme, comment expliquer l'absence de toute autre intervention française pour tenter d'arrêter les tueurs pendant le génocide ? L'évidence constatée est que « *des troupes convenablement entraînées, équipées et commandées, et envoyées sur le terrain au bon moment, auraient pu endiguer la violence dans la capitale et les alentours, empêcher qu'elle ne gagne les campagnes et créer les conditions menant à la cessation de la guerre civile entre le FPR et les FAR.* »⁶ Tout le monde finalement en convient. Mais il faut convenir surtout que cette intervention, les militaires français ne la voulaient pas.

Les conséquences de l'impunité

« *Après le génocide rwandais, il y a eu juste de vagues controverses, les uns ont menti, les autres ont démenti et l'on est passé à des choses plus sérieuses, en laissant les victimes dans les ténèbres et les rescapés avec leurs douloureux souvenirs.* »

Boubacar Boris Diop⁷

Le génocide étant accompli, aucun responsable n'a été inquiété. Le général Quesnot a quitté l'armée en 1995 pour fonder une officine privée de « sécurité » comme Barril et consort. Le général Huchon lui aussi coule des jours paisibles à la tête de la Zone de défense de Marseille⁸. Aucune sanction

5 – *Billets d'Afrique*, n°31, février 1996.

6 – Scott R. Feil, *Preventing Genocide: How the Early Use of Force Might Have Succeeded in Rwanda*, Washington D.C., Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, 1998, cité dans le rapport de l'O.U.A., op. cit.

7 – op. cit.

8 – *Le Monde*, 17 décembre 1997.

n'a été prise à aucun niveau. Personne, aucun fusible ni même un vulgaire lampiste n'a été sanctionné ou désigné. C'est la logique du secret d'État. Un petit accroc et tout pourrait se démailler, et le fil remonter jusqu'à François Mitterrand et nombre de nos politiciens actuels. La suite, le soutien après le génocide, aux perpétrateurs et à Mobutu qui les a aidés, est cohérente. Le blocage de toute aide européenne aux survivants du Rwanda, trois mois durant (jusqu'en octobre 1994), la protection assurée aux génocidaires, leur accueil à bras ouvert sur le territoire français, tout cela donne la mesure exacte de la complicité française dans le génocide des Tutsi.

Qui armait et finançait les génocidaires de nouveau à l'œuvre dans le nord-ouest du Rwanda en 1997-98? Pour les Rwandais la réponse est évidente: ce sont ceux qui les finançaient et armaient depuis 1990 et pendant le génocide⁹. «*L'Afrique continue de payer encore aujourd'hui. Les génocidaires ont pu poursuivre le combat. La fuite réussie vers le Zaïre d'un grand nombre d'extrémistes hutu, à laquelle la France a contribué, a sans aucun doute été l'événement le plus marquant après le génocide dans toute la région des Grands Lacs et a lancé une chaîne d'événements qui ont fini par englober toute la région dans le conflit.*»¹⁰ Dans un rapport de novembre 1998, l'ONU signale un réarmement inquiétant des anciennes FAR et milices génocidaires. Ce rapport est particulièrement alarmiste et alarmant: «*La situation dans la région des Grands Lacs se dirige rapidement vers une catastrophe avec des conséquences incalculables qui demandent des mesures urgentes globales et décisives.*»¹¹ Rappelons que de 1990 à 1993, l'État français a créé l'armée rwandaise en partant pratiquement de zéro. Elle l'a fait grandir de 5 300 hommes à près de 50 000. Cette armée financée, encadrée, entraînée et approvisionnée en armes et munitions par la France était pratiquement une armée supplétive. C'était la seule armée

de cette importance dont disposaient les militaires français en Afrique. Lors de sa défaite en 1994, l'opération *Turquoise* a permis son repli au Zaïre.

Ce rapport de l'ONU nous apprend donc que cette armée du crime est toujours financée. Le président de la commission qui a réalisé ce rapport avait adressé une lettre le 13 août 1998 à Hubert Védrine, demandant si le gouvernement français était au courant de l'enquête menée par le ministère de la Justice suisse concernant la Banque nationale de Paris (BNP) et le marchand d'armes sud-africain Willem Ehlers. Trois mois plus tard, il n'avait toujours pas reçu de réponse¹². Théoneste Bagosora, un des « cerveaux » du génocide, s'est rendu aux Seychelles en juin 1994, pendant le génocide, en compagnie de ce marchand d'armes, pour acheter 20 tonnes d'armes légères. Les fonds utilisés, débloqués en deux virements en date des 14 et 16 juin 1994, d'un montant total de plus d'un million trois cent mille dollars, proviennent de la BNP, à Paris¹³.

En Ouganda et dans l'ex-Zaïre (République démocratique du Congo-Kinshasa), l'antitutsisme est devenu un nouvel antisémitisme. L'opposition ougandaise prête même aux Tutsi la volonté «*d'exterminer le peuple noir*»!¹⁴ Ce type d'accusation « en miroir » fait partie des techniques du *Hutu Power*. Le racisme antitutsi est instrumentalisé au Congo démocratique par les partisans de Kabila, après l'avoir été par les leaders politiques de l'opposition. À Kinshasa, la chasse aux Tutsi a commencé début août 1998. Des familles sont arrêtées par les militaires des Forces armées congolaises (ex-FAZ) et emprisonnées dans les stades de Kinshasa et à travers tout le pays, pour leur seule appartenance ethnique. Des témoignages signalent des exécutions sommaires et des tortures¹⁵. Le *Hutu Power* a fait des émules.

12 – Rapport S/1998/63, paragraphes 16 à 27.

13 – *Ibidem*.

14 – Rapporté par Thomas Sotinel, « Les séquelles du génocide rwandais affectent toute l'Afrique centrale », *Le Monde*, 6 avril 1995.

15 – *Le Soir* (Bruxelles), 14 août 1998.

9 – Rakiya Omaar, communication personnelle.

10 – Rapport de l'O.U.A., op. cit.

11 – Rapport S/1998/1096 du 18 novembre 1998.

Une tradition coloniale

Les crimes coloniaux ont longtemps été dissimulés au public et admis par les autorités militaires et politiques, aux noms du Progrès et de la Civilisation. Ils bénéficient toujours en France d'une tradition d'impunité que la mission « Afrique centrale » a inaugurée il y a un siècle et dont elle est devenue un symbole¹⁶. Les officiers Voulet et Chanoine, par exemple, avaient alors rasé des villages de l'ancien Soudan, passé au fil des baïonnettes des populations entières, hommes, femmes et enfants. À Paris on expliqua que Voulet avait dû devenir fou. « *Les crimes des autres furent excusés et oubliés. La France conserva les villes prises. Lorsque la gauche parvint au pouvoir en 1899, elle ne montra guère d'envie de creuser l'affaire davantage. La droite encore moins. L'abominable vérité resta dans les cartons de l'enquête.* »¹⁷ L'historien suédois Sven Lindqvist, relatant les nombreux crimes coloniaux, estime que la politique d'extermination nazie y trouva ses justifications. Le génocide des Tutsi s'inscrit dans la droite ligne de ces crimes impunis.

Il existe en France une tradition d'impunité pour les crimes commis lors des guerres coloniales qui permet toutes les dérives. Cette impunité a permis les massacres du Soudan, du Cameroun, du Biafra et de l'Algérie. L'orgie sanglante de la prise de Birni n'Konni en pays Haoussa par la colonne de Voulet et Chanoine que nous avons évoquée en est le symbole parfait en raison de sa cruauté et sa gratuité, mais aussi par l'occultation réussie de ce crime. Absent des médias de l'époque, il l'est encore des livres d'Histoire d'aujourd'hui. Le rôle des militaires français au Rwanda n'est nullement un incident exceptionnel. Il est directement issu de cette tradition, il est son aboutissement.

16 – Jean-Claude Simoën, *Les fils de roi. Le crépuscule sanglant de l'aventure africaine*, Jean-Claude Lattès, 1996. Un crépuscule qui n'en finit pas.

17 – Sven Lindqvist, *Exterminez toutes ces brutes*, Le Serpent à plumes, 1998, p. 224.

Sur le plan idéologique, les prises de positions ethnocistes de Robert Galley n'ont pas suscité de remarques particulières, ce qui montre que l'ethnisme est toujours l'idéologie acceptée et même revendiquée. Si *Le Monde* en a bien relevé le côté amusant et grotesque¹⁸, personne n'a été scandalisé outre mesure. Or cette idéologie raciale fait depuis 1994 des ravages en Afrique. Tant que les stratèges français impliqués dans le génocide des Tutsi seront impunis, ou pire, récompensés, pourquoi veut-on que cette idéologie soit bannie des schémas stratégiques? Les « cellules africaines » continuent de travailler à plein rendement, quoi qu'en dise la propagande. « *Les médias bombardent le même refrain : la Françafrique, c'est fini – depuis l'arrivée de Chirac ou celle de Jospin, selon que le locuteur penche à droite ou à gauche.* “La page de la Françafrique est tournée” martèle le ministre de la Coopération Charles Josselin. »¹⁹ Tous les canaux de communication possibles sont mis à contribution. Comme le note *Billets d'Afrique*, Amnesty international par exemple contribue à cette désinformation²⁰.

Le Rwanda, laboratoire pour un nouveau type de « guerre secrète »

L'Élysée a mené au Rwanda une guerre secrète pendant quatre ans de 1990 à 1994²¹. Cette guerre, dissimulée sous le masque d'une opération « humanitaire » (*Noroît*), « *a servi de laboratoire à la mise sur pied, à partir de 1993, d'une nouvelle chaîne hiérarchique* » qui court-circuitait la DGSE, nous dit Jacques Isnard, spécialiste (tendance DGSE) des questions militaires du journal *Le Monde*²². Les hommes du 1^{er} RPIMa

18 – Rémy Ourdan, « Rwanda : les bons Hutu et les méchants Tutsi de Robert Galley », *Le Monde*, 15 mai 1998.

19 – *Billets d'Afrique*, n°89, février 2001.

20 – Cf. *La chronique d'Amnesty* de janvier 2001. Paul Barril explique dans son dernier livre (*L'enquête explosive*, Flammarion, 2000) que les services de renseignements utilisent beaucoup les associations loi 1901.

21 – Voir *Un génocide secret d'État*, op. cit.

disposaient d'une ligne cryptée en lien direct avec l'Élysée. Un militaire impliqué dans l'opération *Noroît* avait déjà signalé en 1994 l'étrangeté ou du moins le caractère inhabituel de cette opération, sous contrôle « d'une structure parallèle de commandement militaire ». Il ajoute : « À cette époque, il est évident que l'Élysée veut que le Rwanda soit traité de manière confidentielle. »²³ Mitterrand faisait curieusement du Rwanda une affaire quasiment personnelle. Lors de ses déplacements, il se tenait en permanence informé de la situation militaire rwandaise²⁴. En revanche, il informait très peu ses collaborateurs. Le Premier ministre de l'époque, Michel Rocard, a pu dire qu'il n'avait « jamais entendu parler du Rwanda pendant cette période. J'ai appris l'opération *Noroît* dans la presse. »²⁵

Cette déclaration est-elle sincère? Peu importe. Si un tel aveu est possible de la part d'un Premier ministre, c'est la preuve affichée que les parlementaires n'étaient pas officiellement informés de ce que faisait l'armée française au Rwanda. Or, nous dit le rapport de l'O.U.A. : « Les troupes françaises interrogeaient les prisonniers militaires, participaient aux opérations anti-insurrectionnelles, fournissaient des renseignements militaires, conseillaient des officiers des FAR et assuraient l'entraînement indispensable de la garde présidentielle et d'autres troupes, dont la plupart jouèrent par la suite un rôle actif dans le génocide. »²⁶ Si un Premier ministre affirme son ignorance, comment les citoyens français de base pouvaient-ils savoir ce que faisait leur armée au Rwanda? Et en leur nom, faut-il le préciser?

22 – Voir *Le Monde, un contre-pouvoir?*, op. cit. Par « tendance », nous voulons suggérer ici une proximité conceptuelle de ce journaliste avec la DGSE, dont il cite ou reprend souvent les « analyses », sans esprit critique, et non une dépendance dont nous n'avons aucune preuve formelle.

23 – Patrick de Saint-Exupéry, « France-Rwanda : dangereuse liaison », *Le Figaro*, 31 mars 1994.

24 – Jean-Christophe Ferney, « La France au Rwanda : raison du prince, déraison d'État? », *Politique africaine*, octobre 1993.

25 – Mission parlementaire, op. cit., audition du 30 juin 1998.

26 – *Un génocide évitable*, op. cit., 12-24.

Quel citoyen informé aurait pu l'accepter? L'État français peut-il se prétendre après cela démocratique? Cela a-t-il un sens, dans ces conditions, de parler encore de démocratie?

Ce « laboratoire » secret a abouti à un génocide. Cela ne semble pas trop affecter l'état-major militaire à l'impunité inébranlable. « L'Élysée dispose désormais d'une sorte de garde présidentielle, à son usage direct. C'est ce qui a permis à Jacques Chirac de faire la guerre au Congo-Brazzaville en se passant pratiquement de l'avis du gouvernement »²⁷ nous dit François-Xavier Verschave. Un million de victimes n'ont pas suffi pour changer de politique. François-Xavier Verschave pose la question en sous-titre de son livre *Noir silence* : « Qui arrêtera la Françafrique? » Si en France la complicité de génocide peut être escamotée par une mission d'information parlementaire, il ne reste plus, pour arrêter cette politique et ces pratiques en Afrique, qu'une prise de conscience de la société civile.

La banalité du mal

En 1961, le procès d'Eichmann révélait la nature banale, triviale, de l'extermination de 4 à 6 millions de Juifs par l'État allemand. Pour Hannah Arendt qui suivait ce procès, il s'agissait en grande partie de « crimes de bureau ». Elle en établit alors la nature conformiste et ordinaire et la banalité du mal. La Shoah n'a pas été un abîme de la civilisation, une faille de la raison humaine, mais un travail de fourmis, réalisé par des fonctionnaires consciencieux et méticuleux, œuvrant pour la « raison d'État ». Le génocide des Tutsi repose sur des complicités aux plus hauts niveaux de l'État français, sur le travail d'une chaîne d'agents secrets, de fonctionnaires de différents services de la République. Ce sont eux qui ont fait suivre la désinformation, assuré le ravitaillement en armes et moyens de communication des tueurs, détruit toutes les archives avant de quitter l'ambassade de France à Kigali. Après le génocide ils ont procédé à l'évacuation

27 – *Noir silence*, op. cit., p. 298.

des responsables et assuré leur armement dans les camps pour la reconquête du Rwanda.

Des rescapés rwandais ont dit trouver « civilisés » les camps de la mort nazis parce que l'on y tuait par gazage et non à l'arme blanche. La barbarie, l'extrême cruauté, masquent cet aspect « banal » du génocide des Tutsi, sans pourtant l'éviter. « *Les assassins désignaient les massacres par le mot "travail". Ils tuaient à heures fixes et certains ne voulaient rien faire en dehors des heures de bureaux.* »²⁸ Des meurtres de masse laborieux, aussi banals dans leur horreur que l'ont été quarante ans de pratiques néocoloniales. Dénoncer « le mal » est difficile, précisément parce qu'il est « banalisé ». Les pratiques françafricaines sont intégrées à l'activité « normale » de grandes sociétés françaises, telles que Elf, Total, Bolloré, etc.²⁹ Plus grave encore, de Gaulle et Foccart les ont introduites dans le dispositif étatique. Mitterrand les a reprises, établissant la continuité de la politique africaine de la France, au-dessus des clivages politiques, dans la connivence du secret d'État. Une politique qualifiée en mai 1994, pendant le génocide, de « *plus grand scandale de la République* »³⁰ et à laquelle participe activement le président Jacques Chirac, ami, admirateur dévot et très grand disciple de son principal instigateur : Jacques Foccart.

En matière de politique africaine, la corruption est plus une conséquence qu'une cause. Placer des dictateurs « reconnaissants » à la tête des néocolonies relève d'abord du mépris pour les populations africaines, avant d'être une affaire d'argent. Un mépris qui a conduit au million de morts du génocide. Mais derrière ce mépris pour « les Africains », se trouve aussi le mépris pour les Français que l'on implique

28 – Boris Boubacar Diop, op. cit.

29 – Voir Collectif, *Total-Elf-Fina ne doit pas faire la loi en Afrique*, 39 pages et Survie/Agir ici, *Dossier Noir*, n°15, « Bolloré : Monopoles, services compris. Tentacules africains », L'Harmattan, 1999.

30 – Jacques Julliard, « Morts et morts », *Le nouvel Observateur*, 5 mai 1994. Un article fondateur.

dans des crimes réalisés en leur nom. Tant qu'ils accepteront d'être englobés dans une responsabilité collective comme l'a fait la Mission Quilès, cette politique criminelle aura encore de beaux jours devant elle. Il est urgent de mettre la politique africaine de la France hors de l'influence des lobbies militaires et des réseaux corrompus. Les pratiques françafricaines des élites politiques sont source de pouvoirs et de profits. Elles ne seront pas abandonnées sans une contrainte politique forte, la détermination de la société civile. Aux Français de dire non, de refuser ce crime d'État, comme l'ont fait, en 1994, les résistants rwandais. Une prise de conscience en ce début de 2001 se fait heureusement jour : les scandales financiers³¹, partie émergée de l'iceberg, donnent une idée aux citoyens – et aux juges – de ce qui reste invisible dans les eaux troubles du pouvoir. La partie sera rude, mais l'évolution est possible.

31 – Dont par exemple l'« affaire Méry », apparue incidemment, aux détours d'obscurs règlements de compte : dans un enregistrement vidéo posthume un des acteurs de ces pratiques, Jean-Claude Méry, dévoile la corruption liée au financement des partis politiques français ; l'affaire Dumas-Sirven-Elf, l'affaire des HLM de Paris, etc.

NOTES SUR LE TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL D'ARUSHA

Des dysfonctionnements qui ne sont pas dus au hasard

Après la victoire du FPR en juillet 1994 et la mise en place d'un gouvernement d'union nationale, le Rwanda a demandé la mise en place rapide d'un tribunal international chargé de juger les criminels¹. Cependant, il votera contre la résolution 955 du Conseil de sécurité de l'ONU créant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)². En effet, il était inacceptable pour le Rwanda que celui-ci limite sa compétence aux actes commis en 1994, comme si le génocide était sorti du néant, et qu'il partage avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) le bureau du procureur et la chambre d'appel. Le Rwanda, enfin, s'est inquiété de la participation de pays qui ont soutenu le régime génocidaire au processus de nomination des juges. Car la France, membre permanent du Conseil de sécurité,

1 – ONU S/1994/115 du 29 septembre 1994 et déclaration du président rwandais le 6 octobre 1994 à l'assemblée générale des Nations unies, 49^{ème} session, 21^{ème} séance, p. 5.

2 – Résolution 955 du 8 novembre 1994.

est en effet partie prenante dans ce génocide. Comme ce sont les mêmes instances internationales qui ont permis le génocide et qui ont créé le TPIR, il est assez logique de penser que ce tribunal est plus un moyen de maintenir l'obscurité que de faire la lumière.

Le TPIR a été dès ses débuts dénoncé pour sa mauvaise gestion. Le TPIR s'est doté de ressources matérielles et humaines insuffisantes, malgré un budget comparable à celui du TPIY. Ce petit tribunal aux moyens démesurés, situé au milieu de la brousse africaine à Arusha, en Tanzanie, à près d'un millier de kilomètres de Kigali, a été confronté jusqu'à tout récemment à des tensions internes, à l'exaspération justifiée du Rwanda et au manque de coopération de la part de plusieurs gouvernements africains. Les dysfonctionnements du TPIR sont trop importants pour n'être dus qu'au hasard.

La puissance néocoloniale en Afrique des hommes au pouvoir en France est immense. Ils ont maintenu un système d'inféodation des colonies du continent noir par le contrôle des chefs d'État. Ceux-ci, mis en place pour la plupart par un coup d'État supervisé par les officines officielles ou « privées » et les réseaux en place, sont des dictateurs maintenus au pouvoir par des élections truquées avec l'aide des services français. Un discours condescendant peut alors mélanger la langue de bois des intentions vertueuses et le prétexte que « l'Afrique n'est pas mûre pour la démocratie ». Dans ce contexte, il est inévitable que l'ombre de la Françafrique plane sur Arusha. Cette ombre gigantesque et totalement occultée par tous les commentateurs, explique vraisemblablement l'essentiel des dysfonctionnements du TPIR. Il faut garder à l'esprit que ce tribunal est constitué pour juger les membres d'un gouvernement criminel reconnu et soutenu par les autorités françaises.

Quel est le rôle de la diplomatie française dans le choix d'Arusha plutôt que Kigali ? Ce choix est un procès d'intention contre le régime rwandais. Choisir Kigali aurait permis de prendre le gouvernement rwandais au mot et de l'inciter à

avoir une justice équitable et efficace, par l'exemple et par l'entraide judiciaire. La symbolique de « Nuremberg 1935-1946 »³ a été délibérément ignorée et remplacée par le mépris pour les Rwandais, privés de la valeur exemplaire de ce tribunal. La demande des experts de l'O.U.A. de « *déménager le TPIR au Rwanda dans un délai raisonnable* » exprime cette simple et évidente constatation⁴. Sans pouvoir affirmer qu'à Kigali, le tribunal aurait mieux fonctionné, il faut constater qu'à Arusha il a été caractérisé par une procédure d'une lenteur incompréhensible. Ce tribunal n'a opéré aucune inculpation entre octobre 1996 et juin 1997.

À l'opposé, le tribunal de Nuremberg, décidé le 8 août 1945 par l'accord de Londres, a été mis en place le 6 octobre 1945, cinq mois à peine après la défaite des nazis, et rendait ses jugements le 1^{er} octobre 1946 ! Le choix d'une procédure de type anglo-saxon (le *common law*) plutôt que celle du Tribunal de Nuremberg est très critiquable. La faiblesse de l'accusation et les moyens donnés à la défense par cette procédure contrastent avec la gravité des crimes commis. « *Aucune représentation des victimes n'est prévue dans le procès. Elles ne sont pas considérées comme des parties* » constate la juriste Marie-Anne Swartenbroekx⁵. L'absence d'un procureur propre au TPIR n'est pas normale. Le procureur doit se partager entre La Haye, où se trouve son siège, Arusha où siège le tribunal et Kigali qui devrait être normalement le centre des enquêtes. « *Au manque de moyens [malgré le budget important] s'ajoute la débandade du personnel (népotisme, coulage, affaires de mœurs).* »⁶ À cela s'ajoutaient encore en 1997

3 – Des « lois de Nuremberg » du 15 septembre 1935 officialisant l'antisémitisme, au Tribunal.

4 – *Un génocide évitable*, op. cit. Rapport très critique pour le TPIR, mais dont les remarques sont citées ironiquement et sur le ton du mépris par la journaliste Stéphanie Maupas, dans *Diplomatie judiciaire* (TPIR) du 9 juillet 2000.

5 – Marie-Anne Swartenbroekx, « Le Tribunal pénal international pour le Rwanda », in Jean-François Dupaquier (dir.), *La justice internationale face au drame rwandais*, op. cit., p. 107.

6 – *Billets d'Afrique*, mars 1997.

des maux bien plus graves relevés par une enquête interne de l'ONU : incompétence des responsables de l'accusation et du greffe : « *Il n'y pas un secteur du greffe qui fonctionne efficacement.* »⁷

Le pire est l'absence de toute protection prévue pour les témoins qui craignent pour leur vie. Ce point était important en 1995-1996, alors que les *Interahamwe* sévissaient encore au Rwanda même, éliminant les rescapés et alors que la France finançait et armait toujours le *Hutu Power*. En octobre 1996, ces forces lançaient des raids contre le Rwanda depuis l'île d'Iwawa (sur le lac Kivu). L'exclusion du traitement des dommages et intérêts des victimes par le TPIR est une décision également révoltante. En 1997, la presse rwandaise pouvait à juste titre s'indigner : « *Le TPIR a 180 yeux qui ne voient pas* »⁸ (par référence aux 90 enquêteurs de l'époque) ; « *Je reviens d'Arusha et du TPIR, ce véritable nid de vipères pour le Rwanda.* »⁹ Trois ans plus tard, c'est le luxe insolent de la prison d'Arusha, où les inculpés vivent dans un confort qui contraste avec la misère des rescapés : « *Mes enfants ont été tués sous mes yeux. On a voulu me noyer mais j'ai survécu par miracle. Pourquoi les bourreaux vivent-ils aujourd'hui mieux que nous ?* » demande une rescapée à la procureure Carla Del Ponte¹⁰.

Pour payer les frais de la défense au TPIR et au TPIY, 17 millions de dollars ont été dépensés par les Nations unies en 1999 et 2000. En effet, tous les détenus du TPIR ont été déclarés indigents sur la foi de leur seule déclaration, malgré des fortunes accumulées par le pillage du pays sous le régime Habyarimana¹¹. De plus, ils reçoivent des cadeaux

7 – Réalisé par le service de contrôle interne, dit « Bureau de l'inspecteur général de l'ONU ». Le diplomate allemand Karl-Theodor Pashke est responsable de l'enquête. *Le Monde*, 14 février 1997.

8 – *Imvaho*, n° 1188, 30 juin 1997.

9 – *Rwanda Libération*, n° 24, mai 1997.

10 – *La Tribune de Genève*, 20-21 mai 2000.

11 – « *Faute d'enquêteurs spécialisés dans la localisation des actifs financiers* » indique le Bureau des services de contrôle interne des

importants de la part des avocats de la défense, notamment du matériel informatique. Une enquête interne de l'ONU¹² a révélé le scandale du « *partage d'honoraires entre conseil de défense et détenus* ». Ces « *articles électroniques de prix* » et l'aide « *d'autres visiteurs* » du TPIR « *d'un certains pays* » (dont le rapport ne donne pas le nom) auraient ainsi permis à Hassan Ngeze (rédacteur en chef de *Kangura*) et Jean-Bosco Barayagwiza (idéologue de la CDR), dont les procès sont en cours, d'avoir chacun leur site internet¹³. À noter la présentation anodine dans le journal *Le Monde* du site d'Hassan Ngeze, qui y explique être « *persécuté pour avoir exercé son droit à la libre expression* »¹⁴. Selon le représentant spécial du gouvernement rwandais auprès du TPIR, les détenus du centre de détention de l'ONU financent les milices hutu *interahamwe* qui poursuivent leurs attaques sur le Rwanda à partir de l'ex-Zaïre (Congo-Kinshasa). Il a ajouté que trois des enquêteurs de la défense actuellement engagés par le TPIR figurent dans la « *Catégorie I* » de la liste établie par Kigali des principaux suspects de génocide¹⁵.

Nations unies (BSCI), *TPIR-News*, fondation Hironnelle, 5 avril 2001.
« Des détenus de l'ONU pourraient abuser du système, selon un rapport officiel », fondation Hironnelle, 31 mars 2001.

12 – Rapport du BSCI du 1^{er} février 2001.

13 – Le site de Ngeze est <http://www.hassanngeze.s5.com/> ; celui de Jean-Bosco Barayagwiza : <http://membres.lycos.fr/barayagwiza/> (préservé comme document historique sur le site de Wiwira : <http://users.skynet.be/wirira/barayagwiza/index-barayagwiza.htm> et [/index-hassanngeze.htm](http://index-hassanngeze.htm)). À noter que les autorités carcérales tanzaniennes assurent à présent qu'elles ne donnent plus de lignes téléphoniques permettant la connexion Internet aux pensionnaires de la prison d'Arusha. Ils disposent cependant d'un PC et de GSM, ce qui leur permet de se connecter.

14 – Géraldine Faes, « Un ex-journaliste rwandais jugé par le Tribunal pénal international organise sa défense sur Internet », *Le Monde*, 1^{er} mars 2001.

15 – « Le TPIR veut de l'aide pour éliminer certains abus des détenus », fondation Hironnelle, 4 avril 2001.

Le rôle de la diplomatie française

Le président de l'organisation *Human Rights Watch*, Ken Roth, se demande si « *l'absence totale d'enthousiasme de la France pour le travail du TPIR n'a pas contribué à ces errements* »¹⁶. En janvier 1996 la France n'avait toujours pas versé sa contribution au TPIR. On peut aussi remarquer que l'ONU a désigné un Français comme procureur de la Cour d'appel. De même, la compétence du TPIR a été limitée aux crimes commis depuis le 1^{er} janvier 1994. Or le génocide n'a pas surgi spontanément en 1994. Une période de planification l'a précédé. De plus, depuis 1990, des coups d'essais du génocide se sont multipliés. Le problème semble être ici évident : l'armée et les autorités rwandaises les ont réalisés pendant que la coopération militaire française avait en main l'encadrement, l'instruction et le financement de cette armée. Citons les massacres de Kibilira en octobre 1990 ; celui des Bagogwe en 1991 : « [En janvier et février 1991] *l'armée a assassiné un millier de Bagogwe, les derniers nomades au nord du pays* »¹⁷ ; en 1992, les massacres du Bugesera (mars), de la région de Kibuye (août) et de Gisenyi (décembre).

Lors de l'opération *Turquoise*, l'armée française a collecté des documents destinés en principe à devenir des pièces à conviction au service du TPIR. Selon le Premier ministre Alain Juppé, la France voulait ainsi apporter « *sa contribution aux instances internationales chargées d'établir la vérité* ». Mais le Tribunal a « *reçu des documents dont des paragraphes entiers ont simplement été barrés à l'encre noire* »¹⁸. *Billets d'Afrique* a évoqué le refus de l'exécutif français pour tout concept d'une sanction internationale des crimes contre l'humanité¹⁹. Notamment « *le refus de l'Élysée de laisser les*

16 – Afsané Bassir Pour, « Un rapport de l'ONU met en cause le Tribunal pour le Rwanda », *Le Monde*, 14 février 1997.

17 – *L'Humanité*, 22 novembre 1991.

18 – Selon un responsable de ce tribunal. *La Libre Belgique*, 2 mars 1998, cité par *Billets d'Afrique*, avril 1998.

19 – *Billets d'Afrique*, avril, mai et juillet 1998, mars et avril 2000.

officiers français aller témoigner à La Haye devant le TPI pour l'ex-Yougoslavie. [...] L'état-major français redoute l'insupportable : la convocation à Arusha et le questionnement fouillé, par le TPIR, des officiers français qui opèrent au Rwanda de 1990 à 1994 – sans même l'excuse d'un mandat de l'ONU [jusqu'à Turquoise]. Et [le ministre français de la Défense Alain Richard] en profite pour opposer une chicane au zèle du TPIY : les officiers français ne témoigneront que sur la base d'une procédure écrite, permettant d'étudier les questions à la loupe. Un précédent qui serait bien utile face aux convocations du TPIR... »²⁰ Convocations dont on peut cependant douter qu'elles soient un jour demandées !

Le sentiment d'hostilité justifié du Rwanda pour le TPIR s'est traduit par une manifestation contre la procureure Louise Harbour organisée par Ibuka (« souviens-toi » en kinyarwanda, association pour la mémoire du génocide), le 27 mai 1997. Pourtant Louise Harbour s'est fâchée contre le manque de coopération de la France pour le TPIY, dénonçant le fait que dans le secteur bosno-serbe sous contrôle français, « se trouvent beaucoup de criminels de guerre, et ils s'y sentent en sécurité absolue ». Hubert Védrine prend alors la relève de son collègue Alain Richard pour remettre la magistrate téméraire à sa place : « les autorités françaises ont été profondément choquées » fait-il savoir dans un communiqué. Louise Harbour fera rapidement machine arrière. Cependant le TPIR prévoit « sa compétence sans limitation temporelle, pour quiconque aura planifié, incité à commettre ou aidé et encouragé à commettre

Officiellement la France approuve le projet de création d'une Cour criminelle internationale (CCI) mais Jacques Chirac, exprimant la décision du lobby militaire, la saborde tout d'abord en exigeant l'accord préalable des États concernés. La création d'une Cour pénale internationale (la CCI devenant CPI) a été votée le 17 juillet 1998 à Rome, malgré la France qui continuait à vouloir limiter la compétence de cette Cour aux crimes de génocide et non aux crimes de guerre, puis avec le recours à l'article 124, interdisant pour sept ans à la CPI de poursuivre des militaires français pour crime de guerre.

20 – *Billets d'Afrique*, janvier 1998.

l'un des crimes relevant de sa compétence matérielle»²¹. Les complices sont donc, théoriquement, concernés. Or le colonel Théoneste Bagosora n'est pas encore jugé. Bagosora est l'homme clé du génocide. C'est celui que les services français avaient choisi pour prendre la tête du Rwanda, comme ils le font pour les autres dictateurs de leur zone d'influence. La stratégie qui consiste à « diluer » son procès au milieu des seconds couteaux n'est peut-être pas innocente.

Malgré cet apparent bilan négatif, le tribunal a réussi à redresser son image, y compris au Rwanda. Le nombre de procès instruits y est pour quelque chose : vingt-neuf actes d'accusation ont été établis à l'encontre de cinquante personnes. Le TPIR a aménagé un quartier pénitentiaire de cinquante-six cellules dans les locaux de la prison d'Arusha. Au total, quarante-quatre personnes sont détenues au 1^{er} septembre 2000. Le Premier ministre du gouvernement génocidaire a été condamné à la prison à vie, ainsi que Jean-Paul Akayesu, Georges Rutaganda, Clément Kayishema et Alfred Musema. Obed Ruzindana et Omar Serushago ont été condamnés respectivement à vingt-cinq et quinze ans d'emprisonnement. Georges Ruggiu à douze ans. Ils ont tous été reconnus coupables de génocide. Ce déchaînement criminel est enfin reconnu et sanctionné comme tel par la justice internationale. En plaidant coupable, Jean Kambada « aura rendu un service considérable à l'histoire de son pays, contre tous les révisionnismes »²². Mais s'il a bien administré le projet d'extermination des Tutsi et prononcé à la radio des discours haineux, il n'était pas, comme le colonel Bagosora, dans la conspiration première. Jean Kambada a été choisi parce que plus « présentable » à cette phase du processus. Que sera le procès du Colonel ?

21 – Article 6, paragraphe 1, du statut du TPIR.

22 – *Billets d'Afrique*, octobre 1998.